

# RAPPORT ANNUEL 2017

---



**44<sup>e</sup>**  
**rassemblement**  
**annuel des**  
**membres**

---

**11-12 novembre 2017**



**FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.**  
**QUEBEC NATIVE WOMEN INC.**

# MERCI!

Nous remercions tous les ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui nous appuient dans nos démarches afin d'accomplir notre mission:

## Canada

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
- Condition féminine Canada
- Justice Canada

## Québec

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère Justice Québec
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat à la jeunesse

## Autres

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)  
Centre des femmes de Montréal  
Cercle national autochtone contre la violence familiale (NACVF)  
Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM  
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)  
Fédération des femmes du Québec (FFQ)  
Fédération des ressources des maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec  
Femmes Autochtones du Canada (NWAC)  
Institut national de la recherche scientifique (INRS)  
Régime des Bénéfices Autochtone (RBA)  
Réseau DIALOG

# ORDRE DU JOUR

44e Rassemblement Annuel de FAQ | 11-12 novembre 2017 | Hôtel Mont-St-Gabriel | Salon Watson/Palmer/Nicklaus

**8h30** Prière d'ouverture  
Présentation de la présidente d'assemblée  
Appel des déléguées  
Révision des règlements d'assemblée  
Adoption de l'ordre du jour

**Samedi  
11 novembre**

**9h00** Rapport de la présidente, vice-présidente et secrétaire trésorière  
Viviane Michel – April Dedam et Mary Hannaburg

**9h20** Rapport de la directrice générale – Carole Bussière

**9h30** Nomination et sélection des comités suivants :  
• Élections  
• Procès-verbal

**9h45** Lecture des règlements d'élection et ouverture des mises en candidature au poste de vice-présidente et secrétaire-trésorière

**10h00** Pause-santé

**10h15** Rapports de l'équipe

- Coordonnatrice promotion non-violence et maisons d'hébergement: Isabelle Paillé
- Coordonnatrice justice et sécurité publique: Véronique Picard
- Coordonnatrice santé: Annie Bergeron
- Coordonnatrice prévention de l'intimidation: Jennifer Brazeau
- Coordonnatrice jeunesse: Wahi Diome-Deer
- Coordonnatrice emploi et formation: Bérénice Mollen-Dupuis
- Coordonnatrice environnement et développement durable: Myriam Landry
- Chargée de projet intervention en violence familiale et agressions sexuelles: Naomi George
- Analyste juridique et politique: Sipi Flamand
- Responsable des communications : Julia Couture-Glassco

**12h30** Dîner: buffet au restaurant de l'hôtel

- 13h30**
- Présentation des rapports des représentantes des Nations.
  - Les aînées et les jeunes se rencontrent pour élire leur représentante.

**15h00** Pause-santé

- 15h15**
- Compte rendu de la rencontre des jeunes.
  - Résultat des élections des aînées et des jeunes.

**15h40** Cours d'été 2016-2017  
FAQ/UQAM par Josée-Anne Riverin

**16h00** Clôture des mises en candidatures – Ajournement et prière de fermeture

**18h30 Banquet - échange de cadeaux**

# ORDRE DU JOUR

44e Rassemblement Annuel de FAQ | 11-12 novembre 2017 | Hôtel Mont-St-Gabriel | Salon Watson/Palmer/Nicklaus

**8h30** Prière d'ouverture

**8h40** Appel des déléguées

**8h50** Présentation des candidates pour les postes de vice-présidente et secrétaire-trésorière

**9h00** Choix d'une scrutatrice par candidate

**9h15** Votation par Nation

**10h30** Pause-santé

**10h45** Résultat du comité des élections et allocution de la vice-présidente et de la secrétaire-trésorière

**11h30** Présentation du rapport financier 2016-2017 par Chantal Ouellet

Dimanche  
12 novembre

**11h45** Dîner: buffet au restaurant de l'hôtel

**13h00** Adoption du procès-verbal 2016

**13h15** Présentation des résolutions 2017-2018

**15h15** Pause-santé

**15h30** Les Premières Nations au Québec s'expriment au sujet de la légalisation du cannabis, par Marjolaine Sioui.

**16h00** Ajournement et prière de fermeture



# PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE PROPOSÉES

---

Il est proposé que les procédures d'assemblée suivantes soient discutées avant que les réunions de l'Assemblée ne débutent. Il est souhaité que ces procédures d'assemblées, ou quelque version amendée de celle-ci, seront adoptées par proposition de la salle. De telles procédures devront alors liées l'Assemblée et avec la Constitution et les Règlements de l'Association, elles seront les seules procédures d'assemblée auxquelles on devra se référer en cas de litige.

1. L'Assemblée se réunira chaque jour à 8h30 juste, ou plus tard mais dès que le quorum des déléguées est obtenu.

2. La présidente d'Assemblée devra présenter une copie de travail d'ordre du jour pour fin de discussion; toute personne désirant ajouter un item à l'ordre du jour devra le faire au moment où l'ordre du jour sera présenté. Une fois que l'ordre du jour a été accepté par l'Assemblée aucun autre item ne peut être ajouté ou retiré de cet ordre du jour.

3. Résolutions :

- Un sujet devra être présenté au moyen d'une proposition dûment apportée et secondée avant que cela ne soit discuté par l'Assemblée.
- Chaque déléguée peut présenter ou seconder une proposition, mais ne peut pas faire les deux pour la même proposition.
- Chaque déléguée désirant parler sur une proposition devra le faire en utilisant les micros prévus à cet effet. Lorsque la Présidente d'Assemblée lui accorde la parole, la déléguée devra donner son nom ou le groupe qu'elle représente avant de présenter ses propos sur le sujet dont il est question.
- Aucune déléguée ne peut parler plus de cinq (5) minutes sur chaque sujet. Aucune déléguée ne peut parler plus d'une fois sur un sujet avant que toutes les personnes qui désirent parler sur ce sujet n'aient eu l'opportunité de s'exprimer.
- Une proposition devra être ouverte à la discussion jusqu'à ce que la Présidente d'Assemblée juge que toutes ont eu l'opportunité de parler.
- Une proposition ou résolution ordinaire devra obtenir cinquante pour cent (50%) plus un (1), donc la majorité, pour pouvoir être adoptée.
- Une proposition peut, à n'importe quel moment de la période de discussion, être retirée à la condition que le proposeur et le seconneur soient d'accord.

4. La Présidente d'Assemblée devra faire tous les efforts possibles pour permettre à l'Assemblée de résoudre toute(s) dispute(s) provenant de la salle.

5. La Présidente d'Assemblée a le pouvoir de remettre à l'ordre et prendre des décisions afin que l'Assemblée puisse poursuivre ses débats.

6. La Présidente d'Assemblée devra se référer aux Procédures d'Assemblée, à la Constitution et aux Règlements de l'Association, ainsi qu'à sa propre expérience et à ses connaissances, lorsqu'elle devra prendre des décisions ou régler des points en litige.

# RÈGLEMENTS DES ÉLECTIONS

---

## I. RÔLES ET FONCTIONS

### 1. Comité d'élection :

- a) comité formé de 4 personnes qui participent à l'Assemblée générale annuelle en tant qu'observatrices et sont choisies par l'Assemblée générale;
- b) dépouille et compile les bulletins de vote;
- c) est responsable de la compilation exacte des résultats du scrutin ;
- d) fait part à la directrice des élections de toutes irrégularités ou apparence d'irrégularités qui pourraient survenir dans le processus électoral;
- e) doit conserver les résultats du scrutin après la destruction des bulletins de vote, de manière confidentielle et doit par conséquent signer une lettre par laquelle elle adhère aux règles de confidentialité des résultats du scrutin.

### 2. Scrutatrice :

- a) personne choisie par une candidate aux élections et qui participe à la vérification et au dépouillement du scrutin;
- b) fait part à la directrice des élections de toutes irrégularités ou apparence d'irrégularités qui pourraient survenir dans le processus électoral;
- c) participe à l'Assemblée générale annuelle en tant qu'observatrice et n'a par conséquent pas le droit de vote dans le processus d'élection.

### 3. Présidente des élections :

- a) personne non-partisane élue par l'Assemblée durant un processus électoral;
- b) supervise les opérations électorales;
- c) veille à ce que le comité d'élection et les scrutatrices agissent avec équité et impartialité, en conformité avec le présent règlement;
- d) donne au comité d'élection et aux scrutatrices les instructions nécessaires à l'application du présent règlement;
- e) exerce les pouvoirs et fonctions nécessaires à l'application du présent règlement;
- f) dévoile et valide les résultats du scrutin;
- g) fait part aux membres de l'Assemblée de toutes irrégularités ou apparence d'irrégularités qui pourraient survenir dans le processus électoral;
- h) participe à l'Assemblée générale annuelle en tant qu'observatrice et n'a par conséquent pas le droit de vote lors des élections.

## II. PROCESSUS ÉLECTORAL

1. Seules les déléguées officielles ont le droit de proposer les candidates.
2. Seules les déléguées officielles pourront voter aux élections.
3. Les candidates doivent être des membres en règle de l'Association.
4. La liste complète et finale des déléguées sera énoncée par la présidente d'Assemblée avant que les élections débutent.
5. La présidente de l'Assemblée ouvrira les mises en candidature immédiatement après l'acceptation par résolution de l'Assemblée du comité d'élection et celles-ci resteront ouvertes jusqu'à la clôture de la journée.
6. Les élections pour les postes de présidente, de vice-présidente et de secrétaire-trésorière seront échelonnées se passant par conséquent en des années différentes.
7. Les personnes proposant les candidates auront un maximum de deux (2) minutes pour expliquer les raisons de leur choix. Une période de cinq (5) minutes sera allouée pour les discours des candidates. Une période de questions et de réponses de cinq (5) minutes sera également allouée à la suite de chaque discours.
8. Chaque candidate aura droit de nommer une (1) scrutatrice.

## III. COMPILATION ET VALIDATION DES RÉSULTATS

1. Les élections auront lieu à bulletins secrets.
2. Les bulletins secrets seront comptés par le comité d'élection en présence des scrutatrices.
3. Toute irrégularité, ainsi que toute apparence d'irrégularité observée par les scrutatrices et/ou le comité d'élection devra être signalée à l'Assemblée par la Présidente des élections.
4. La candidate sera déclarée élue après avoir obtenu la majorité absolue (50% plus un) des votes. Les bulletins nuls ne comptent pas dans le total d'après lequel la majorité absolue est établie.
5. Si aucune candidate à un même poste n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la Présidente des élections déclare éliminée la personne qui a obtenue le plus petit nombre de voix et procède à un second tour de scrutin et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une des candidates ait obtenu la majorité absolue (50% plus un).
6. Lorsqu'une candidate a obtenu la majorité absolue et que le comité d'élection est en total accord, la Présidente des élections annonce immédiatement le nom de la candidate à l'Assemblée générale.
7. Après avoir informé l'Assemblée générale de la gagnante, la Présidente de l'Assemblée générale demandera à l'Assemblée générale la permission de détruire ou non les bulletins de vote: l'Assemblée décidera en adoptant alors une résolution.
8. Les bulletins seront détruits par le comité d'élections immédiatement à la suite de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale de le faire.

## IV. CONTESTATION DE L'ÉLECTION

1. Si une élection est contestée, elle doit l'être au cours de l'Assemblée générale annuelle.
2. Seule une candidate défaite peut contester l'élection au poste pour lequel elle a posé sa candidature.

## V. RÉSILIATION DU COMITÉ D'ÉLECTIONS

1. Le rôle du comité d'élections, de sa Présidente et des scrutatrices se termine sur résolution de l'Assemblée générale et à la fin du processus d'élections..

# TABLE DES MATIÈRES

---

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	1
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
À PROPOS DE FAQ	
ORIGINE DE FAQ	5
L'ÉQUIPE	6
LE CONSEIL DES ÉLUES	7
DOSSIERS	
JUSTICE	8
SANTÉ	10
VIOLENCE FAMILIALE ET AGRESSIONS SEXUELLES	12
NON-VIOLENCE ET MAISONS D'HÉBERGEMENT	14
JEUNESSE	16
JURIDIQUE ET POLITIQUE	18
INTIMIDATION	20
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
EMPLOI ET FORMATION	23
COMMUNICATION	25
RÉALISATIONS 2016-2017	
ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS	26
ATELIERS, CONFÉRENCES ET FORMATIONS	28
RAPPORT FINANCIER	29

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

---

Sœurs des nations, collègues,

Kuei,

C'est avec honneur que je vous remet mon rapport d'activité annuel. Évidemment, l'exercice de mes fonctions amène notre organisation à être proactive et à surtout être reconnue parmi nos partenaires, nos alliés et nos nations. Le travail de collaboration et d'alliance fut très bien reçu de la part de ceux ou celles qui se sont approchés de notre organisation. Nous avons toujours eu à maintenir des positions claires quant à la façon de travailler ensemble tout en évitant de reproduire ce que l'État a fait de nous lorsque l'on parle d'un système paternaliste et colonial.

Au cours du mois de novembre 2016, FAQ a fait des représentations devant le Comité permanent des Affaires autochtones et du Nord Canada à la Chambre des communes (Ottawa) pour y présenter sa position et ses recommandations concernant le projet de loi S-3 (Loi modifiant la Loi sur les Indiens, élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription) qui modifiera la Loi sur les Indiens et la discrimination qui en découle, notamment la discrimination basée sur le sexe vécu par les femmes autochtones et leurs descendances.

Nos représentations actives à l'Assemblée nationale de Québec, au cours des douze dernières années, furent également fructueuses au sujet du projet de loi n°113 (Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignement) qui aborde également l'adoption coutumière traditionnelle, qui fut enfin adopté et ajouté aux politiques de la Loi sur la protection de la jeunesse. Le fait de reconnaître nos différences et les inclure dans les lois québécoises était une première au Québec. Ceci témoigne d'un bel exemple d'avancement dans la reconnaissance de nos réalités, mais surtout de nos solutions qui permettront de diminuer la persistance des impacts que les pensionnats ont eus sur nos vies en sortant nos enfants des communautés et ainsi entrainer la perte de la langue, de la culture, mais aussi de la vie collective de nos communautés.



**« Continuons notre beau travail collectif, ensemble nous allons apporter un changement par nos luttes, nos revendications et notre implication. »**

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À la suite de nombreuses mobilisations et revendications sur les enjeux des femmes, que ce soit la disparition ou l'assassinat et la brutalité policière envers nos femmes, FAQ est toujours allée de l'avant en réitérant sa position sur la mise en place des commissions afin de mettre nos enjeux en lumière. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission d'enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées et nos premiers pas furent de déposer une demande en tant que participant à cette commission, demande qui fut bien reçue et accordée en 2017. Ce mois de novembre sera le début des audiences de cette commission au Québec et celles-ci auront lieu territoire innu de Uashat mak Mani-Utenam. FAQ sera présente pour entendre et soutenir les familles.

En ce qui concerne la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics « Commission Écoute, Réconciliation et Progrès » Commission CERP) qui prend son origine dans les dénonciations des femmes autochtones de la brutalité policière à travers le Québec. Me Éric Lépine et Me Rainbow Miller qui nous représentent en tant qu'organisation, ont su apporter collaboration et participation. Le 23 octobre 2017, nous avons dû déposer une requête demandant de cesser de siéger à la commission lors des audiences, faute de financement adéquat pour y poursuivre notre participation, mais nous demeurons tout de même participantes.

Pour ce qui est du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, avec le Secrétariat aux Affaires autochtones (Gouvernement du Québec), notre organisation y a déposé des recommandations de nos membres, au sujet de notre financement de base FIAIII, de notre dossier santé, du rassemblement des familles, de la dénonciation des femmes au Québec et bien d'autres.

Évidemment, FAQ travaille également sur le plan international avec nos alliées et nos partenaires tel que ECMIA (Enlace Continental de Mujeres Indigenas de Las Americas) et Chirapaq, où le travail collectif est promu à un niveau tel que l'on doit se rendre à l'Organisation des Nations Unies pour représenter notre organisation, dénoncer ce que l'État nous fait subir et défendre nos membres.

La Ville de Montréal fête son 375e cette année et les festivités furent célébrées en grand. FAQ fut également interpellée à maintes reprises pour participer soit par la prise de parole ou la présence symbolique - une belle reconnaissance de notre existence en tant qu'organisation de femmes des Premières Nations. Un privilège dont nous, en tant que premier peuple, avons pu bénéficier lors des célébrations de cette année et aux cours desquelles l'inclusion et la collaboration furent appliquées.

FAQ a également été appelée à être présente à la célébration du 10e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, organisée et réalisée par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, avec la Ville de Montréal et la commission canadienne de l'UNESCO. Encore une fois, ce fut une belle reconnaissance que d'inclure notre organisation à cet événement.

Pour moi, et pour FAQ, l'importance de notre organisation est le lien avec vous toutes, un lien privilégié que vous me faites vivre à travers ces rencontres annuelles dans vos nations et lors de notre rassemblement annuel et c'est ce qui me nourrit dans mes fonctions. Je tiens à remercier notre belle équipe qui, au quotidien, travaille fort à réaliser notre mission avec conviction et intégrité et qui m'alimente lors de mes présentations aux entrevues. Je tiens aussi personnellement à remercier notre directrice générale, Carole Bussière, de sa présence, son éternelle collaboration et son travail acharné pour respecter nos ententes auprès de nos partenaires financiers. Avec une équipe si dévouée, notre organisation est entre bonnes mains.

Tshinashkumitinau,  
Nin Viviane Michel, présidente FAQ



# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

Encore une fois, nous avons connu une année trépidante et bien remplie. Mon rôle en tant que directrice générale est de coordonner et de diriger, avec la collaboration de la présidente, l'ensemble des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques, nécessaires à la réalisation de la mission de l'Association. On peut résumer mes activités à deux points majeurs :

- 1) Le suivi des dossiers des employées ;
- 2) Le suivi des ententes de financement qui nous permettent d'accomplir le mandat de l'Association.

Tout au long de l'année, Femmes Autochtones du Québec s'efforce d'accomplir sa mission qui est d'améliorer vos conditions de vie et celles de vos familles par de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation et de l'information et cette année encore elle n'a pas failli à sa tâche. Je vous invite donc à écouter attentivement les rapports des employées de Femmes Autochtones du Québec. Elles vous feront le résumé des nombreuses activités qui ont eu lieu au cours de l'année dans chacun de leur dossier respectif.

Plusieurs autres tâches relèvent de ma responsabilité de façon régulière, dont l'encadrement des employées, le bon déroulement des activités, la supervision des projets avec les coordonnatrices ainsi que du respect des échéanciers, la relecture des rapports et lettres qui sont envoyés dans les différents ministères et organismes. J'ai de plus, à rencontrer les personnes responsables des nouveaux projets qui nous sont présentés, d'en faire l'analyse avec la coordonnatrice ou les coordonnatrices impliquées et d'en faire le suivi selon le protocole d'entente qui a été signé.

Je m'implique également pour ce qui est des finances, je fais le suivi des dossiers administratifs de l'Association avec la responsable des finances et la firme comptable Daoust-Lajoie inc.



**« C'est avec fierté que je peux voir le chemin accompli depuis 44 ans. Femmes Autochtones du Québec est devenue une association à l'expertise reconnue, avec plus d'une dizaine d'employées permanentes, hautement qualifiées et dévouées travaillant sur plus de 10 dossiers toujours en évolution et en croissance. »**

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

## Les finances qui nous permettent d'accomplir le mandat de l'association

En ce qui concerne le financement de base des opérations de FAQ.

- Au niveau provincial, nous avons fait une demande le 11 septembre 2017 au Secrétariat aux affaires autochtones pour un financement de base pour les cinq prochaines années (2017-2022) dans le cadre de leur programme FIA III. Nous attendons une réponse très bientôt et sommes très confiantes que la réponse sera positive ;
- Au niveau fédéral, une entente de financement a été signée avec Affaires autochtones et du nord Canada (AANC) le 1er avril 2016 pour les cinq (5) prochaines années (2016-2021). Ce financement nous permet de tenir notre Rassemblement annuel des membres, deux rencontres avec le Conseil des élues, vos Conseils des Nations ainsi que les salaires de la présidente, de l'analyste juridique et politique et de la responsable des communications.

Une autre de mes tâches implique que je dois faire le suivi pour ce qui est des nouvelles demandes ou du renouvellement du financement pour chaque membre du personnel en place. Voici les ministères et autres organisations et fondations avec qui nous avons des ententes pour l'année 2017-2018 :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux – pour les postes de la coordonnatrice santé et de la coordonnatrice Promotion à la non-violence ;
- Secrétariat à la jeunesse – pour le poste de la coordonnatrice jeunesse ;
- Justice Québec – pour le poste de la coordonnatrice justice et sécurité publique ;
- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) pour le poste de la coordonnatrice emploi et formation ;
- Affaires autochtones et du nord Canada (AANC) pour les postes de la présidente, de l'analyste juridique et politique et de la responsable des communications ;
- Secrétariat aux affaires autochtones pour les postes de la directrice générale, de la chargée de projet et aide à la direction, de la réceptionniste et de la responsable des finances ;
- Condition féminine Canada pour le poste de la coordonnatrice prévention de l'intimidation chez les jeunes ;
- Fondation Béati pour le poste environnement et développement durable.

Nous recevons également du financement pour des projets ponctuels qui ont lieu durant l'année par différents ministères, fondations et autres.

Dans un contexte où la concurrence est de plus en plus importante pour le financement, FAQ peut compter sur des atouts indéniables. La force de Femmes Autochtones du Québec réside en effet dans sa longévité et sa réputation, la qualité de son travail et de son personnel. De plus, notre présence médiatique est de plus en plus importante et nous sommes recherchées pour les connaissances que nous offrons sur les conditions des femmes autochtones.

Tout en maintenant le cap sur sa mission, l'Association modifie ses orientations en fonction de sa base et surtout des recherches effectuées. FAQ a par conséquent réalisé plusieurs projets spécifiques et créé des outils pour des publics ciblés. Trousses d'information, capsules radiophoniques sur les droits des femmes, formations spécialisées, ateliers sur la non-violence et comités d'analyse sont autant d'exemples de projets que l'Association a mis sur pied.

À l'aube de ses 45 ans, je suis très confiante de voir la grande équipe de FAQ poursuivre sa mission avec la même vision dans le but d'améliorer le présent et bâtir notre avenir. Espérant que nous serons de plus en plus nombreuses à soutenir cette cause qui m'est si chère, soit « d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones et de leurs familles ».

Merci et bon rassemblement à toutes,

*Carole Bussière*

# À PROPOS DE FAQ

La création de Femmes Autochtones du Québec (FAQ) précède la montée d'un groupe d'action politique appelé "Droits égaux pour femmes indiennes". Ce groupe fut créé par la militante Mohawk, Mary Two-Axe Earley qui, à cette époque, avait comme objectif de faire modifier la Loi sur les Indiens afin que celle-ci reconnaisse le droit à l'égalité des femmes autochtones.

Pour ce qui est de FAQ, ce sont des femmes autochtones de différents milieux qui ont ressenti le besoin de se regrouper dans le but de faire connaître leurs préoccupations et leurs priorités. Quelle que soit leur nation d'origine, ces femmes ont réalisé la similitude des problèmes que vivaient leurs communautés respectives, mais également l'isolement qu'elles vivaient entre elles.

Depuis ses débuts, FAQ agit en tant que porte-parole afin de faire connaître les besoins et les priorités de ses membres, en particulier les questions d'égalité, des droits, de la justice, de la jeunesse, de la santé et de la violence.

FAQ est également une organisation bilingue membre de l'Association des femmes autochtones du Canada. Depuis plusieurs années, FAQ siège à la table de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, au conseil d'administration des Services Para-Judiciaires Autochtones du Québec, à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec et sur plusieurs autres comités autochtones et non autochtones.

Femmes Autochtones du Québec inc. (FAQ) est une organisation à but non lucratif créée en 1974 qui représente les femmes autochtones des différentes nations du Québec, ainsi que les femmes autochtones vivant en milieu urbain.



## MISSION

L'organisme appuie les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé. FAQ soutient également les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté.

# L'ÉQUIPE

---

L'équipe de FAQ réunit une douzaine de femmes autochtones et non autochtones d'expérience qui travaillent sans relâche pour une cause qui leur tient à cœur.  
Celle-ci est composée de:



**Viviane Michel**  
Présidente



**Carole Bussière**  
Directrice générale



**Isabelle Paillé**  
Coordonnatrice  
prévention non-violence et  
maisons d'hébergement



**Nathalie Bussière**  
Chargée de projet et  
aide aux coordonnatrices



**Jennifer Brazeau**  
Chargée de projet  
prévention de l'intimidation



**Annie Bergeron**  
Coordonnatrice santé



**Véronique Picard**  
Coordonnatrice  
justice et  
sécurité publique



**Sipi Flamand**  
Analyste juridique  
et politique



**Myriam Landry**  
Coordonnatrice  
environnement et  
développement durable



**Naomi George**  
Chargée de projet intervention  
en violence familiale  
et agression sexuelle



**Julia  
Couture-Glassco**  
Responsable des  
communications



**Wahiakatste  
Diome-Deer**  
Coordonnatrice jeunesse



**Bérénice  
Mollen-Dupuis**  
Coordonnatrice emploi  
et formation

# LE CONSEIL DES ÉLUES

---

Présidente: Viviane Michel

Vice-Présidente: April Dedam

Secrétaire-Trésorière: Mary Hannaburg

## Représentantes des nations

Nation Abénaquise: Mandi Thompson

Nation Algonquine: Françoise Ruperthouse

Nation Atikamekw: Vivianne Chilton

Nation Eeyou: Linda L. Shecapio

Nation Huronne-Wendat: Kateri Vincent

Nation Innu: Marie-Josée Wapistan

Nation Mig'maq: Sylvia Barnaby

Nation Mohawk: Ami-Lee Hannaburg

Nation Naskapi: Pauline Quiscappio

Milieu Urbain: Donna Larivière

Représentante jeune: Tania Larivière

Représentante aînée: Roseann Martin

Représentante des employés:

Lauréanne Fontaine

Directrice générale: Carole Bussière

Rencontres du conseil  
des élués 2016-2017:

- 4 et 5 février 2017

- 27 et 28 mai 2017



FAQ est administrée par un conseil des élués (CE) actuellement composé de 16 membres, élués lors des conseils des nations et du rassemblement annuel des membres. Le conseil des élués est constitué de trois membres de l'exécutif, neuf représentantes des Nations, une représentante des femmes autochtones vivant en milieu urbain, une représentante des jeunes, une représentante des aînées, une représentante des employés et la directrice générale. De façon générale, le conseil des élués exerce tous les pouvoirs, autres que ceux réservés aux membres, et pose tous les actes que l'Association est autorisée à poser conformément à la loi, à ses lettres patentes et à sa constitution.

# DOSSIER JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

La coordonnatrice justice et sécurité publique travaille sur les enjeux de droit dans la vie des femmes autochtones. En plus de donner des formations pour que les femmes autochtones puissent avoir un meilleur accès au système de justice au Québec, elle documente et représente également les besoins et priorités de ces femmes auprès des gouvernements et autres institutions.

En novembre 2016, la décision du DPCP de ne pas déposer d'accusations dans la majorité des cas de violence et d'abus dénoncés par des femmes autochtones de Val-d'Or a suscité une réaction immédiate de la part de Femmes Autochtones du Québec et d'autres organisations autochtones et allochtones de la province. Suivant ce manque flagrant de reconnaissance de la part du DPCP, FAQ s'est mobilisée, exigeant du gouvernement la mise en place d'une commission d'enquête faisant état des problématiques de racisme systémique et de discrimination présentes au sein des services policiers de la province. Suite à ces efforts de mobilisation, le gouvernement a annoncé, en décembre 2016, la création d'une telle commission.

FAQ travaille d'ailleurs en amont de cette commission en suivant les recommandations émises dans le passé, afin que des solutions visant à répondre aux enjeux affectant les femmes autochtones soient mises en place. Entre autres, nous travaillons sans relâche avec des partenaires tels le Service de police de la ville de Montréal et l'École nationale de police du Québec pour améliorer et uniformiser la formation offerte aux policiers à travers la province. Au cours de la dernière année, FAQ s'est également impliquée au sein de divers dossiers légaux dont l'adoption coutumière, projet de loi adopté au printemps 2017. Enfin, FAQ réfère quotidiennement des femmes autochtones à la recherche de soutien ou de ressources sur des enjeux aussi variés que le statut d'Indien, le système carcéral, la dénonciation d'abus ou de discrimination et la relation avec les policiers. Au cours de la dernière année, FAQ a travaillé sur le développement de partenariats clés avec certains organismes visant à défendre les intérêts des femmes autochtones incarcérées.

## **Projet #1 : Comité de travail sur la procédure de prévention et d'intervention pour les femmes autochtones disparues ou assassinées**

Dans le cadre de sa collaboration au sein du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, FAQ siège au sein du comité de travail qui rassemble des organismes autochtones de la ville, ainsi que des membres du Service de police de la ville de Montréal. En mai 2017, le comité a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice à la procédure sur les femmes et filles autochtones (bispirituelles et trans) disparues et assassinées. FAQ soutient cette ressource de manière mensuelle, afin de s'assurer du bon développement du projet. En septembre 2017, FAQ et les différents acteurs de ce comité ont d'ailleurs rencontré le SPVM, afin d'y présenter la procédure à suivre en cas de disparition. Le rôle de la coordonnatrice à la procédure est de faciliter l'approbation et l'application de cette procédure et d'accompagner les familles lorsqu'une disparition de femme autochtone survient au Québec.

## **Projet #2 : Rassemblement des familles de femmes et hommes autochtones disparus et assassinés**

Pour la troisième année consécutive, FAQ a tenu son rassemblement pour les familles de femmes et hommes autochtones disparus et assassinés. Cette année, un nombre record de 20 participants a participé aux activités de guérison, dont 13 nouvelles personnes. L'événement d'une durée de 4 jours s'est tenu en nature, dans les Laurentides, au mois de septembre 2017. Les participants se sont sentis « écoutés, solidaires et respectés », puisqu'ils ont pu témoigner en toute confidentialité avec le soutien de psychologues autochtones et de l'équipe de FAQ. Encore une fois cette année, les participants ont réitéré la nécessité d'organiser ce rassemblement sur une base annuelle, puisqu'il permet de faciliter leur guérison et leur bien-être, et de se retrouver entre familles.

## **Projet #3 : Commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées**

FAQ a officiellement obtenu son statut de participant à l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées en août 2017. Malgré les lacunes et les difficultés, FAQ s'est assuré de transmettre les informations disponibles aux familles et victimes de violence, afin qu'elles puissent participer en connaissance de cause. Depuis le début, des critiques ont été émises de la part des familles et des organisations autochtones et non autochtones. Un manque de communication flagrant est d'ailleurs au centre de ces critiques. FAQ a, à plusieurs reprises, dénoncé cette problématique, que ce soit par l'entremise de communications directes lors des consultations régionales au Québec, par des communications auprès des représentants de la commission ou par la publication de communiqués de presse.

## **Projet #4 : Commission d'enquête « Écoute, réconciliation, progrès »**

FAQ a obtenu son statut de participant dans le cadre de cette enquête provinciale en mai 2017 et suivant son adoption, l'organisation a témoigné lors de la première semaine d'audiences le mois suivant. À cet égard, FAQ a soumis ses réflexions quant à la discrimination qui affecte les femmes autochtones du Québec, en y mentionnant la situation de Val-d'Or, mais également diverses violences institutionnelles et structurelles dont sont victimes l'ensemble des femmes autochtones du Québec. FAQ s'est engagé à émettre ses recommandations tout au long de l'enquête, et s'assure de transmettre l'information à ses membres, via communiqués de presse et publications Facebook.

## **Projet #5 : Formations sur les femmes autochtones et la justice**

Cette année, FAQ a offert plusieurs formations et ateliers de sensibilisation concernant les éléments historiques qui ont un impact dans la vie des femmes autochtones (Loi sur les Indiens, pensionnats indiens, DPJ) et les réalités actuelles des femmes autochtones (relations avec les policiers, agressions sexuelles, violence, itinérance, résilience et mobilisation) auprès de diverses institutions. Entre autres, FAQ s'est chargé de former, en août 2017, les étudiants autochtones de l'École nationale de police du Québec. Également, FAQ participe à l'élaboration d'une future formation de sensibilisation sur les réalités autochtones qui sera offerte à l'ensemble des étudiants de l'ENPQ d'ici 2018. FAQ compte travailler constamment avec les instructeurs afin d'améliorer chaque année la formation offerte aux futurs policiers, autochtones et allochtones.

# DOSSIER SANTÉ

Depuis la fondation de FAQ, la santé constitue un élément central des activités de l'association. Le dossier santé vise à promouvoir la santé physique, psychologique, mentale et spirituelle des femmes autochtones vivant au Québec selon une vision holistique. À ce titre, une des priorités du dossier est de s'intéresser aux impacts de la violence et des agressions sexuelles sur la santé des femmes autochtones et de leurs familles, notamment par le développement de projets de prévention, d'éducation et de sensibilisation en matière d'agression sexuelle. FAQ s'investi également en vue de contribuer à l'atteinte d'une meilleure santé économique, politique, juridique et communautaire pour les femmes autochtones. Enfin, comme l'avis de FAQ est souvent sollicité au sujet de la santé des femmes autochtones, le développement continu de son expertise dans ce domaine s'avère essentiel.

## **Projet #1 : Guide de formation Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhe Tanon Tsi Te Ioswat'the – Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière : Guide d'intervention en matière d'agression sexuelle pour les intervenant(e)s qui œuvrent auprès des clientèles autochtones et sa formation associée**

Pour répondre à un besoin critique d'outils d'intervention et de formation en matière d'agression sexuelle pour les intervenant-e-s qui œuvrent auprès des clientèles autochtones, FAQ a développé le document Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhe Tanon Tsi Te Ioswat'the - Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière : guide d'intervention en matière d'agression sexuelle et sa formation associée. Le document final est maintenant disponible et la première partie de la formation a eu lieu en juillet 2017 auprès d'intervenants des Centres d'amitié autochtone du Québec. En effet, le Ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté FAQ pour offrir la formation Tsi Te Tio'karas Tatia'kénhe Tanon Tsi Te Ioswat'the aux intervenant-e-s qui travaillent auprès de la clientèle des dix Centres d'amitié autochtones au Québec membres du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ).

## **Projet #2 : Réseau d'entraide et de soutien pour les femmes autochtones victimes d'agressions sexuelles de la part de policiers**

C'est à la suite d'une demande de Madame Jeannette Pilot que FAQ a rassemblé des femmes autochtones victimes d'agressions sexuelles de la part de policiers de plusieurs régions du Québec afin de leur proposer un espace et des activités leur permettant de créer un réseau d'entraide et de soutien entre femmes, ainsi que de leur présenter des ressources et des services. Le rassemblement a eu lieu les 20 et 21 octobre 2016 au site culturel Kinawit, à Val-d'Or. Lors de l'événement, différentes activités étaient proposées aux participantes : un cercle de partage, une activité artisanale, une tente de sudation, mais aussi des sessions d'information et une discussion sur leurs besoins. Sur place, une aînée, des psychologues et des intervenantes étaient présentes afin d'accompagner les participantes tout au long de l'événement. Après l'événement, un groupe Facebook a été créé afin que les participantes puissent continuer à partager des ressources et s'entraider.

## **Projet #3 : Formation de deux jours sur l'intervention en matière d'agression sexuelle auprès des femmes autochtones destinée au Regroupement québécois des Centres d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS)**

À la demande du RQCALACS, FAQ a créé une formation de deux jours destinée aux intervenant.es des CALACS afin de les outiller à l'intervention auprès de femmes autochtones et de les sensibiliser à leurs réalités et leurs besoins. Cette formation aura lieu en janvier 2018.

## **Projet #4 : Ma sexualité, c'est une question de respect : brisons le silence! Formation d'agent.es de sensibilisation aux agressions sexuelles dans des communautés Cries, Innus et Naskapis situées sur le territoire affecté par les travaux du Plan Nord.**

Le Secrétariat à la Condition féminine finance ce projet qui permettra de former des agent.es de sensibilisation aux agressions sexuelles dans des communautés autochtones situées sur le territoire des travaux du Plan Nord. Le succès du projet-pilote Ma sexualité c'est une question de respect de l'année 2011 nous incite à répéter cette expérience en y incluant les réalités spécifiques aux travaux du Plan Nord. La première partie de cette formation doit avoir lieu en décembre 2017 et la seconde au printemps 2018.

## **Projet #5 : Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles**

À la suite de nombreuses dénonciations d'agressions sexuelles en milieu autochtone, FAQ a pris l'initiative de réunir des partenaires autochtones afin de lutter efficacement et durablement contre les agressions sexuelles. FAQ a participé à quatre rencontres de coordination visant à organiser un grand Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, qui devrait se tenir en 2018. Lors de ces rencontres, FAQ travaille à élaborer un plan d'action des Premières Nations pour lutter contre les agressions sexuelles à long terme. Ce plan d'action est un document vivant qui sera présenté au Forum pour amélioration. FAQ s'implique autant dans l'organisation du Forum que dans la pérennité de ce mouvement pour lutter contre les agressions sexuelles.

## **Document de consultation rédigé**

Document préparé pour le Conseil du statut de la femme dans le cadre d'une consultation sur l'organisation des soins et services aux personnes âgées et à leurs proches,  
28 avril 2017

# PROJET EN VIOLENCE FAMILIALE ET AGRESSIONS SEXUELLES

C'est avec gratitude que je présente le rapport sur le travail que j'ai effectué en tant que chargée de projet du dossier violence familiale et agressions sexuelles de FAQ. Depuis mon arrivée en poste, j'ai travaillé en équipe avec Annie Bergeron et Isabelle Paillé. En plus de participer à des présentations et des formations et d'animer des présentations et des formations sur différents sujets, j'ai travaillé sur deux projets plus importants qui constituaient les tâches principales de mon mandat. Le premier avait pour but de mener une étude des besoins sur la violence au sein des communautés autochtones du Québec et le deuxième est un projet intitulé « Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière ». Dans les prochaines lignes, je présenterai un aperçu plus détaillé de ce que j'ai accompli jusqu'à maintenant et je présenterai les grandes lignes de mes activités à venir. Bien que je ne sois en poste que depuis environ six mois, j'ai vécu de nombreuses expériences, beaucoup appris et j'ai accompli un travail très significatif, attribuable sans aucun doute au fait de faire partie de l'équipe brillante et passionnée de FAQ. J'entame cette deuxième moitié d'année avec inspiration et optimisme en ce qui a trait au travail et au succès à venir.

## Étude des besoins

Il est évident que la violence existe dans les communautés autochtones du Québec. La violence est partout et a un impact sur les communautés autochtones du Québec (et d'ailleurs) depuis plusieurs générations. Chaque communauté, tout comme chaque personne, est unique et entretient une relation unique avec la violence. Cela signifie que chaque communauté a sa propre perception de la violence ainsi que ses propres attitudes et réactions face à elle.

L'une des tâches principales de la chargée de projet en violence familiale et agressions sexuelles est de mener une étude des besoins sur la violence au sein des communautés autochtones à travers le Québec. Son objectif est de colliger des données sur l'état actuel de la relation de chaque communauté par rapport à la violence, sur les formes de violence les plus présentes, ce qui est en place en termes de prévention et/ou d'intervention, etc., et de nous permettre de développer une approche mieux informée sur comment offrir un meilleur soutien aux travailleurs de première ligne œuvrant dans ces communautés dans leur travail auprès de personnes affectées par la violence.

J'ai divisé cette étude des besoins en deux phases. La première phase a été menée en mai et juin et le but était de recueillir les réponses de 10 nations différentes (incluant le milieu urbain). Les résultats de cette première phase m'ont permis de formuler les questions posées lors de la deuxième phase, celle du suivi. Cette dernière est divisée en deux parties : la première concerne les intervenants et la deuxième, les membres de la communauté. Le processus de collecte de données de la deuxième phase (pour les deux parties) sera mené d'octobre jusqu'à la fin décembre. Une fois toutes les données recueillies, je rédigerai un rapport sur les résultats et ces informations permettront à notre équipe de développer de nouveaux outils et d'améliorer ceux qui sont déjà en place afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des communautés que nous desservons.

# PROJET EN VIOLENCE FAMILIALE ET AGRESSIONS SEXUELLES

## Projet « Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière » :

Le deuxième projet principal sur lequel j'ai eu le plaisir de travailler fut une formation offerte aux formateurs pour le projet « Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière. » L'objectif de cette formation est de fournir aux travailleurs de première ligne qui travaillent avec des victimes d'agressions sexuelles les connaissances et aptitudes nécessaires à leur travail d'intervention. Cette formation les prépare à utiliser le manuel « Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière : Guide d'intervention en matière d'agression sexuelle » pour former les professionnels du domaine des agressions sexuelles à mieux travailler avec leur clientèle.

Cette formation fut animée par Wanda Gabriel et moi. Les participantes étaient des représentantes du Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec et la formation comportait deux parties - la formation et le suivi. La formation des formateurs a eu lieu du 18 au 20 juin dernier et le suivi aura lieu les 16 et 17 novembre 2017. Durant la période entre la formation et le suivi, on demande aux participants d'organiser une session de formation pour se pratiquer et de nous transmettre leurs commentaires et questions afin que nous puissions les soutenir dans leur travail de formatrice pour cette formation.



## Développement de projets et partenariats:

En tant que membre du comité de travail pour le Forum sur la violence sexuelle, j'ai participé à trois rencontres de comité pour la planification et la délégation de tâches pour un forum sur la violence sexuelle ayant été proposé par FAQ.

Ces rencontres se sont tenues de juillet à la mi-octobre.

# DOSSIER NON-VIOLENCE ET MAISONS D'HÉBERGEMENT

## Mandat de la coordonnatrice Promotion non-violence et Réseau des maisons d'hébergement autochtones au Québec :

- Coordonner les activités du Réseau des maisons d'hébergement autochtones ;
- Participer aux comités qui favorisent l'amélioration des services aux femmes autochtones ;
- Favoriser la liaison entre les ressources autochtones et non autochtones ;
- Aider de façon personnalisée à orienter les femmes qui désirent avoir accès à des ressources appropriées ;
- Sensibiliser les organisations, les milieux scolaires et les divers groupes policiers à la réalité des femmes autochtones ;
- Initier des projets et/ou des outils qui favorisent la non-violence dans les collectivités autochtones.

## Rassemblement du Réseau des maisons d'hébergement autochtones

#1

2 au 6 octobre 2016 à Montréal

Thème : L'intervention en contexte de dévoilement d'une agression sexuelle envers un enfant autochtone. 39 intervenantes des 4 coins du Québec étaient présentes, dont 6 femmes Inuites. 11 maisons d'hébergement autochtones y participaient.

#2

20 au 24 mars 2017 à Montréal

Thème : Formation QADA D-I (détection et intervention). Comment mieux prévenir et intervenir auprès des aînées qui subissent de la maltraitance. 38 intervenantes des 4 coins du Québec étaient présentes, dont 9 femmes Inuites. 12 maisons d'hébergement autochtones y participaient.

## Rassemblement du Réseau d'entraide et de partage pour les femmes autochtones ayant subi des abus de la part des policiers

#1

19 au 22 octobre 2016 à Val-d'Or

## Rassemblement des familles des hommes et femmes autochtones disparus ou assassinés

#1

27 au 30 octobre 2016 à Val-Morin

#2

28 septembre au 1er octobre 2017 à Val-Morin

### Femmes autochtones disparues ou assassinées

4 octobre 2016: Participer à la marche et la vigile à Montréal.

4 octobre 2017: Coanimer la vigile de Montréal devant plus de 350 personnes.

# DOSSIER NON-VIOLENCE ET MAISONS D'HÉBERGEMENT

## Activités en communauté

### Anishnabe

6 septembre 2017 à Kitigan Zibi  
Marche commémorative pour Maisy Odjick et Shannon Alexander.

### Abénaki

11 septembre 2017 à Odanak  
Journée des Premières Nations, pour une action concertée en violence.

### Mohawk

18 juin 2017 à Kahnawake  
Marche commémorative pour Tiffany Morrison.

### Innu

11 au 14 septembre 2017 à Unamen Shipu  
Donner des ateliers pendant 3 jours aux membres de la communauté (ateliers et cercles de partage), parler 4 heures en ondes à la radio communautaire pour parler de la Loi sur les Indiens et des pensionnats indiens et donner une formation à 9 intervenants.

### Milieu urbain

17 juin 2017 à Montréal  
Marche de l'espoir avec le Native Women Shelter de Montréal. Collecte de fonds pour offrir aux femmes et à leurs enfants qui sont en maison d'hébergement, une retraite en territoire pour favoriser leur guérison.

## Présentations

**319**

étudiant-es de 4 cégeps et université ont participé à une présentation par la coordonnatrice non-violence de FAQ

**369**

partenaires de 10 différentes organisations ont participé à une présentation de la coordonnatrice non-violence de FAQ

**120**

policiers du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), 2 de la Sûreté du Québec, 1 des Crimes majeurs et 2 Peace Keeper de Kahnawake ont assisté à une présentation

**7**

étudiants de la cohorte autochtone anglophone de l'École de police nationale du Québec, à Nicolet, ont assisté à une présentation

# DOSSIER JEUNESSE

Créé en 2003, le poste de Coordinatrice jeunesse de Femmes autochtones Québec (FAQ) est responsable du dossier jeunesse multidimensionnel de l'association. La coordinatrice jeunesse développe et déploie des programmes, services et partenariats pour les jeunes femmes autochtones, tant à l'intérieur de notre association qu'à travers la province. De plus, en tant que représentante régionale, provinciale et nationale, la coordinatrice jeunesse protège et promeut les droits, besoins et intérêts des jeunes femmes autochtones en général.

## L'année 2016-2017 en revue

Cette année fut une année réussie et transitionnelle pour le dossier jeunesse au sein de FAQ:

- FAQ a pu compter sur l'implication et le leadership de nos membres et déléguées et de notre représentante jeunesse (Tania Larivière) lors de diverses initiatives et événements ;
- Tout au long de l'année, la coordinatrice jeunesse de FAQ a représenté l'organisme sur un comité de révision pour le contenu du cours d'histoire de secondaire 3 et 4 du MELS et du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) ;
- En janvier 2017, le Stratégie d'action jeunesse autochtone 2017-2022 est entrée en vigueur. Développée par le Secrétariat à la jeunesse du Québec et à la suite d'une consultation autochtone à travers la province, cette stratégie fournit un cadre de travail pour d'éventuels projets et priorités jeunesse de FAQ ;
- En mars 2017, la coordinatrice jeunesse de FAQ a offert une présentation sur « Les femmes autochtones disparues ou assassinées à travers le Québec » au Centre for Human Rights and Legal Pluralism de l'université McGill, au Musée de l'Holocauste de Montréal, à l'Association du barreau autochtone et à Women in International Security Canada à Montréal ;
- Au printemps 2017, la coordinatrice jeunesse de FAQ a animé des ateliers de leadership pour le projet Inuk Power : Next Gen en partenariat avec la Commission scolaire de Nunavik et le Qarjuit Youth Council à Kuujuaq ;
- À l'automne 2017, FAQ a accueilli une nouvelle coordinatrice jeunesse, Wahiakatste Diome-Deer, qui portera le dossier jeunesse dans une nouvelle ère novatrice.

## À venir: Rassemblement 2017 du Conseil jeunesse de FAQ (CJFAQ)

Une initiative unique de 2017, le CJFAQ tiendra son tout premier rassemblement pour les jeunes déléguées avant l'Assemblée générale annuelle. Dans le but de créer un plan stratégique quinquennal pour le dossier jeunesse, des déléguées de chaque nation participeront à divers ateliers éducatifs et dans une rencontre de planification stratégique tenue sur plusieurs jours. À la fin du rassemblement, les déléguées jeunesse finaliseront une résolution et éliront une représentante qui travaillera de pair avec la coordinatrice jeunesse à mettre à jour la stratégie du conseil.

## À venir: Projet 2017-2018 du CJFAQ en partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse du Québec

Dans le but de promouvoir des habitudes et un style de vie sain tout en assurant un environnement culturellement sécuritaire, le Secrétariat à la jeunesse du Québec a collaboré avec FAQ à la création d'une opportunité de projet jeunesse unique. Dans le but d'encourager des choix de vie sains tout en préservant une perspective de santé holistique, le CJFAQ et la coordinatrice jeunesse mèneront un projet novateur visant à améliorer l'accès aux services de santé pour les jeunes femmes autochtones à travers le Québec.

## Projets et partenariats

### Stratégie d'action jeunesse autochtone 2017-2022

Dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse du Québec a approché FAQ, le Réseau jeunesse des Premières Nations du Québec et du Labrador et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec afin de développer la Stratégie d'action jeunesse autochtone 2017-2022. Des consultations auprès de jeunes autochtones à travers le Québec ont permis de développer une stratégie d'orientation visant à optimiser le succès du Plan d'action et à maximiser l'amélioration de la jeunesse autochtone. La Stratégie d'action jeunesse autochtone est entrée en vigueur en janvier 2017.

### Conseil jeunesse de Femmes autochtones du Québec (CJFAQ)

Établi en 2005, le Conseil jeunesse de Femmes autochtones du Québec (CJFAQ) est composé d'une Représentante jeunesse et de dix Déléguées jeunesse (issues de chacune des Premières nations du Québec et une du milieu urbain). Le mandat du CJFAQ est de défendre les droits et intérêts des jeunes femmes autochtones et le droit de vote de sa représentante sur le conseil d'administration de FAQ. Le CJFAQ se réunit au moins une fois par année afin de déterminer les grandes orientations du dossier jeunesse de FAQ et d'élire une représentante pour l'année à venir. Nous remercions la Représentante jeunesse et les déléguées 2016-2017 pour leur travail

### Institut du Nouveau Monde (INM)

Fondé en 2003, l'Institut du Nouveau Monde (INM) est un organisme non partisan dont la mission est d'augmenter la participation citoyenne dans la vie démocratique à travers le Québec. Cette année, le dossier jeunesse de FAQ a collaboré avec INM dans deux initiatives, l'École d'été de l'INM et la « Conversation publique sur la solidarité et l'égalité intergénérationnelle » :

- L'école d'été de l'INM est un événement annuel éducatif et artistique pour les jeunes âgés de 15 à 35 ans visant à promouvoir la participation de jeunes citoyens à travers le Québec dans des débats publics. Depuis 2008, FAQ travaille en collaboration avec l'INM et d'autres organismes autochtones afin de promouvoir la participation des jeunes autochtones à cet événement annuel ;
- Depuis cette année, la coordonnatrice jeunesse de FAQ siège comme membre sur le comité consultatif pour la « Conversation publique sur la solidarité et l'égalité intergénérationnelles ». Cette initiative est un processus délibératif et de participation publique sur les enjeux intergénérationnels du Québec. Au cours des deux prochaines années, l'initiative offrira des forums publics pour les citoyens comme les organismes d'à travers la province pour discuter de certaines préoccupations et proposer des solutions. Le tout se terminera par un « Document blanc » de recommandations présenté aux représentants gouvernementaux. Le comité consultatif est composé de membres éclairés du public qui représentent divers organismes à travers le Canada. Le comité conseille l'INM sur les progrès et le contenu de diverses activités et aide à mobiliser les citoyens à travers toutes les régions du Québec.

# DOSSIER JURIDIQUE ET POLITIQUE

Le dossier de l'analyste juridique et politique porte un sens global sur le maintien des droits des femmes autochtones du Québec et de leurs futures générations. Le poste consiste à s'assurer que leur voix soit entendue, défendue, protégée et respectée d'une part par tous les projets entrepris par FAQ et d'autre part, par les différentes politiques fédérales, provinciales et autochtones. Il s'agit d'une poste qui garde le cap sur le mandat et les objectifs de l'organisation et qui met sur pied des stratégies pour leur atteinte. Le dossier juridique et politique en 2016-2017 a traité notamment des questions d'identité et de citoyenneté autochtone, de la gouvernance et des femmes autochtones, de protection de la jeunesse et de préservation de l'identité culturelle. FAQ a également été représenté aux différentes rencontres et assemblées des Chefs du Québec et du Labrador et des différents paliers gouvernementaux.

## **Affaire Descheneaux et projet de loi S-3 (Loi modifiant la Loi sur les Indiens (élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription))**

Femmes Autochtones du Québec suit de près les enjeux du projet de loi S-3 concernant la modification de la Loi sur les Indiens éliminant les iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription. Ce projet de loi vient changer l'article 6, concernant l'inscription des individus dans le registre du statut d'indien dans la Loi sur les Indiens. C'est un enjeu majeur pour les femmes autochtones et pour l'ensemble des communautés des Premières Nations, car présentement dans le régime de la Loi sur les Indiens, il y a encore de la discrimination qui est faite aux femmes, ce qui implique également un paradoxe avec la Loi constitutionnelle de 1982. Le Canada a donc jusqu'au 22 décembre 2017 pour adopter le projet de loi S-3, au risque de rendre invalide et inapplicable l'article 6 (1) et 6 (2) de la loi concernée et désavantager les femmes autochtones et leurs descendants, de même que pour l'ensemble des collectivités des Premières Nations.

## **Adoption coutumière autochtone**

Le 16 juin dernier (2017), l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi n°113 (Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements), concernant la reconnaissance de l'adoption coutumière autochtone à la grandeur du Québec en apportant des changements significatifs dans le Code civil. C'est un événement historique et Femmes Autochtones du Québec est fière d'avoir participé aux échanges et aux débats avec les autres organisations et communautés autochtones. Cette reconnaissance montre une nouvelle manière d'interagir, de nation à nation, avec les institutions politiques et administratives avec le gouvernement du Québec et plus particulièrement en matière de jeunesse et de la sécurisation culturelle et identitaire pour les enfants des Premières Nations.

## **Cours d'été 2017 sur la gouvernance autochtone au féminin au Québec.**

En collaboration avec l'UQAM, Femmes Autochtones du Québec a pu réaliser un cours spécifique sur la gouvernance et le leadership des femmes autochtones, cours qui a eu lieu à l'été 2017. Ce cours a été un grand succès. Plus d'une dizaine de femmes de différentes communautés ont pu profiter de ce cours unique en son genre et ainsi acquérir des connaissances académiques et scientifiques dans le domaine de la gouvernance et du leadership. Femmes Autochtones du Québec tient également à souligner le succès d'une étudiante du Collège Kiuna d'avoir déjà acquis trois (3) crédits dans son nouveau programme au Baccalauréat en Science politique à l'UQAM.

# DOSSIER JURIDIQUE ET POLITIQUE

## **Projet de loi n°99 – Modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse**

À la suite des études sur le projet de loi n°99, le gouvernement du Québec tente d'apporter des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse. Ces modifications s'inscrivent sur le droit des parents (familles) et le droit des familles d'accueil sur les enfants qui sont sous la responsabilité de la Direction de la protection de la jeunesse. Femmes Autochtones du Québec a donc déposé un mémoire (Le Droit à l'identité culturelle autochtone et la collaboration pour l'avenir de nos enfants et de nos futures générations) à ce projet de loi et en fait un suivi attentif tout en se préparant aux actions que l'organisation doit faire, en coalition avec d'autres organismes autochtones, en cas de désaccord avec les articles proposés par le gouvernement du Québec. Évidemment, les projets de loi proposés par le Québec ne vont pas dans le sens des communautés autochtones. Femmes Autochtones du Québec travaille afin de préserver l'identité autochtone aux jeunes enfants qui sont placés en famille d'accueil tant en milieu urbain qu'en milieu autochtone.

## **Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits.**

Femmes Autochtones du Québec a été invitée à une table de consultation organisée par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) en matière de développement social autochtone qui a eu lieu en janvier 2017. Les réflexions tournaient autour des thèmes suivants : améliorer les conditions de vie des Autochtones et favoriser l'accessibilité aux services publics québécois. Femmes Autochtones du Québec a alors pris en compte des enjeux sociaux dans nos communautés afin de pouvoir faire des recommandations lors de cette rencontre. Femmes Autochtones du Québec a également déposé des recommandations par écrits le 9 février 2017 à la suite de ce processus de consultation, nous suivons de près les actions du gouvernement en ce qui a trait à ce Plan d'action déposé par le gouvernement en matière de développement social et culturel autochtone au Québec.

## **Remaniement ministériel, AADNC scindé en deux**

Femmes Autochtones du Québec porte une attention particulière en ce qui concerne les enjeux entourant la décision du gouvernement Trudeau concernant le remaniement ministériel qui touche directement les autochtones. FAQ se prépare alors pour la suite des choses, car la ministre Carolyn Bennett, du Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, procèdera à une campagne de consultation afin d'améliorer les services et les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement. FAQ est alors aux aguets pour réagir assez rapidement aux lancements des consultations

## **10e anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.**

En cette année charnière sur les célébrations du 10e anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, Femmes Autochtones du Québec ainsi que d'autres organisations autochtones de partout dans le monde ont pris part aux réflexions sur comment le monde, les institutions étatiques pourraient apporter de réels changements dans les relations et dans les processus de réconciliation avec les collectivités autochtones. De plus, la présidente de FAQ a fait un discours à Montréal le 13 septembre 2017, date marquant l'adoption de la DNUDPA aux côtés de personnalités politiques et d'organisations de renom international.

## **Conseil des Nations**

En vue de préparer le Grand rassemblement annuel des membres de Femmes Autochtones du Québec, la constitution propose de tenir un conseil de nation au sein de chacune des 10 nations et du milieu urbain de FAQ. Lors de chaque conseil de Nation, la représentante de la Nation présente verbalement un rapport de ses activités pour l'Association. De plus, les membres traitent de toute autre affaire qui peut être appelée à être présentée. Les membres doivent aussi élire les déléguées de la Nation au rassemblement annuel des membres. Cette année a lieu l'élection pour les représentantes des Nations. Les représentantes sont élues pour un mandat de deux (2) ans et pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.

# DOSSIER INTIMIDATION

## Projet de prévention de l'intimidation chez les jeunes autochtones

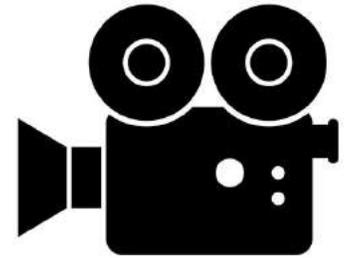
Au cours de la dernière année, FAQ a travaillé étroitement avec notre comité consultatif sur la prévention de l'intimidation afin de développer et de mettre en œuvre notre plan d'action de prévention de l'intimidation. Le comité a sélectionné huit (8) stratégies pour améliorer les aptitudes de nos jeunes à prévenir et à résoudre des conflits dans le but de s'assurer que nos jeunes femmes et jeunes filles grandissent dans des environnements sains.

### Partenaires financiers :

- Condition féminine Canada : Bailleur de fonds pour le projet de prévention de l'intimidation chez les jeunes autochtones de Femmes Autochtones du Québec basé sur les méthodes autochtones traditionnelles de résolution de conflits.
- Justice Québec: Contribue au financement des activités de la journée de la fierté LGBTQI2S de Femmes Autochtones du Québec.
- Équitas: Contribue au projet de développement d'une politique LGBTQI2S inclusive.

### STRATÉGIE 1 : campagne de courts vidéos « Ma culture » avec des jeunes modèles autochtones qui racontent comment ils/elles utilisent leur culture et leurs traditions autochtones pour résoudre des conflits et entretenir des relations saines

En collaboration avec Wapikoni Mobile, nous avons identifié des jeunes pour notre court vidéo sur comment les jeunes autochtones peuvent utiliser leur culture et leurs traditions pour résoudre des conflits et entretenir des relations saines.



### STRATÉGIE 2 : campagne d'affiches « Ma culture » avec les jeunes autochtones présentés dans les vidéos promouvant des valeurs traditionnelles autochtones.

Présentant les valeurs traditionnelles dont parlent les jeunes autochtones dans les vidéos Wapikoni, les affiches feront partie de la campagne dans le but de permettre aux jeunes d'être exposés à des modèles positifs et de voir comment leur culture et leurs traditions peuvent être utilisées pour résoudre des conflits et entretenir des relations saines.

### STRATÉGIE 3 : dépliants informatifs culturellement pertinents sur la prévention de l'intimidation

En collaboration avec le comité consultatif sur la prévention de l'intimidation, un dépliant informatif sera développé pour les jeunes autochtones. Nous souhaitons inclure l'information pour les jeunes afin de les sensibiliser aux comportements intimidants, à leurs principales causes, et à savoir comment et où obtenir de l'aide.



### STRATÉGIE 4 : développer et maintenir une page web sur la prévention de l'intimidation

Cette page web est maintenant opérationnelle ! Son but est de donner accès à une boîte d'outils, de ressources, d'événements et de pratiques exemplaires de prévention de l'intimidation aux écoles, organismes et communautés. Les prochains mois seront dédiés à la promotion de la page.

# DOSSIER INTIMIDATION

## **STRATÉGIE 5 : développer une politique LGBTQI2S inclusive et une campagne de sensibilisation pour Femmes Autochtones du Québec.**

En partenariat avec des jeunes autochtones et Équitas, FAQ a travaillé au développement d'une politique LGBTQI2S inclusive pour notre organisation. Du 5 au 7 mai 2017, deux (2) membres jeunesse de FAQ ont eu l'opportunité de participer à la formation nationale du programme Parlons Droits d'Équitas. Cette formation a permis aux jeunes d'obtenir une formation sur les droits de la personne et de développer des aptitudes de leadership. Jessica Ann Watso, représentante jeunesse pour FAQ, est l'une des jeunes ayant participé à la formation. Elle a utilisé les compétences qu'elle a acquises pour travailler de près avec la coordonnatrice de la prévention de l'intimidation de FAQ dans le développement de la politique LGBTQI2S.

De plus, le 20 août 2017, plus de 50 personnes ont participé au projet de développement de la politique LGBTQI2S inclusive. Lors d'un déjeuner communautaire chez Montréal autochtone, FAQ et Jessica Ann Watson ont présenté la politique aux membres. Les participants ont exprimé leur appréciation pour la politique et croient qu'il sera un outil important en vue d'assurer l'inclusivité de l'organisation. Après le déjeuner et la présentation, les participants ont marché dans le contingent autochtone du défilé de la Fierté de Montréal. Le contingent autochtone était à la tête du défilé de cette année, qui fut le plus gros défilé de l'histoire de Montréal. Les activités de la journée ont été rendues possibles grâce au financement de Justice Québec et d'Équitas.



## **STRATÉGIE 6 : développer un programme « former le formateur » sur les méthodes traditionnelles de résolution de conflits pour les enseignants et le personnel de soutien, incluant des activités d'immersion pour animer avec les jeunes.**

FAQ travaille au développement d'un programme « former le formateur » pour les enseignants et le personnel de soutien dans le but de les former sur la mise en œuvre des méthodes traditionnelles de modèles de résolution de conflits au sein de leurs organismes. Nous espérons donner des outils et transmettre un savoir aux enseignants et au personnel de soutien afin qu'ils puissent animer des activités qui initieront les jeunes à des réponses plus positives en termes de résolution de conflits.



## **STRATÉGIE 7 : Établir un comité autochtone provincial de prévention de l'intimidation, composé d'écoles, d'organismes autochtones et d'intervenants pour traiter de la prévention de l'intimidation.**

Nous souhaitons organiser un comité qui développera des stratégies multiniveaux pour encourager la participation de la communauté, partagera le savoir et les meilleures pratiques et collaborera au développement d'un programme provincial pour traiter de la prévention de l'intimidation.

## **STRATÉGIE 8 : organiser un forum autochtone provincial sur la prévention de l'intimidation**

Nous souhaitons organiser un forum qui permettra un échange multiniveaux de connaissances en matière de prévention de l'intimidation et permettra de fournir des opportunités de développement promotionnel et de promouvoir des compétences culturelles pour les enseignants, le personnel de soutien et les intervenants afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des jeunes autochtones.

# DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Mandat de la coordonnatrice

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) dispose d'une coordonnatrice au dossier environnement et développement durable depuis avril 2017. Celle-ci s'assure de défendre les intérêts des femmes autochtones du Québec en matière d'environnement et de développement durable dans un contexte de droits des peuples autochtones. La coordonnatrice agit également à titre de représentante pour faire valoir les besoins, les préoccupations et les opinions des femmes autochtones relativement au territoire, à l'environnement et au développement durable dans un contexte de droits des peuples autochtones sur les scènes régionale, provinciale et nationale.

## Projets et partenariats

**Rencontre internationale - Luttres des femmes pour la protection du territoire : résistances et solidarités féministes face à l'extractivisme.**

Le projet de rencontre internationale se fait en collaboration avec le Comité des droits humains d'Amérique Latine (CDHAL), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Femmes de diverses origines, Projet d'accompagnement solidaire Colombie (PASC), Kairos, Mines Alerte Canada, Développement et Paix et Femmes Autochtones du Québec.

Organisée par ces femmes et pour ces femmes, cette rencontre, qui se tiendra les 27-28-29 avril 2018, leur permettra d'abord de créer de nouveaux liens entre elles et leur groupe ou d'en renforcer d'autres, d'avoir accès à un espace de parole pour témoigner de leur expérience en tant que militante et en tant que femme dans la protection et la préservation de leur territoire, d'avoir accès à de nouvelles connaissances et de nouveaux outils par le biais de conférences de spécialistes des questions environnementales, biomédicales ou juridiques qui leur permettront de mieux agir dans leur milieu.

## Suivi de l'examen des processus environnementaux et réglementaires d'Environnement et Changement climatique Canada

31 mars 2017 : Dépôt du mémoire « La réforme de l'Office national de l'énergie : quelle place sera laissée aux femmes autochtones ? » présenté par FAQ en collaboration avec Hutchins Legal Inc.

09 août 2017 : Dépôt des Commentaires et recommandations sur le Document de travail « Examen des processus d'évaluation environnementale et réglementaire » adressé au MECC et au comité d'experts. En participant à l'examen des processus environnementaux et réglementaires du MECC, FAQ s'assure d'être présente tout au long du processus, de faire entendre ses commentaires et recommandations et de participer aux tables de consultation afin que la voix des femmes autochtones du Québec soit entendue et que leurs intérêts soient défendus.

## Collaboration entre FAQ et le Laboratoire de recherche sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones – Akwatisiw

FAQ est heureuse de faire partie des partenaires du Laboratoire de recherche sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones dirigée par Mme Suzy Basile et ainsi contribuer, par son soutien, à la recherche destinée au soutien des femmes autochtones. Par cette collaboration, FAQ souhaite s'impliquer dans les années à venir dans la création d'un réseau de femmes autochtones en environnement.

# DOSSIER EMPLOI ET FORMATION

## Programme d'aide financière

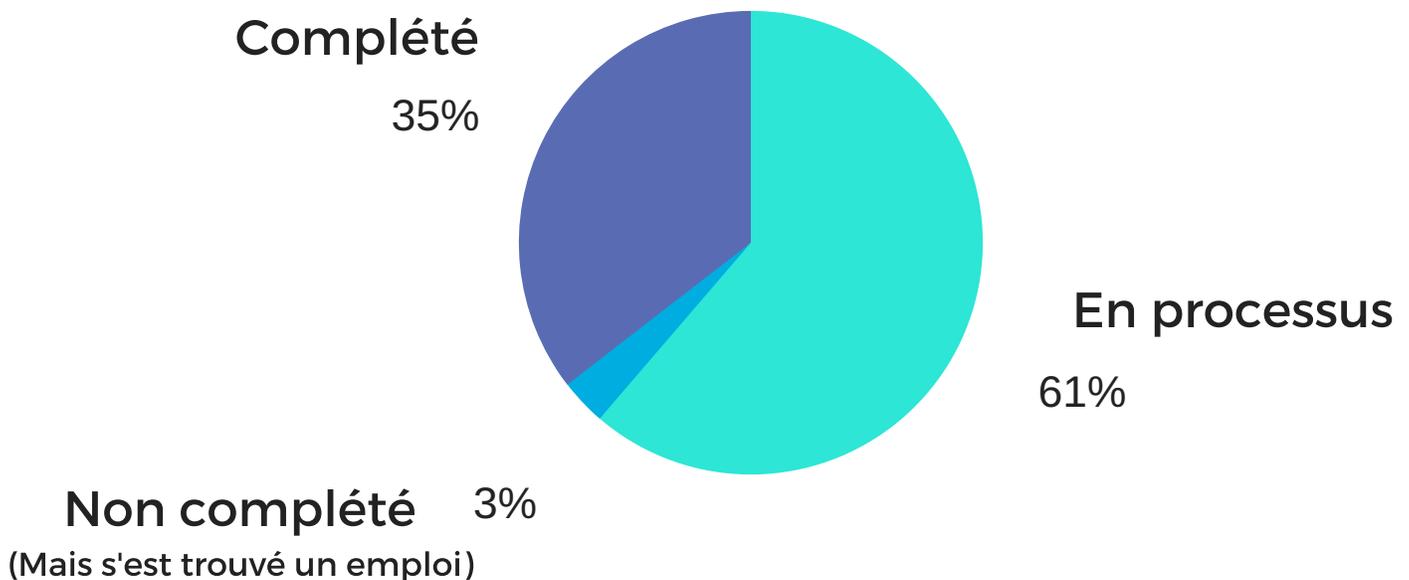
### Formation générale - Formation professionnelle - Employabilité - Aide à l'embauche

Depuis plus de 15 ans, Femmes Autochtones du Québec offre la possibilité aux femmes des Premières Nations, Métis et Inuit sans emploi ou sous-employées de recevoir des services en employabilité qui correspondent à leurs profils. Grâce au programme emploi et formation, FAQ veut mettre à la disposition des femmes des outils capables d'améliorer leurs conditions de vie. En leur donnant l'opportunité de devenir indépendantes tout en augmentant leur confiance en elle-même, on met toutes les chances de leur côté afin qu'elles puissent entreprendre un parcours positif pour elles et leur famille.

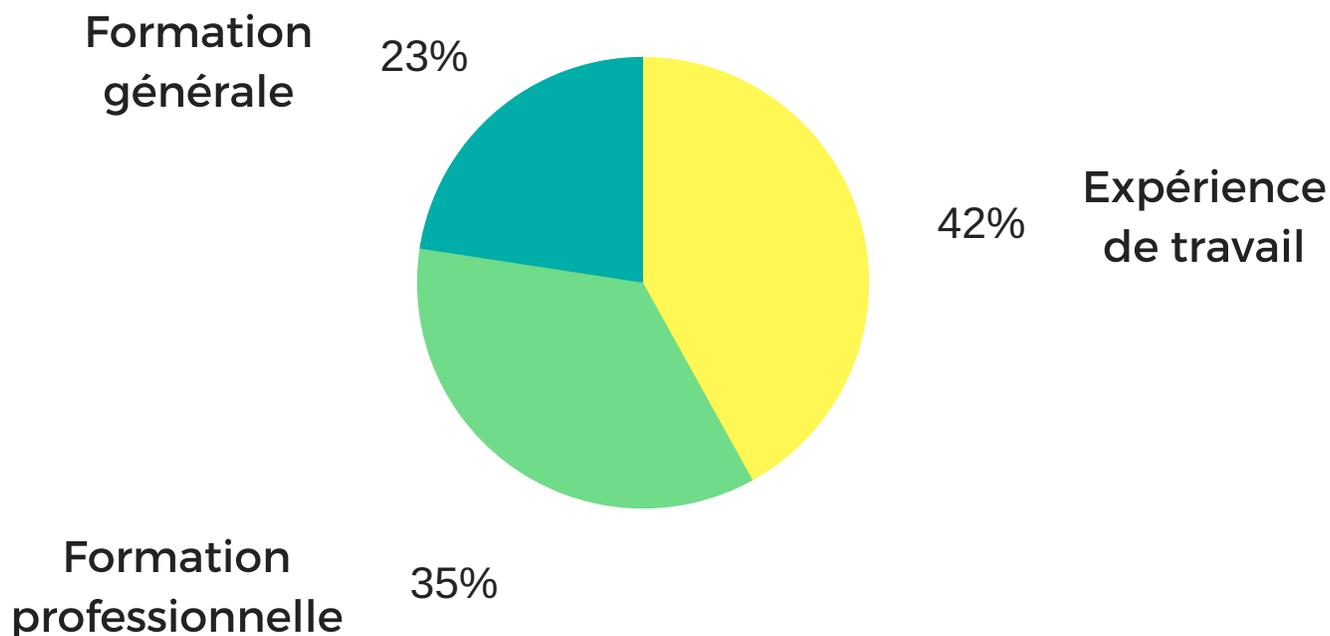
Le programme emploi et formation est, en priorité, offert aux femmes autochtones vivant en milieu urbain, désireuses de terminer leurs études secondaires, poursuivre leurs études dans un domaine de formation professionnelle ou même recevoir une aide financière afin d'intégrer le marché du travail et ainsi acquérir une solide expérience.

FAQ obtient son financement de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) pour le programme Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA). Cette stratégie finance les programmes et services axés sur l'emploi qui aident les femmes autochtones habitant en milieu urbain à se préparer pour un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Leurs priorités sont l'employabilité, les partenariats, la reddition des comptes et les résultats. Lorsque le programme est complété par les participantes, il est recommandé que les femmes soient à l'emploi six (6) mois après la fin de leur du projet.

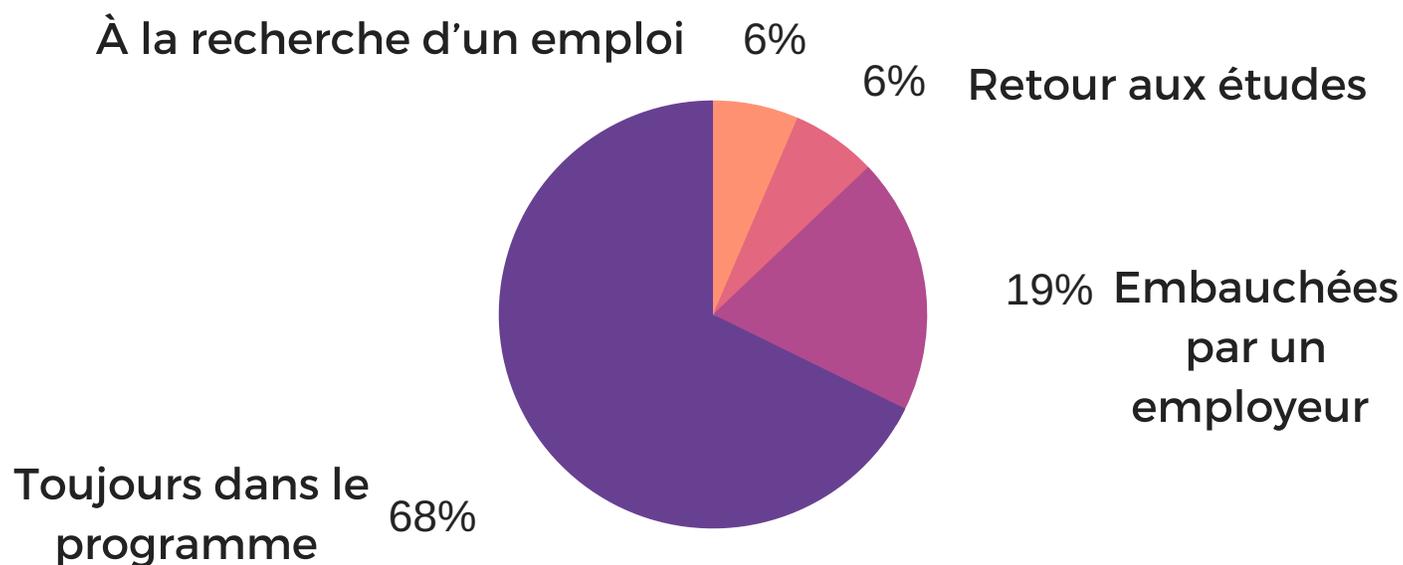
## Participantes: 31



## Programmes de FAQ



## Où sont-elles maintenant?



# DOSSIER COMMUNICATION

## Communiqués de presse

- 18 novembre 2016** Colère et déception : Femmes Autochtones du Québec dénonce un système raciste et discriminatoire
- 7 décembre 2016** Un troisième mandat pour Viviane Michel, présidente de Femmes Autochtones du Québec
- 21 décembre 2016** Une enquête publique au Québec !
- 17 janvier 2017** Le rapport du coroner reconnaît le système d'apartheid de la Loi sur les Indiens
- 8 février 2017** L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées tarde à produire un échéancier
- 17 février 2017** La violence au sein des communautés autochtones : un cercle vicieux qu'il est temps de briser
- 16 mars 2017** Lancement officiel de la commission d'enquête : Écoute, réconciliation et progrès
- 30 mars 2017** Budget provincial 2017-2018 : Réactions de Femmes autochtones du Québec
- 12 mai 2017** L'enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées reporte ses consultations régionales
- 26 mai 2017** Adoption coutumière autochtone : Les Premières Nations réclament des amendements au projet de loi 113
- 5 juin 2017** Ouverture des audiences de la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès
- 30 juin 2017** Femmes Autochtones du Québec réagit au Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits
- 7 juillet 2017** Femmes Autochtones du Québec réagit à la conférence de presse de la Commission d'enquête nationale pour les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées
- 11 juillet 2017** Démission d'une commissaire de la Commission d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées
- 6 octobre 2017** Femmes Autochtones du Québec réagit à l'adoption du projet de loi 99
- 6 octobre 2017** Femmes Autochtones du Québec réagit à l'abandon du projet Énergie Est
- 23 octobre 2017** Femmes Autochtones du Québec réagit à la requête déposée à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

# ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS

## Tables et comités

Grâce à l'expertise qu'a acquis l'organisation au fil des années, FAQ s'est vu offrir l'opportunité de siéger à plusieurs tables et comités afin de conseiller les participants sur les priorités et les besoins des femmes autochtones. Ces diverses participations au sein de ces groupes permettent à l'organisation de s'assurer que les femmes autochtones soient toujours bien représentées et que leurs intérêts soient mis de l'avant.

FAQ siège aux tables et comités suivants:

- Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, depuis 2012
- Comité-conseil « Inclusion et accessibilité : Construire un mouvement pluriel contre les violences sexuelles » du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, depuis 2015
- Comité sur les dénonciations d'agressions sexuelles par des policiers (FAQ), depuis 2016
- Comité-expert du projet Lanterne/Awacic de Marie-Vincent, depuis 2017
- Comité de partenaires dans le cadre d'une recherche de l'Institut national de santé publique du Québec concernant la prévention de la violence vécue en milieu autochtone et les recommandations du rapport de la Commission vérité-réconciliation, depuis 2017
- Comité de vigie autochtone à la SPVM depuis 2016
- Coalition québécoise contre la traite des personnes depuis 2015
- SOS Violence conjugale, de 2015 à juin 2017 comme membre de leur C.A.
- CRI-VIFF comme membre du comité directeur depuis 2016
- Comité consultatif autochtone auprès de l'escouade des crimes majeurs de la SPVM depuis 2016
- TrajetVi comité de recherche volet autochtone depuis 2015
- Comité des 12 jours d'action contre la violence faites aux femmes et aux enfants depuis 2012
- Circle of care, comité consultatif autochtone auprès du Centre Jeunesse Batshaw de Montréal depuis 2017
- Institut du Nouveau Monde : Intergenerational Solidarity and Equity Orientation Committee
- Table de travail sur la procédure de prévention et d'intervention à Montréal pour les femmes autochtones disparues ou assassinées, janvier 2016
- Comité justice du RÉSEAU, 2015
- Forum sociojudiciaire autochtone, octobre 2015
- Table de travail pour le projet collaboratif sur les besoins des femmes autochtones incarcérées en milieu provincial, août 2017.

### Comité FAQ

- Comité de sélection du SEFAQ

# ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS

## Formations et conférences individuelles

Chaque année, les membres de l'équipe de FAQ participent à plusieurs formations et conférences afin d'approfondir leur connaissances et d'enrichir leur expertise. En 2016-2017, l'équipe s'est gardée à l'affût de l'actualité en participant aux événements suivants:

- 4 et 5 octobre 2016 : Formation du Réseau des maisons d'hébergement autochtones «L'intervention en contexte de dévoilement d'une agression sexuelle envers un enfant autochtone ou dans une situation de soupçon d'agression sexuelle » donnée par le Centre d'expertise Marie-Vincent ;
- 11 octobre 2016 : 4e Conférence annuelle sur le VIH/Sida : Impacts sur les individus, les familles et les communautés ;
- 20 au 22 novembre 2016 : Dialogue pour la vie ;
- 23 février 2017 : Conférence « Impact de la criminalisation du VIH sur les femmes » organisée par la COCQ-Sida. 14 et 15 juin 2016 ;
- 31 mai au 2 juin 2017 : Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS).
- 18 au 21 avril 2017 : Colloque PlaniTerre à Mastheuiatsh organisé par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) offrant différents ateliers de formation et d'échange sur la planification territoriale des communautés autochtones.
- 19 au 21 septembre 2017: Atelier régional « Planification communautaire globale des Premières Nations » organisé par l'IDDPNQL. Cet atelier a permis aux participants (es) de connaître et comprendre la planification communautaire globale comme outil pour atteindre la viabilité, l'autosuffisance et une meilleure gouvernance dans nos communautés.
- 1er mai 2017: Conférence sur la fatigue de compassion et le traumatisme vicariant au Y des Femmes de Montréal. Présentation et atelier sur la fatigue de compassion et le burn-out et sur combien s'occuper de soi est un outil important pour les travailleuses de première ligne et celles qui occupent des rôles similaires ;
- 8 juin 2017: Autochtone 101 à l'Université de Montréal - présentation sur l'éducation autochtone
- 30 juin 2017: Formation Le cercle et la boîte avec Wanda Gabriel – formation pour les formateurs sur l'atelier Le cercle et la boîte, portant sur les impacts culturels de la colonisation sur les autochtones ;
- 22 et 23 août: École Trajetvi sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes – formation sur les connaissances et les interventions de première ligne.
- 14 au 16 mars 2017 – Formation BIM (biens immobiliers matrimoniaux), Centre d'excellence en matière des biens immobiliers matrimoniaux
- 21 et 22 mars 2017 - « La place de la victime dans le système de justice », Association québécoise Plaidoyers-Victimes (AQPV).

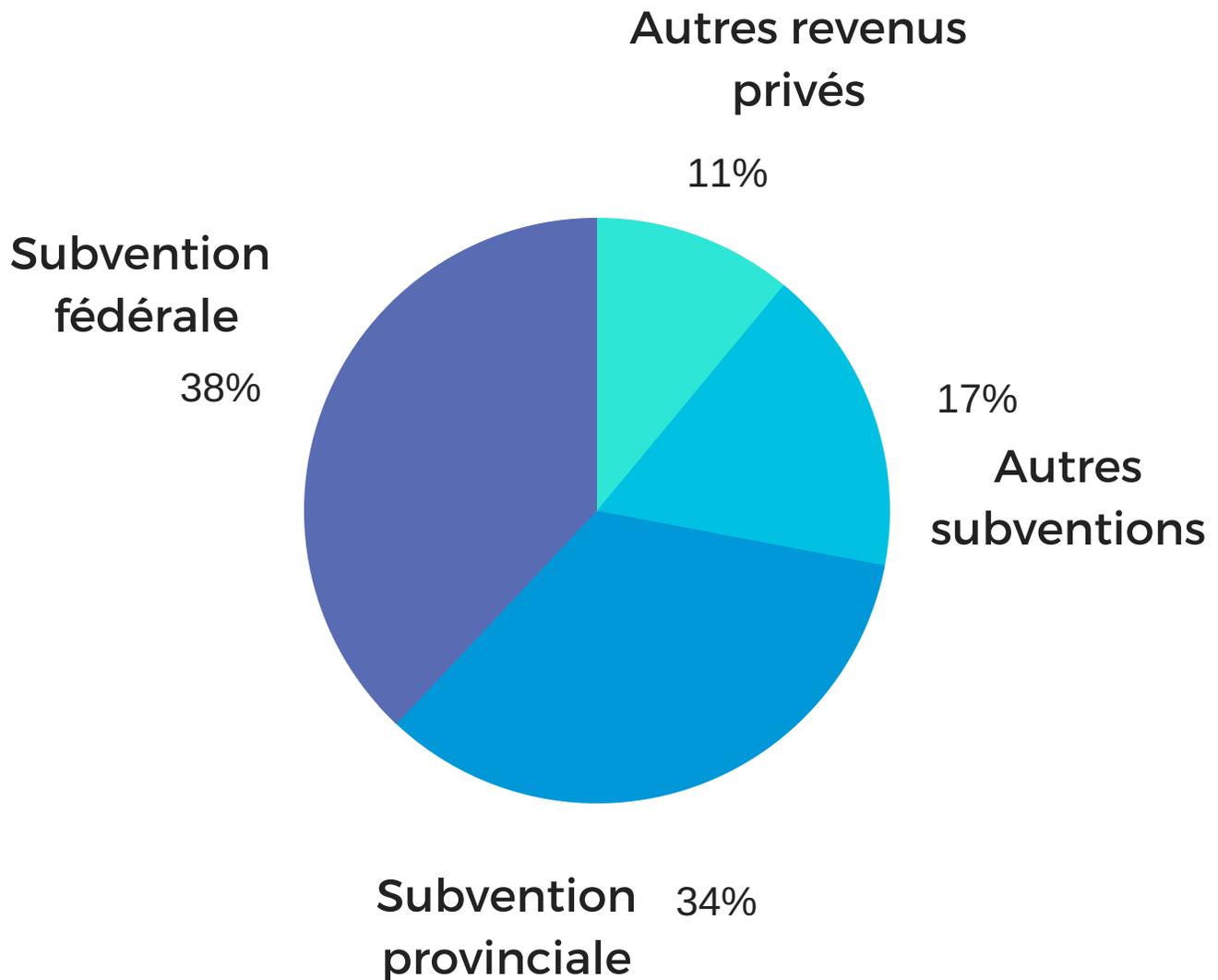
## Ateliers, conférences et formations

L'expertise de FAQ dans la question des femmes autochtones lui permet d'offrir plusieurs types d'ateliers, de conférences et de formations à un large éventail de personnes ayant un intérêt à développer leurs connaissances. Ces ateliers et conférences sont offerts dans le but de renforcer les connaissances, de sensibiliser et de former les participants grâce à la transmission d'informations qui touchent les divers dossiers sur lesquels l'organisme travaille.

- 24 mai 2017: Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (TCACSM) – présentation sur les services existants offerts à Montréal aux autochtones victimes d'agressions sexuelles vivant en milieu urbain
- 6 septembre 2017: École nationale de police du Québec – formation sur la santé sexuelle et les agressions sexuelles dans des communautés autochtones
- 11 septembre: Collège Vanier – présentation sur le rôle des femmes autochtones à travers l'histoire, la société autochtone traditionnelle, les impacts de la colonisation jusqu'à aujourd'hui et les opportunités d'autonomisation.
- 6 août 2017: Co-animation d'une conférence sur le projet Des-terres-minées (avec des représentantes du CDHAL et de l'organisme Femmes de diverses origines accompagnées de deux invitées), au sujet des impacts socio-économiques et genrés vécus par les femmes autochtones et la militarisation des conflits territoriaux.
- 13 octobre 2017: Co-animation d'une table ronde sur les expériences des femmes autochtones pour la protection du territoire dans le cadre du colloque international « Lutttes autochtones pour le territoire : Amérique latine et Québec » tenu à l'UQAM.
- 11 octobre 2016 : conférence sur la sécurisation culturelle dans le cadre de la 4e Conférence annuelle sur le VIH/Sida : Impacts sur les individus, les familles et les communautés ;
- 15 novembre 2016 : Formation de 26 enquêteurs du BEI (coordonnatrices santé, jeunesse, et justice et sécurité publique).
- 16 novembre 2016 : conférence sur la sécurisation culturelle sur un panel ayant pour thème « TRC Report : Indigenous/Cultural Competence – Decolonizing the Legal System auprès de 15 membres du Groupe en équité des barreaux canadiens et employés du Barreau du Québec
- 7 avril 2017 : Présentation sur la sécurisation culturelle et les barrières systémiques à l'accès aux services dans le cadre de Zoom Montréal « Les filles et les institutions québécoises : Quelles ressources, quels enjeux ? » organisé par la Fondation Filles d'action
- 11 avril 2017 : Conférences auprès d'étudiant-e-s en sexologie de l'UQÀM sur la violence familiale et sexuelle chez les femmes autochtones
- 24 mai 2017 : Journée de formation annuelle de la TCACSM. FAQ a offert une formation d'une journée sur les réalités des femmes autochtones vivant à Montréal. Cette formation a réuni environ 80 intervenant-e-s et professionnels travaillant auprès de la clientèle victime d'agressions sexuelles à Montréal
- 6 septembre 2017 : Atelier de sensibilisation aux agressions sexuelles My sexuality, It's About Respect : Break the Silence! avec la chargée de projet en intervention en agression sexuelle et violence familiale, auprès de sept étudiants de la cohorte autochtone, École nationale de police du Québec.

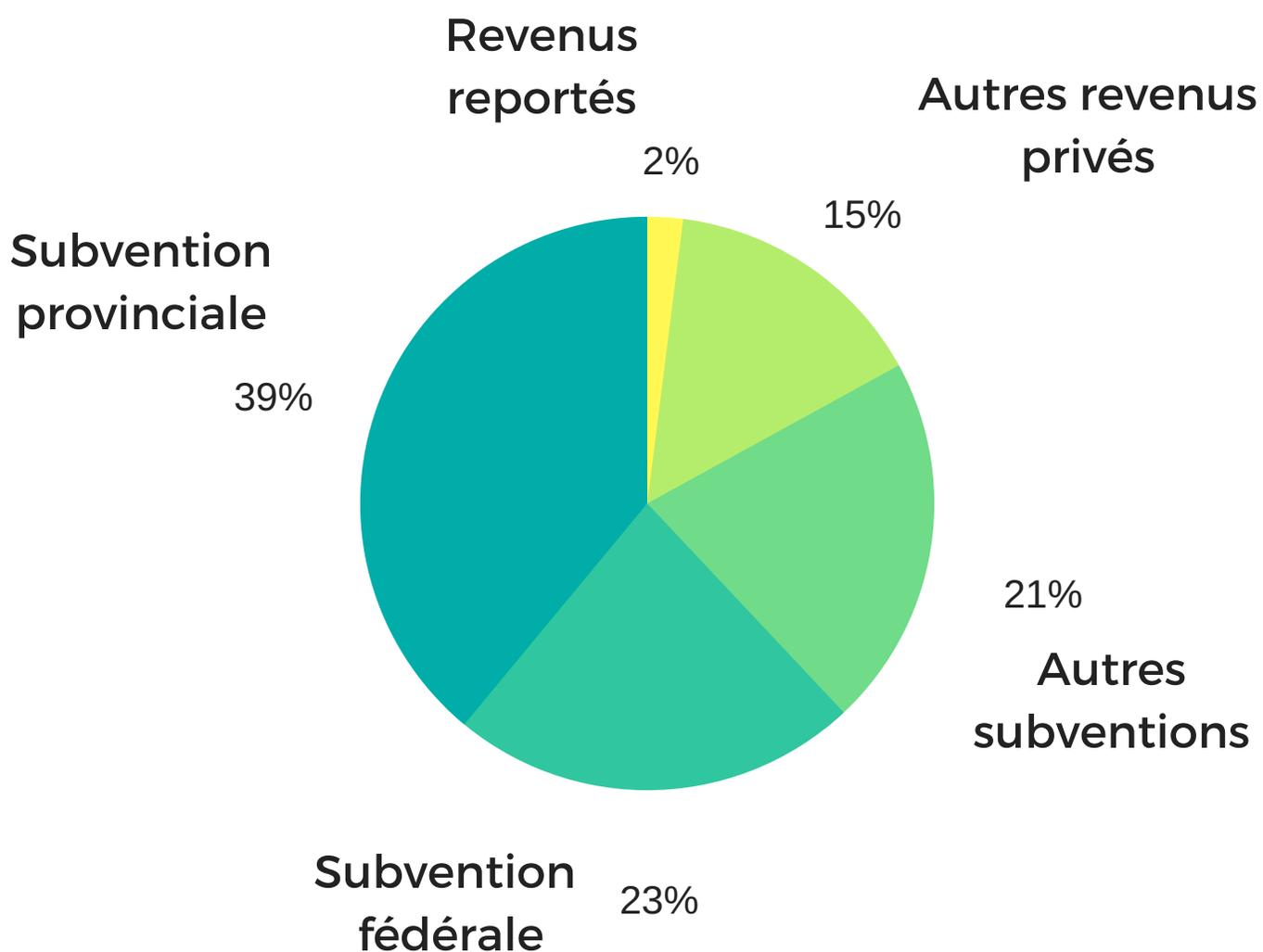
# RAPPORT FINANCIER

## Revenu 31 mars 2017



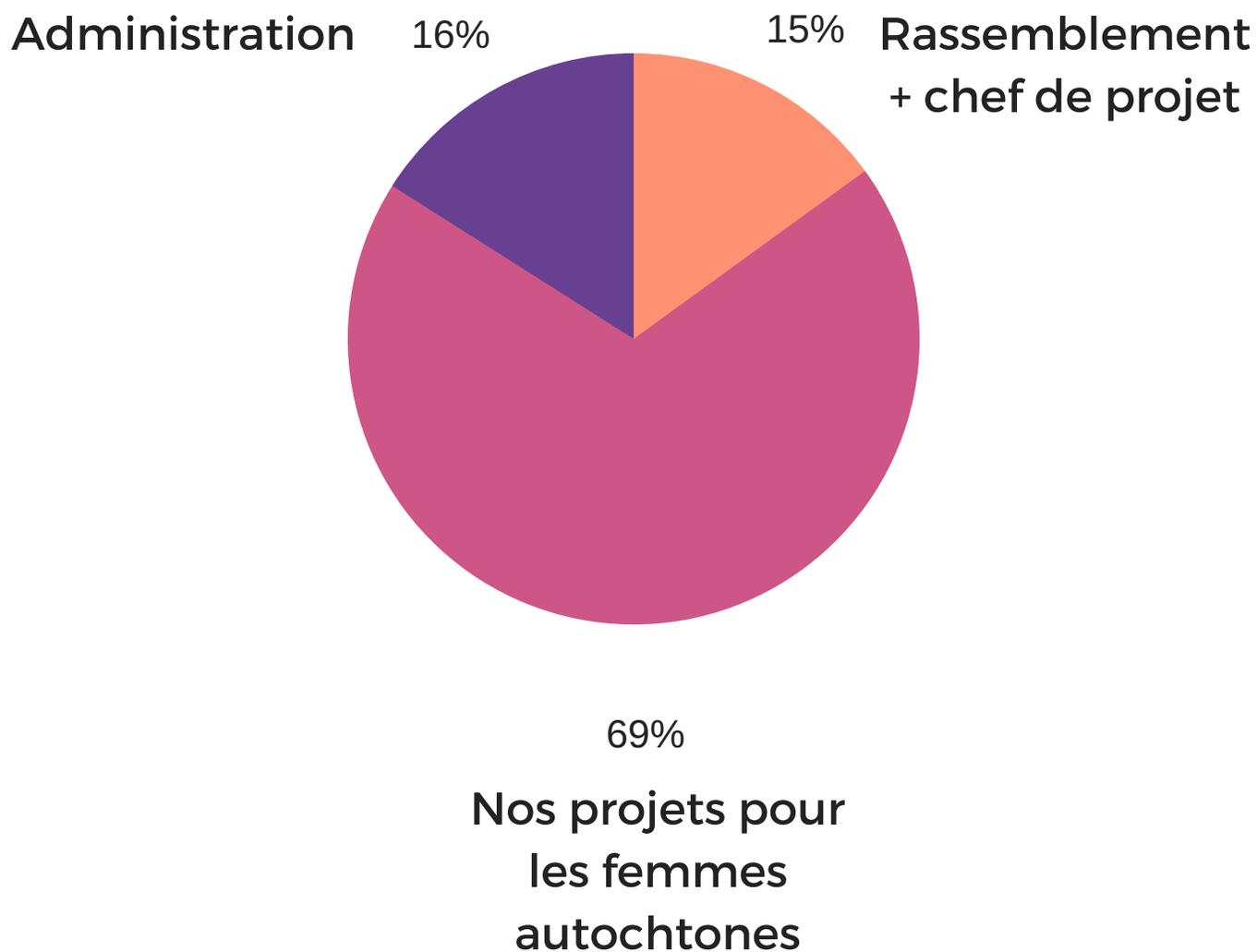
# RAPPORT FINANCIER

## Revenu 31 mars 2016



# RAPPORT FINANCIER

## Dépenses 31 mars 2017



# RAPPORT FINANCIER

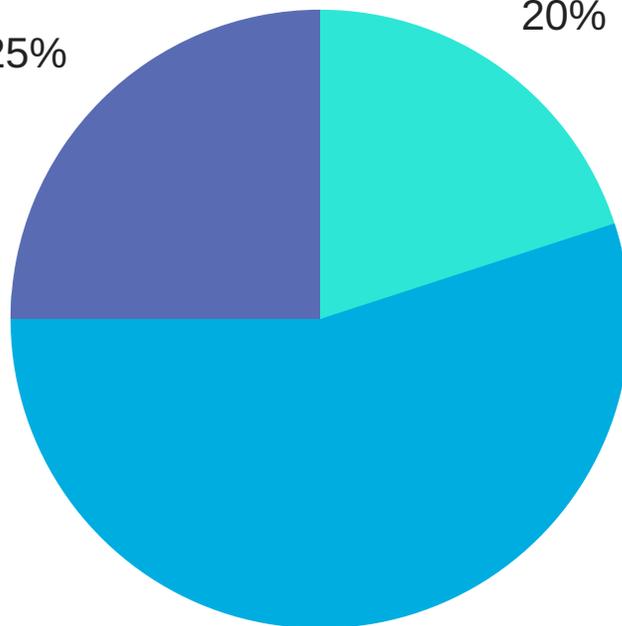
## Dépenses 31 mars 2016

Rassemblement  
+ chef de projet

25%

Administration

20%



55%

Nos projets pour  
les femmes  
autochtones

**FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2017**

**FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2017**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGES</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>Résultats</b>	<b>2 – 3</b>
<b>Évolution des actifs nets</b>	<b>4</b>
<b>Bilan</b>	<b>5</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>6</b>
<b>Notes afférentes aux états financiers</b>	<b>7 à 15</b>
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
<b>Table des matières – États des résultats distincts</b>	<b>16</b>
<b>États des résultats distincts</b>	<b>17 à 44</b>

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Femmes Autochtones du Québec Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Femmes Autochtones du Québec Inc. Qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Femmes Autochtones du Québec Inc. au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dusart & LaJoie, CPA Inc.<sup>1</sup>

Laval (Québec)  
Le 29 juin 2017

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
<b>PRODUITS</b>		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	396 057 \$	202 676 \$
Association des Femmes Autochtones du Canada	197 794	234 342
Condition Féminine Canada	80 671	49 958
Justice Canada	27 768	-
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	34 369	-
Ministère de la Justice Québec	80 000	60 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	120 000	112 500
Secrétariat à la jeunesse Québec	38 642	38 642
Secrétariat aux affaires autochtones	290 539	230 000
Autres subventions (Note 11)	45 500	-
Commandites	19 452	-
Divers	28 149	80 630
Dons	10 831	39 880
Fonds social	336	-
Intérêts	228	789
Transferts	104 140	50 773
Produits reportés de l'exercice antérieur	<u>436 201</u>	<u>461 604</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	1 910 677	1 561 794
<b>TOTAL DES CHARGES (reporté de la page 3)</b>	<u>1 343 982</u>	<u>1 098 590</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS REPORTÉS ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	566 695	463 204
<b>PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE (Note 8)</b>	<u>559 606</u>	<u>436 201</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	7 089	27 003
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<u>(1 520)</u>	<u>(2 023)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>5 569 \$</u>	<u>24 980 \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	505 035 \$	433 628 \$
Activités	16 011	-
Assurances	3 348	2 951
Conférenciers et consultants	68 861	34 916
Déplacement, hébergement et repas	272 872	189 891
Fonds social	1 283	2 750
Frais de bureau	43 738	37 333
Frais de formation	-	2 100
Frais de gestion	36 534	35 000
Frais de traduction	66 530	35 603
Frais d'inscriptions	3 185	3 656
Honoraires professionnels	14 580	18 262
Intérêts et frais de banque	36	205
Location d'équipement et de salles	11 815	5 687
Loyer	42 646	41 862
Maintenance	4 300	7 273
Publicité	628	8 045
Subventions versées (F.A.E.)	48 521	52 587
Subventions versées (F.R.C.)	87 340	123 797
Taxes et licences	34	34
Téléphone	12 545	12 237
Transferts	<u>104 140</u>	<u>50 773</u>
<b>TOTAL DES CHARGES (reporté à la page 2)</b>	<u><u>1 343 982 \$</u></u>	<u><u>1 098 590 \$</u></u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
SOLDE D'OUVERTURE	6 452 \$	8 475 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(1 520)</u>	<u>(2 023)</u>
SOLDE DE CLÔTURE	<u>4 932 \$</u>	<u>6 452 \$</u>
NON GREVÉS D'AFFECTATION		
SOLDE D'OUVERTURE	129 354 \$	102 351 \$
Excédent des produits sur les charges	5 569	24 980
Transfert des actifs nets investis en immobilisations corporelles	<u>1 520</u>	<u>2 023</u>
SOLDE DE CLÔTURE	<u>136 443 \$</u>	<u>129 354 \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

## BILAN

31 MARS 2017

## A C T I F

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	654 572 \$	570 324 \$
Créances et effets à recevoir (Note 4)	21 981	14 779
Subventions à recevoir (Note 5)	126 179	98 738
Frais payés d'avance	<u>2 022</u>	<u>3 685</u>
	804 754	687 526
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)</b>	<u>4 932</u>	<u>6 452</u>
	<u>809 686 \$</u>	<u>693 978 \$</u>

## P A S S I F

<b>À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer (Note 7)	108 705 \$	121 971 \$
Produits reportés au prochain exercice (Note 8)	<u>559 606</u>	<u>436 201</u>
	<u>668 311</u>	<u>558 172</u>

## A C T I F S N E T S

<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	4 932	6 452
<b>NON GREVÉS D'AFFECTATION</b>	<u>136 443</u>	<u>129 354</u>
	<u>141 375</u>	<u>135 806</u>
	<u>809 686 \$</u>	<u>693 978 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 10)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

William Whitchel, administratriceMary Fleming, administratrice

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 FLUX DE TRÉSORERIE  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	5 569 \$	24 980 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 520</u>	<u>2 023</u>
	7 089	27 003
Variation nette des éléments hors trésorerie liée aux activités de fonctionnement (Note 9)	<u>77 159</u>	<u>(4 453)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	84 248	22 550
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>570 324</u>	<u>547 774</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 9)</b>	<u><u>654 572 \$</u></u>	<u><u>570 324 \$</u></u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 31 MARS 2017

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Femmes Autochtones du Québec Inc. est constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi des compagnies du Québec* et est considéré comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son objectif principal consiste à défendre les intérêts des femmes de descendance autochtone au Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non dépensées en vertu d'ententes et qui se rapportent à une période subséquente sont comptabilisées comme produits reportés. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est presque assurée. Les dons reçus en espèces sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, taux et périodes suivants:

Améliorations locatives	<u>Linéaire</u> 5 ans
Mobilier	<u>Dégressif</u> 20 %
Système informatique et logiciels	30 %
Système téléphonique	20 %

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et la petite caisse.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des avances à des employés, des avances diverses et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coût de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments financiers.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont l'amortissement des immobilisations corporelles et la dépréciation des actifs financiers.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AVANTAGES SOCIAUX

L'organisme maintient un régime de retraite à cotisations déterminées, qui prévoit des prestations de retraite pour ses employés. L'employé cotise un taux de 5% de son salaire brut et l'employeur est tenu de verser une contribution égale à celle de l'employé. Aucun actif ni obligation n'a été comptabilisé dans les livres de l'organisme, puisque les cotisations patronales appartiennent aux participants dès leurs versements.

3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Femmes Autochtones du Québec Inc. reçoit la majeure partie de ses produits sous la forme de subventions conformément à des ententes de financement avec différents paliers gouvernementaux.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

4. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Avances à des employés, sans intérêt	387 \$	195 \$
Avances diverses, sans intérêt	7 873	3 905
Taxes à la consommation	<u>13 721</u>	<u>10 679</u>
	<u>21 981 \$</u>	<u>14 779 \$</u>

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	4 538 \$	676 \$
Association des Femmes Autochtones du Canada	16 044	57 401
Justice Canada	27 768	-
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	3 437	-
Ministère de la Justice Québec	32 000	30 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	-	1 000
Secrétariat à la jeunesse Québec	38 642	9 661
Secrétariat aux affaires autochtones	<u>3 750</u>	<u>-</u>
	<u>126 179 \$</u>	<u>98 738 \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Améliorations locatives	20 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$
Mobilier	45 622	42 903	2 719	3 398
Système informatique et logiciels	100 414	98 808	1 606	2 295
Système téléphonique	7 847	7 240	607	759
	173 883 \$	168 951 \$	4 932 \$	6 452 \$

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	72 735 \$	91 975 \$
Salaires à payer	7 756	6 348
Sommes à remettre à l'État	10 760	6 837
Vacances à payer	17 454	16 811
	108 705 \$	121 971 \$

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

8. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
Administration (page 17)	-	\$ 947
Rassemblement annuel et chef de projets (page 18)	156 436	89 761
Projet – "Coordonnatrice Santé" (page 20)	10 847	101 239
Projet – "Coordonnatrice Jeunesse" (page 21)	-	397
Projet – "Coordonnatrice Justice et Sécurité publique" (page 22)	57 865	52 710
Projet – "Coordonnatrice Maisons d'hébergement" (page 23)	11 008	16 778
Projet – "Table de concertation non-violence" (page 24)	9 426	9 426
Projet – "Prévention de l'intimidation chez les jeunes par la résolution de conflits basée sur les traditions Autochtones" (page 25)	46 745	28 558
Projet – "Réseau Maisons d'hébergement" (page 26)	-	6 620
Projet – "Mocassin Télégramme" (page 27)	9 808	11 350
Projet – "Bottin de ressources" (page 29)	1 116	1 116
Projet – "Rassemblement des familles de disparue – Debout et solidaire" (page 31)	32 659	-
Projet – "Lutte à la pauvreté" (page 33)	76 488	76 802
Projet – "Développement d'un guide d'intervention en matière d'agression sexuelle et sa formation par les intervenant(e) s qui oeuvrent auprès des clientèles autochtones" (page 34)	22 480	31 287
Projet – "CATHI" (page 35)	14 653	-
Projet – "Se tourner vers nos traditions : Valoriser l'identité LGBT/bispirituelles et combattre les préjugés" (page 36)	7 567	-
Projet – "Commission de Vérité et Réconciliation" (page 39)	-	2 247
Projet – "Coordonnatrice Environnement et Développement durable" (page 41)	16 754	6 963
Projet – "Formation en matière d'agression sexuelle <i>Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière</i> aux intervenants des Centres d'Amitié autochtones du Québec (CAAQ)" (page 42)	<u>85 754</u>	<u>-</u>
	<u>559 606 \$</u>	<u>436 201 \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

9. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liée aux activités de fonctionnement

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
Créances et effets à recevoir	(7 202)\$	(5 119)\$
Subventions à recevoir	(27 441)	(18 192)
Frais payés d'avance	1 663	(1 988)
Fournisseurs et charges à payer	(13 266)	46 249
Produits reportés au prochain exercice	<u>123 405</u>	<u>(25 403)</u>
	<u>77 159 \$</u>	<u>(4 453)\$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du montant suivant dans le bilan:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Encaisse	<u>654 572 \$</u>	<u>570 324 \$</u>

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE LOCAUX

L'organisme a signé un bail pour la location de ses locaux, venant à échéance en octobre 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 67 048 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices : 2018 – 42 346 \$ et 2019 – 24 702 \$.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 31 MARS 2017

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation à payer des versements trimestriels de 1 315 \$ et venant à échéance en décembre 2019. Les paiements minimums futurs totalisent 9 202 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices : 2018 – 5 258 \$ et 2019 – 3 944 \$.

11. AUTRES SUBVENTIONS

	2017	2016
Canadian Women's Foundation	28 000 \$	- \$
Fondation Béati	13 000	-
Fondation du Régime des Bénéfices Autochtones	3 500	-
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	1 000	-
	45 500 \$	- \$

12. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Les charges admissibles relatives au financement des différents projets peuvent faire l'objet d'une révision par les différents bailleurs de fonds. À cet égard, un montant pourrait faire l'objet d'un redressement éventuel et, conséquemment, devrait être assumé par l'organisme à même ses actifs nets.

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2017

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses avances à des employés, à ses avances diverses et ses subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

14. COMPARAISON DES ÉTATS FINANCIERS

À des fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été reclassée afin de se conformer à la présentation adoptée en 2017.

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

## TABLE DES MATIÈRES – ÉTATS DES RÉSULTATS DISTINCTS

	PAGES
Administration	17
Rassemblement annuel et chef de projets	18
Projet – "Campagne Agression Sexuelle"	19
Projet – "Coordonnatrice Santé"	20
Projet – "Coordonnatrice Jeunesse"	21
Projet – "Coordonnatrice Justice et Sécurité publique"	22
Projet – "Coordonnatrice Maisons d'hébergement"	23
Projet – "Table de concertation non-violence"	24
Projet – "Prévention de l'intimidation chez les jeunes par la résolution de conflits basée sur les traditions Autochtones"	25
Projet – "Réseau Maisons d'hébergement"	26
Projet – "Mocassin Télégramme"	27
Projet – "Non-récurent de NWAC"	28
Projet – "Bottin de ressources"	29
Projet – "Forum des jeunes autochtones 2015"	30
Projet – "Rassemblement des familles de disparue – Debout et solidaire"	31
Projet – "Programme ASSETS"	32
Projet – "Lutte à la pauvreté"	33
Projet – "Développement d'un guide d'intervention en matière d'agression sexuelle et sa formation par les intervenant(e)s qui oeuvrent auprès des clientèles autochtones"	34
Projet – "CATHI"	35
Projet – "Se tourner vers nos traditions : Valoriser l'identité LGBT /bispirituelles et combattre les préjugés"	36
Projet – "Groupe de travail sur les femmes assassinées et disparues"	37
Projet – "Campagne d'anti-traffic pour les jeunes autochtones"	38
Projet – "Commission de Vérité et Réconciliation"	39
Projet – "Campagne de sensibilisation auprès des femmes autochtones en ce qui a trait à la Loi S-2, Loi sur les foyers familiaux, situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux"	40
Projet – "Coordonnatrice Environnement et Développement durable"	41
Projet – "Formation en matière d'agression sexuelle <i>Sortir de l'ombre, marcher vers la lumière</i> aux intervenants des Centres d'Amitié autochtones du Québec (CAAQ)"	42
Projet – "Forum des jeunes autochtones 2016"	43
Projet – "Rassemblement – Création du réseau d'entraide et de partage en soutien aux femmes autochtones"	44

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS – ADMINISTRATION  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Secrétariat aux affaires autochtones	230 000 \$	230 000 \$
Divers	-	7 578
Dons	-	1 040
Fonds social	336	-
Intérêts	228	789
Transferts	8 766	-
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>947</u>	<u>3 697</u>
	<u>240 277</u>	<u>243 104</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	108 486	88 560
Assurances	1 680	1 307
Conférenciers et consultants	10 208	5 902
Déplacement, hébergement et repas	1 311	1 176
Fonds social	1 283	2 750
Frais de bureau	13 940	12 275
Frais de gestion	35 454	33 920
Frais de traduction	101	183
Honoraires professionnels	14 580	18 262
Intérêts et frais de banque	36	235
Location d'équipements et de salles	4 911	4 520
Loyer	36 826	36 822
Maintenance	4 300	7 273
Taxes et licences	34	34
Téléphone	3 054	3 564
Transferts	<u>1 959</u>	<u>-</u>
	<u>238 163</u>	<u>216 783</u>
	2 114	26 321
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>-</u>	<u>(947)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>2 114 \$</u>	<u>25 374 \$</u>

**FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS – RASSEMBLEMENT ANNUEL ET CHEF DE PROJETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada (1)	Tous les bailleurs de fonds incluant Affaires Autochtones et Développement Du Nord Canada (1)	2016 (Redressé)
	<b>Budget</b> 2017	<b>Réel</b> 2017	
<b>PRODUITS</b>			
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	265 796 \$	335 798 \$	180 000 \$
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	-	34 369	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux	-	-	2 500
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	-	1 000	-
Secrétariat aux affaires autochtones	-	11 250	-
Commandites	-	19 452	-
Divers	-	22 535	65 367
Dons	-	9 488	36 820
Transferts	-	-	40 453
Produit reporté de l'exercice antérieur	-	89 761	-
	<u>265 796</u>	<u>523 653</u>	<u>325 140</u>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et avantages sociaux	110 737	140 323	93 724
Activités	-	893	-
Assurances	2 315	1 668	1 644
Conférenciers et consultants	3 050	11 661	3 850
Déplacement et repas	82 509	120 681	70 088
Frais de bureau	5 265	12 646	5 562
Frais de traduction	19 713	38 139	15 800
Frais d'inscriptions	5 688	100	449
Hébergement	32 595	34 365	19 009
Location d'équipement et de salles	3 924	3 120	134
Publicité	-	-	416
Téléphone	-	3 621	3 298
Transferts	-	-	20 038
	<u>265 796</u>	<u>367 217</u>	<u>234 012</u>
	-	156 436	91 128
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>-</u>	<u>(156 436)</u>	<u>(89 761)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 367 \$</u>

(1) Entente # 1617 – Services consultatifs et élaboration des politiques de gouvernance  
Entente # 1617 – Capacité organisationnelle de base – Organisations de Premières Nations

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "CAMPAGNE AGRESSION SEXUELLE"  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	- \$	20 415 \$
<b>CHARGE</b>		
Transferts	<u>-</u>	<u>20 415</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COORDONNATRICE SANTÉ"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	60 000 \$	60 000 \$
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>101 239</u>	<u>94 879</u>
	<u>161 239</u>	<u>154 879</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	46 692	42 215
Déplacement, hébergement et repas	3 028	6 916
Frais de bureau	1 535	164
Frais de traduction	1 466	335
Frais d'inscriptions	853	1 202
Loyer	1 860	1 620
Publicité	33	-
Téléphone	1 510	1 188
Transferts	<u>93 415</u>	<u>-</u>
	<u>150 392</u>	<u>53 640</u>
	10 847	101 239
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(10 847)</u>	<u>(101 239)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>=====</u> - \$	<u>=====</u> - \$

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COORDONNATRICE JEUNESSE"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Secrétariat à la jeunesse Québec	38 642 \$	38 642 \$
Divers	-	65
Transferts	-	6 559
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>397</u>	<u>-</u>
	<u>39 039</u>	<u>45 266</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	38 835	41 647
Déplacement, hébergement et repas	1 894	2 580
Frais de bureau	152	23
Frais de traduction	316	223
Téléphone	<u>344</u>	<u>396</u>
	<u>41 541</u>	<u>44 869</u>
	(2 502)	397
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>-</u>	<u>(397)</u>
 <b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(2 502)\$</u>	<u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COORDONNATRICE JUSTICE ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Ministère de la Justice Québec	60 000 \$	60 000 \$
Transferts	1 959	-
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>52 710</u>	<u>64 937</u>
	<u>114 669</u>	<u>124 937</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	42 139	45 294
Activités	4 685	-
Déplacement, hébergement et repas	7 730	9 624
Frais de bureau	298	9 970
Frais de traduction	348	1 887
Frais d'inscriptions	380	690
Téléphone	1 224	1 001
Transferts	<u>-</u>	<u>3 761</u>
	<u>56 804</u>	<u>72 227</u>
	57 865	52 710
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(57 865)</u>	<u>(52 710)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COORDONNATRICE MAISONS D'HÉBERGEMENT"  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Ministère de la Santé et des Services sociaux	50 000 \$	50 000 \$
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>16 778</u>	<u>24 555</u>
	<u>66 778</u>	<u>74 555</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	43 851	42 412
Déplacement, hébergement et repas	6 077	10 634
Frais de bureau	1 455	972
Frais de traduction	158	-
Frais d'inscriptions	1 158	1 116
Loyer	1 860	1 620
Téléphone	<u>1 211</u>	<u>1 023</u>
	<u>55 770</u>	<u>57 777</u>
	11 008	16 778
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(11 008)</u>	<u>(16 778)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>      - \$</u>	<u>      - \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "TABLE DE CONCERTATION NON-VIOLENCE"  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	9 426 \$	9 426 \$
<b>CHARGE</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
	9 426	9 426
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(9 426)</u>	<u>(9 426)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "PRÉVENTION DE L'INTIMIDATION CHEZ LES JEUNES  
PAR LA RÉOLUTION DE CONFLITS BASÉE SUR LES TRADITIONS AUTOCHTONES"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Condition Féminine Canada	80 671 \$	49 958 \$
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>28 558</u>	<u>-</u>
	<u>109 229</u>	<u>49 958</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	40 007	19 236
Conférences et consultants	5 000	-
Déplacement, hébergement et repas	9 701	1 066
Frais de bureau	1 010	1 098
Frais de traduction	535	-
Frais d'inscriptions	215	-
Publicité	95	-
Transferts	<u>5 921</u>	<u>-</u>
	<u>62 484</u>	<u>21 400</u>
	46 745	28 558
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(46 745)</u>	<u>(28 558)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>=====</u> - \$	<u>=====</u> - \$

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET "RÉSEAU MAISONS D'HÉBERGEMENT"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Affaires autochtones et Développe- ment du Nord Canada (1) Budget 2017	Réal 2017	<u>2016</u> (Redressé)
<b>PRODUITS</b>			
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	30 259 \$	30 259 \$	22 676 \$
Fondation du Régime des Bénéfices Autochtones	-	3 500	-
Divers	-	4 100	6 620
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>-</u>	<u>6 620</u>	<u>43 510</u>
	<u>30 259</u>	<u>44 479</u>	<u>72 806</u>
<b>CHARGES</b>			
Conférenciers et consultants	2 325	3 991	6 326
Déplacement, hébergement et repas	15 602	29 269	45 061
Frais de bureau	3 532	307	1 815
Frais de traduction	7 300	11 411	12 877
Location d'équipement et de salles	<u>1 500</u>	<u>-</u>	<u>107</u>
	<u>30 259</u>	<u>44 978</u>	<u>66 186</u>
	-	(499)	6 620
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(6 620)</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>(499)\$</u>	<u>- \$</u>

(1) Entente # 1617 – Projets de prévention

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "MOCASSIN TÉLÉGRAMME"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Divers	1 514 \$	1 000 \$
Dons	1 343	2 020
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>11 350</u>	<u>13 910</u>
	<u>14 207</u>	<u>16 930</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	1 290	4 171
Déplacement et repas	124	385
Frais de bureau	20	110
Frais de traduction	2 602	195
Frais d'inscriptions	-	19
Téléphone	<u>363</u>	<u>700</u>
	<u>4 399</u>	<u>5 580</u>
	9 808	11 350
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(9 808)</u>	<u>(11 350)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>          - \$</u>	<u>          - \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "NON-RÉCURRENT DE NWAC"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Association des Femmes Autochtones du Canada	<u>14 000 \$</u>	<u>- \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Activités	5 971	-
Conférenciers et consultants	1 500	-
Location d'équipement et de salles	300	-
Publicité	<u>500</u>	<u>-</u>
	<u>8 271</u>	<u>-</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u><u>5 729 \$</u></u>	 <u><u>- \$</u></u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "BOTTIN DE RESSOURCES"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	1 116 \$	3 216 \$
<b>CHARGE</b>		
Frais de bureau	<u>-</u>	<u>2 100</u>
	1 116	1 116
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(1 116)</u>	<u>(1 116)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "FORUM DES JEUNES AUTOCHTONES 2015"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>- \$</u>	<u>1 185 \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Déplacement, hébergement et repas	-	439
Transferts	<u>-</u>	<u>746</u>
	<u>-</u>	<u>1 185</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u>- \$</u>	 <u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "RASSEMBLEMENT DES FAMILLES DE DISPARUE –  
DEBOUT ET SOLIDAIRE"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	30 000 \$	- \$
Justice Canada	27 768	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux	10 000	-
Secrétariat aux affaires autochtones	8 000	-
Transferts	-	3 761
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>-</u>	<u>23 541</u>
	<u>75 768</u>	<u>27 302</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	8 069	10 570
Déplacement, hébergement et repas	29 141	11 771
Frais de bureau	1 880	1 054
Frais de traduction	<u>4 019</u>	<u>3 907</u>
	<u>43 109</u>	<u>27 302</u>
	32 659	-
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(32 659)</u>	<u>-</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "PROGRAMME ASSETS"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Association des Femmes Autochtones du Canada	183 794 \$	234 342 \$
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	40 002	39 774
Déplacement, hébergement et repas	1 712	1 467
Frais de bureau	1 298	1 886
Frais de formation	-	2 100
Frais de gestion	1 080	1 080
Frais de traduction	31	-
Frais d'inscriptions	479	15
Intérêts et frais de banque	-	(30)
Location d'équipement	394	926
Loyer	1 800	1 800
Publicité	-	7 629
Subventions versées (F.A.E.)	48 521	52 587
Subventions versées (F.R.C.)	87 340	123 797
Téléphone	1 137	1 067
	<u>183 794</u>	<u>234 098</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 - \$	 244 \$
	<u>=====</u>	<u>=====</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "LUTTE À LA PAUVRETÉ"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u> (Redressé)
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>76 802 \$</u>	<u>78 058 \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	-	300
Déplacement, hébergement et repas	314	776
Frais de bureau	<u>-</u>	<u>180</u>
	<u>314</u>	<u>1 256</u>
	76 488	76 802
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(76 488)</u>	<u>(76 802)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "DÉVELOPPEMENT D'UN GUIDE D'INTERVENTION EN  
MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET SA FORMATION POUR LES INTERVENANT (E) S QUI  
OEUVRENT AUPRÈS DES CLIENTÈLES AUTOCHTONES"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>31 287 \$</u>	<u>34 906 \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	5 361	3 488
Frais de bureau	2 601	-
Frais de traduction	<u>845</u>	<u>131</u>
	<u>8 807</u>	<u>3 619</u>
	22 480	31 287
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(22 480)</u>	<u>(31 287)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>    - \$</u>	<u>    - \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "CATHI"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Canadian Women's Foundation	28 000 \$	- \$
<b>CHARGE</b>		
Conférenciers et consultants	<u>13 347</u>	<u>-</u>
	14 653	-
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(14 653)</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "SE TOURNER VERS NOS TRADITIONS : VALORISER  
L'IDENTITÉ LGBT/BISPIRITUELLES ET COMBATTRE LES PRÉJUGÉS"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Ministère de la Justice Québec	<u>20 000 \$</u>	<u>- \$</u>
<b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	3 500	-
Déplacement et repas	3 080	-
Frais de bureau	252	-
Frais de traduction	2 811	-
Location de salles	<u>2 790</u>	<u>-</u>
	<u>12 433</u>	<u>-</u>
	7 567	-
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(7 567)</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FEMMES  
 ASSASSINÉES ET DISPARUES"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>- \$</u>	<u>941 \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	-	309
Déplacement et repas	-	565
Frais de traduction	<u>-</u>	<u>65</u>
	<u>-</u>	<u>939</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u>- \$</u>	 <u>2 \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "CAMPAGNE D'ANTI-TRAFFIC POUR LES JEUNES  
AUTOCHTONES"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	- \$	5 813 \$
 <b>CHARGE</b>		
Transferts	<u>-</u>	<u>5 813</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u>- \$</u>	 <u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION"  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	2 247 \$	10 426 \$
<b>CHARGE</b>		
Déplacement, hébergement et repas	<u>-</u>	<u>8 179</u>
	2 247	2 247
<b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>-</u>	<u>(2 247)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>2 247 \$</u>	<u>- \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES  
FEMMES AUTOCHTONES EN CE QUI A TRAIT À LA LOI S-2, LOI SUR LES FOYERS  
FAMILIAUX SITUÉS DANS LES RÉSERVES ET LES DROITS OU INTÉRÊTS MATRIMONIAUX"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>- \$</u>	<u>10 559 \$</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	-	10 300
Déplacement, hébergement et repas	-	155
Frais de bureau	<u>-</u>	<u>88</u>
	<u>-</u>	<u>10 543</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>16 \$</u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "COORDONNATRICE ENVIRONNEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUITS</b>		
Fondation Béati	13 000 \$	- \$
Produit reporté de l'exercice antérieur	<u>6 963</u>	<u>17 630</u>
	<u>19 963</u>	<u>17 630</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	-	10 466
Déplacement	7	-
Frais de bureau	2 945	36
Frais de traduction	176	165
Téléphone	<u>81</u>	<u>-</u>
	<u>3 209</u>	<u>10 667</u>
	16 754	6 963
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(16 754)</u>	<u>(6 963)</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "FORMATION EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE  
SORTIR DE L'OMBRE, MARCHER VERS LA LUMIÈRE AUX INTERVENANTS DES CENTRE  
D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (CAAQ)"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Transferts	<u>93 415 \$</u>	<u>- \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	4 700	-
Frais de bureau	<u>2 961</u>	<u>-</u>
	<u>7 661</u>	<u>-</u>
	85 754	-
 <b>PRODUIT REPORTÉ AU PROCHAIN EXERCICE</b>	<u>(85 754)</u>	<u>-</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "FORUM DES JEUNES AUTOCHTONES 2016"  
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Secrétariat aux affaires autochtones	<u>2 389 \$</u>	<u>- \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Conférenciers et consultants	750	-
Déplacement, hébergement et repas	<u>1 639</u>	<u>-</u>
	<u>2 389</u>	<u>-</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u><u>- \$</u></u>	 <u><u>- \$</u></u>

## FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS – PROJET – "RASSEMBLEMENT – CRÉATION DU RÉSEAU  
D'ENTRAIDE ET DE PARTAGE EN SOUTIEN AUX FEMMES AUTOCHTONES"

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>PRODUIT</b>		
Secrétariat aux affaires autochtones	<u>38 900 \$</u>	<u>- \$</u>
 <b>CHARGES</b>		
Activités	4 462	-
Conférenciers et consultants	4 184	-
Déplacement, hébergement et repas	22 799	-
Frais de bureau	438	-
Frais de traduction	3 572	-
Location de salle	600	-
Transferts	<u>2 845</u>	<u>-</u>
	<u>38 900</u>	<u>-</u>
 <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	 <u>- \$</u>	 <u>- \$</u>



**PROCÈS-VERBAL**  
**43<sup>e</sup> RASSEMBLEMENT ANNUEL DES MEMBRES**  
**DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC**

**3 et 4 décembre 2016**

**Laval**

## **LISTE DES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES AU RASSEMBLEMENT ANNUEL DES MEMBRES 2016**

---

### EXÉCUTIF

Viviane Michel – Présidente  
April Dedam – Vice-présidente  
Mary Hannaburg – Secrétaire-trésorière

### AÎNÉE

Roseann Martin

### JEUNE

Tania Larivière

### NATION ABÉNAQUISE

Mandi Thompson (représentante au conseil des élues)  
Annette Nolett (aînée)  
Jessica Ann Watso (jeune)  
Nicole O'Bomsawin  
Florence Benedict  
Joyce Paradis

### NATION ALGONQUINE

Françoise Ruperthouse (représentante au conseil des élues)  
Rose Wawatie Beaudoin (aînée)  
Hellen Michel  
Émilie Brazeau  
Jacqueline Michel

### NATION ATIKAMEKW

Viviane Chilton (représentante au conseil des élues)  
Mary Coon (aînée)  
Lydia Newashish (jeune)  
Thérèse Dubé  
Janis Ottawa  
Rebecca Ottawa

### NATION EEYOU

Linda L. Shecapio (représentante au conseil des élues)  
Irene Bearskin House

Melanie Neeposh  
Rita Masty  
Manon Richmond  
Candice Mattawashish

NATION INNU

Marie-Josée Wapistan (représentante au conseil des élues)  
Gertrude Ambroise  
Nelly Dominic  
Lise Jourdain

NATION MI'GMAQ

Sylvia Barnaby (représentante au conseil des élues)  
Roseann Martin (aînée)  
Ocean Mary Dedam (jeune)  
Karen Metallic  
Karena Condo  
Shirley Barnaby

NATION MOHAWK

Naomi George (représentante au conseil des élues)  
Cecile Charles (aînée)  
Amber Hannaburg (jeune)  
Amy Lee Hannaburg  
Gail Chamberlain  
Frances Hannaburg

NATION NASKAPI

Pauline Quiscappio (représentante au conseil des élues)  
Elizabeth Mameanskum  
Edna Mameanskum  
Louise Mameanskum  
Theresa Chemaganish  
Elizabeth Chemaganish

MILIEU URBAIN

Donna Larivière (représentante au conseil des élues)  
Martine Dubé  
Tania Larivière (jeune)  
Helena Lalo

## **LISTE DES INVITÉES ET OBSERVATRICES**

Suzy Basile, Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone

Kathleen Caillé

France Dutilly

Lynne Groulx, directrice de l'Association des femmes autochtones du Canada

Francyne Joe, présidente par intérim de l'Association des femmes autochtones du Canada

Eva Ottawa, présidente du Conseil du statut de la femme

Marguerite Surprenant

## **ORDRE DU JOUR ADOPTÉ SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016 – JOUR 1**

---

Prière d'ouverture  
Présentation de la présidente de l'assemblée  
Appel des déléguées  
Révision des règlements de l'assemblée  
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Rapport de la présidente – Viviane Michel  
Rapport de la vice-présidente – April Dedam  
Rapport de la secrétaire-trésorière – Mary Hannaburg  
Rapport de la directrice générale – Carole Bussière

Nomination et sélection des membres des comités

- Élections
- Procès-verbal

Lecture des règlements des élections  
Ouverture des mises en candidature au poste de présidente

À la rencontre des coordonnatrices

*Rassemblement des jeunes*

Présentation du rapport financier 2015-2016

Présentation des rapports des représentantes des Nations

Kaianishkat

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – Présentation par Roméo Saganash

Clôture des mises en candidature

Ajournement et prière de fermeture

## **ORDRE DU JOUR ADOPTÉ DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016 – JOUR 2**

---

Prière d'ouverture  
Appel des déléguées

Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles – Présentation par Suzy Basile

Présentation des candidates pour le poste de présidente et allocutions  
Choix d'une scrutatrice par candidate  
Votation par Nation  
Résultats des élections  
Allocution de la présidente

Adoption du procès-verbal du rassemblement annuel des membres des 2 et 3 avril 2016

Résolutions 2016-2017  
Suivi des résolutions des années antérieures

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées –  
Présentation par Me Alain Arsenault et Me Fanny Wylde

Compte rendu de la rencontre des jeunes

Varia

Clôture de l'assemblée et prière de fermeture

*Samedi 3 décembre 2016*

### **PRIÈRE D'OUVERTURE**

La représentante aînée au conseil des élus de FAQ, Roseann Martin, fait la prière d'ouverture.

### **PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

Marie-Ève Bordeleau préside l'assemblée de FAQ.

### **APPEL DES DÉLÉGUÉES**

La présidente d'assemblée procède à l'appel des déléguées et confirme que le quorum est atteint.

### **RÉVISION DES RÈGLEMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente d'assemblée fait lecture des règlements de l'assemblée.

### **Résolution no 2016-12-03 – 1 – Adoption des règlements de l'assemblée**

Il est proposé d'adopter les règlements de l'assemblée, tels que lus.

Proposée par Nicole O'Bomsawin

Appuyée par Viviane Chilton

Adoptée à l'unanimité

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente d'assemblée fait lecture de l'ordre du jour provisoire. Un varia est ajouté et reste ouvert.

### **Résolution no 2016-12-03 – 2 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, incluant un varia ouvert.

Proposée par Janis Ottawa

Appuyée par Françoise Ruperthouse

Adoptée à l'unanimité

### **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – VIVIANE MICHEL**

La présidente de FAQ, Viviane Michel, fait lecture de son rapport pour l'année 2016 (voir l'onglet 3, aux pages 1 et 2).

Une déléguée, appuyée de toutes les autres, remercie Viviane de son dévouement et de tout le travail qu'elle réalise pour FAQ.

### **Résolution no 2016-12-03 – 3 – Adoption du rapport de la présidente de FAQ**

Il est proposé d'adopter le rapport de la présidente de FAQ, Viviane Michel, pour l'année 2016.

Proposée par Edna Mameanskum

Appuyée par Françoise Ruperthouse

Adoptée à l'unanimité

### **RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE – APRIL DEDAM**

La vice-présidente de FAQ, April Dedam, présente verbalement son rapport pour l'année 2016. Elle a principalement travaillé à sensibiliser sur l'application de nouvelles lois, entre autres sur l'adoption coutumière. Elle remercie le personnel de FAQ pour tout ce que ces femmes à l'emploi de FAQ redonnent aux communautés, particulièrement la directrice générale, Carole Bussière.

### **Résolution no 2016-12-03 – 4 – Adoption du rapport de la vice-présidente de FAQ**

Il est proposé d'adopter le rapport de la vice-présidente de FAQ, April Dedam, pour l'année 2016.

Proposée par Gail Chamberlain

Appuyée par Sylvia Barnaby

Adoptée à l'unanimité

### **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – MARY HANNABURG**

La secrétaire-trésorière de FAQ, Mary Hannaburg, présente verbalement son rapport pour l'année 2016. Mary a représenté FAQ à diverses reprises. Elle a entre autres participé à une rencontre au Honduras et est intervenue au Québec par la suite pour sensibiliser suite à la mort d'une environmentaliste autochtone, Berta Caceres. Cette femme autochtone luttait pour la protection d'un fleuve et s'opposait à un projet hydroélectrique de construction d'un barrage. FAQ a été invitée afin que la situation soit dénoncée à l'extérieur du Honduras. Par exemple, Mary a rencontré des représentants de tous les partis politiques fédéraux pour les inciter à condamner ce meurtre. En plus de participer à des entrevues, Mary a fait signer une pétition.

Voici quelques-unes de ses autres activités : participation à une consultation de l'Association des femmes autochtones du Canada, participation à une consultation du Ministre Kelly sur l'équité de genre, rencontre pour vérifier les états financiers en tant que secrétaire-trésorière, formation sur le leadership à Kahnawake, entrevue à CBC suite aux dénonciations des femmes de Val-d'Or.

### **Résolution no 2016-12-03 – 5 – Adoption du rapport de la secrétaire-trésorière de FAQ**

Il est proposé d'adopter le rapport de la secrétaire-trésorière de FAQ, Mary Hannaburg, pour l'année 2016.

Proposée par Pauline Quiscappio

Appuyée par Karena Condo  
Adoptée à l'unanimité

Les rapports de la vice-présidente et de la secrétaire-trésorière ont été présentés verbalement. Il est demandé qu'ils soient présentés par écrit dans l'avenir afin qu'ils soient inclus dans le kit du rassemblement annuel et que les déléguées aient les informations sur les représentations qu'elles ont effectuées pendant l'année.

Merci encore aux trois membres de l'exécutif en qui les déléguées réitèrent leur confiance!

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – CAROLE BUSSIÈRE**

La directrice générale de FAQ, Carole Bussière, fait lecture de son rapport pour l'année 2016 (voir l'onglet 3, à la page 3). Elle présente les travailleuses de l'équipe de FAQ et rend hommage à Viviane avec qui elles ont réussi à traverser une tempête financière particulièrement difficile. Merci à toutes!

### **Résolution no 2016-12-03 – 6 – Adoption du rapport de la directrice générale de FAQ**

Il est proposé d'adopter le rapport de la directrice générale, Carole Bussière, pour l'année 2016.

Proposée par Nicole O'Bomsawin  
Appuyée par Donna Larivière  
Adoptée à l'unanimité

### **NOMINATION ET SÉLECTION DES MEMBRES DES COMITÉS**

Le comité des élections est composé uniquement d'observatrices. Les candidates suivantes sont proposées :

- ◇ Mary Hannaburg propose France Dutilly.
- ◇ Viviane Michel propose Lynne Groulx.
- ◇ Nicole O'Bomsawin propose Marguerite Surprenant.
- ◇ Émilie Brazeau propose Kathleen Caillé.

Ces quatre femmes acceptent de former le comité des élections.

Les candidates suivantes se proposent pour composer le comité du procès-verbal : Donna Larivière et April Dedam.

### **Résolution no 2016-12-03 – 7 – Formation du comité des élections et du comité procès-verbal**

Il est proposé que le comité des élections soit formé de France Dutilly, Lynne Groulx, Marguerite Surprenant et Kathleen Caillé.

Il est également proposé que le comité du procès-verbal soit formé de Donna Larivière et April Dedam.

Proposée par Naomi George  
Appuyée par Frances Hannaburg  
Adoptée à l'unanimité

## **LECTURE DES RÈGLEMENTS DES ÉLECTIONS**

Lecture est faite des règlements des élections par la présidente d'assemblée.

## **OUVERTURE DES MISES EN CANDIDATURE AU POSTE DE PRÉSIDENTE**

La période de mise en candidature est ouverte pour le poste de présidente (mandat de deux ans).

La candidature de Viviane Michel est proposée par Françoise Ruperthouse. Viviane accepte d'être candidate.

## **À LA RENCONTRE DES COORDONNATRICES**

Les coordonnatrices font le tour des délégations des huit Nations et du Milieu urbain pour présenter leurs dossiers respectifs :

- ◇ Coordonnatrice promotion non-violence et maisons d'hébergement : Isabelle Paillé.
- ◇ Coordonnatrice justice et sécurité publique : Alana Boileau.
- ◇ Coordonnatrice santé : Josiane Loiselle-Boudreau.
- ◇ Coordonnatrice jeunesse : Widia Larivière.
- ◇ Coordonnatrice emploi et formation : Donna Lemay.
- ◇ Analyste juridique et politique : Cynthia Smith.
- ◇ Responsable des communications : Lauréanne Fontaine.
- ◇ Chargée de projet lutte à l'intimidation : Jennifer Brazeau.

Leurs rapports se retrouvent à l'onglet 3, pages 13 et suivantes.

La présidente sortante, Viviane Michel, fait aussi la tournée des délégations pour présenter un survol de ses activités.

## **RASSEMBLEMENT DES JEUNES**

Les déléguées jeunes des Nations ainsi que la représentante jeune au conseil des élues se réunissent pendant l'heure du dîner, le 3 décembre 2016.

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2015-2016**

Les états financiers au 31 mars 2016, préparés par la firme Daoust Lajoie, CPA inc., sont déposés (voir l'onglet 5). L'état des résultats est présenté par la responsable des finances de FAQ, Chantal Ouellet.

L'année s'est terminée avec un excédent de 24 980 \$. Il est dû en grande partie à l'augmentation du financement de 20 000 \$ en provenance du Secrétariat aux affaires autochtones.

Il est question du budget des Nations pour soutenir la tenue de leurs conseils. Auparavant, les fonds provenaient de Patrimoine Canada et étaient attribués par Nation. Depuis que le financement est versé par Affaires autochtones et du nord Canada (AADNC), le budget est global et FAQ répartit les fonds par Nation. Les montants sont déterminés en se basant sur les dépenses des dix dernières années. Chantal préparera un tableau des fonds par Nation qui sera envoyé aux représentantes des Nations au conseil des élues.

### **Résolution no 2016-12-03 – 8 – Adoption du rapport financier au 31 mars 2016**

Il est proposé d'adopter les états financiers au 31 mars 2016.

Proposée par Manon Richmond

Appuyée par Tania Larivière

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution no 2016-12-03 – 9 – Nomination de la firme de vérification comptable**

Il est proposé de reconduire la firme Daoust Lajoie, CPA inc., pour la vérification comptable de FAQ de l'année financière 2016-2017.

Proposée par Lydia Newashish

Appuyée par Mandi Thompson

Adoptée à l'unanimité

## **PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTES DES NATIONS**

Les représentantes des Nations au conseil des élues font rapport de leurs activités dans la dernière année en plus de participer aux diverses rencontres et conférences téléphoniques du conseil des élues.

- ❖ Naomi George (Nation Mohawk) : Naomi en est à la fin de la première année d'un premier mandat. Elle a participé à la marche des femmes disparues et assassinées (4 octobre 2016) et à une formation sur le leadership (22 et 23 octobre 2016).
- ❖ Pauline Quiscappio (Nation Naskapi) : elle est présente dans bon nombre d'activités dans sa communauté (rencontre de jeunes, d'étudiantes, de marcheurs de plusieurs communautés et cercle de partage, université nomade, levée de fonds, etc.).
- ❖ Sylvia Barnaby (Nation Mi'gmaq) : elle a participé à différentes rencontres et à une activité de levée de fonds qui a permis de recueillir 20 000 \$.
- ❖ Linda L. Shecapio (Nation Eeyou) : elle est présidente de l'association des femmes Eeyou très active dans les diverses communautés. L'association se concentre sur la préparation d'outils et véhicule une valeur très forte de partage. Une première rencontre a été organisée sur l'éducation et le mode de vie traditionnel.

- ❖ Françoise Ruperthouse (Nation Algonquine) : en ayant été élue déléguée, Françoise avait comme objectif de former un comité dans chaque communauté algonquine, ce qu'elle a dû reporter avec ce qui est survenu à Val-d'Or suite aux dénonciations des abus policiers de la SQ. Elle a été beaucoup impliquée dans les suites et continue de l'être (plusieurs marches en soutien aux femmes, présence lors de la présentation du rapport par la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP), participation au comité de dénonciation, souper avec Fanny Lafontaine au sujet de son rapport sur les abus policiers, rassemblement des victimes, etc.). Elle est constamment en relation avec les femmes victimes et disponible pour les écouter. Par ailleurs, elle est aussi très impliquée dans le soutien aux familles de femmes ou d'enfants disparus ou assassinés (marche du 4 octobre, marche à Pikogan en soutien à la famille de Cindy Ruperthouse, 17 mai 2016). Autrement, elle explique qu'en tant que représentante de la Nation Algonquine au conseil des élues de FAQ, il est très difficile de se rendre dans les communautés par manque de ressources. Elle s'est répartie le travail avec la représentante adjointe, Darlene Chevrier.
- ❖ Viviane Chilton (Nation Atikamekw) : Viviane est très active dans sa communauté. Elle en est, par exemple, à son 2<sup>e</sup> mandat de conseillère à Wemotaci et, à ce titre, responsable du dossier de la condition féminine. À la fin de mai 2016, des femmes Atikamekw ont organisé un rassemblement sur le territoire de Manawan auquel ont aussi participé des femmes de Wemotaci et d'Opitciwan. Dans sa communauté, un groupe de femmes membres de FAQ se rencontre et elles se sont fixées des objectifs, soit de rejoindre les femmes lors d'une tournée pour connaître leurs besoins et leurs suggestions et pour faire connaître FAQ. Elles l'ont fait, ce qui a suscité de bonnes discussions. Une activité a fait consensus : l'organisation d'un rassemblement sur le territoire avec un espace de guérison. Les problèmes sociaux tels que le logement et les dépendances sont aussi ressortis dans les discussions.
- ❖ Marie-Josée Wapistan (Nation Innu) : Marie-Josée est également beaucoup impliquée (participation à l'assemblée générale de l'Association des femmes autochtones du Canada, 24 et 25 septembre 2016; visite du Regroupement des femmes de la Côte-Nord afin d'échanger entre femmes autochtones et non autochtones, 15 novembre 2016; membre du comité de dénonciation des abus par les corps policiers; etc.).
- ❖ Nicole O'Bomsawin (Nation Abénakise) : Nicole a remplacé la représentante élue Mandi Thompson qui était en congé de maternité, pour une année à titre de représentante adjointe. Elle est active dans sa communauté de diverses manières : projet d'Avenir d'enfants en soutien aux jeunes mères autochtones, organisation de la fête des Autochtones avec un voyage sur une île en canot avec des aînés (21 juin 2016); organisation d'une marche pour les femmes autochtones disparues et assassinées (4 octobre 2016) à laquelle les femmes élues et le Chef du conseil d'Odanak ont participé; participation au relais pour la vie afin d'amasser des fonds pour prévenir le suicide et à laquelle des représentantes de FAQ ont participé en marchant et en courant; marche contre les hydrocarbures à Sorel-Tracy (6 mars 2016); participation à des rencontres dans le cadre de la Journée internationale des femmes pour parler des femmes autochtones (8 mars 2016). Nicole a également participé au

Forum social mondial (août 2016) et au Réseau Dialogue pour la vie à Montréal avec une visite des femmes à Odanak.

- ❖ Donna Larivière (Milieu urbain) : Donna rappelle qu'il est très difficile de rejoindre les femmes résidant en milieu urbain. Elles se retrouvent dans plusieurs grandes villes et Donna ne peut se rendre dans chacune pour organiser des assemblées par manque de ressources, mais ces femmes ont aussi la responsabilité de s'intéresser à FAQ. À plusieurs reprises, Donna qui habite à Québec a également représenté FAQ lors d'activités dans cette ville : 50<sup>e</sup> anniversaire de la FFQ (27 mai 2016); dépôt d'une demande à l'Assemblée nationale d'une commission indépendante sur les femmes abusées conjointement avec Missinak et Manon Massé, députée de Québec solidaire; manifestation pour dénoncer la réponse négative du gouvernement à ce moment-là (22 novembre 2016). Elle a aussi représenté FAQ à l'assemblée générale de l'AFAC (24 et 25 septembre 2016) et participé à une conférence LGBTQ à Kahnawake organisée par FAQ.

## **KAIANISHKAT**

*Kaianishkat* est un mot Innu signifiant les générations futures. Le projet constitue la suite de *Wasaya*. Il a pour objectif de former des chercheuses communautaires autochtones, l'an 1, francophones, et l'an 2, anglophones. Une femme par Nation et des membres de l'équipe ont été formées. Un comité d'encadrement et un comité des sages ont été constitués pour les appuyer. Les recherches qu'elles ont menées dans le cadre du projet l'ont été en se basant sur les *Lignes directrices de FAQ en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Le projet a été réalisé en collaboration avec les Services aux collectivités de l'UQAM.

FAQ reconnaît le travail de recherche réalisé par ces femmes, basé sur l'identité. Le comité des sages a validé leurs approches respectives et le respect des valeurs dans leurs façons de travailler. Au moment du rassemblement, les femmes chercheuses communautaires ayant été formées résumant ce qu'elles ont appris grâce au projet *Kaianishkat*. Voici quelques-uns de leurs commentaires sur le projet :

- Les femmes ont appris à recueillir des connaissances, des informations importantes.
- Elles ont réalisé de belles rencontres, fait « un beau voyage au cœur de leur identité autochtone ».
- Elles sont fières d'être des femmes autochtones.
- Elles se sont rendues compte qu'elles sont porteuses de la vie, des territoires, des savoirs traditionnels.
- Elles souhaitent transmettre des connaissances aux jeunes, aux prochaines générations.
- Elles veulent « tracer des chemins avec leurs mocassins pour les guider ».
- Des jeunes ressentent beaucoup de pressions dans leurs communautés et doivent être capables de chercher des solutions. La formation et le projet leur donnent des outils pour rechercher des solutions. Elles ouvrent des portes aux jeunes.
- Si les femmes n'ont pas toutes les réponses, elles sont capables de puiser dans les savoirs traditionnels pour en rechercher.

- Les femmes autochtones étaient fortes autrefois et elles le sont encore aujourd'hui, non seulement celles qui prennent la parole, mais aussi d'autres femmes plus silencieuses.

## **DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES – PRÉSENTATION PAR ROMÉO SAGANASH**

La présentation est annulée.

## **CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

La période de mise en candidature est close à 16h00 sans qu'aucune autre candidature n'ait été déposée. Une candidature l'a été précédemment, celle de Viviane Michel. Elle est donc élue par acclamation et prononce une allocution à ce moment-ci du rassemblement. Elle remercie les membres pour leur confiance et la décision de lui avoir confié un deuxième mandat à la présidence. Elle rappelle que FAQ dispose d'une équipe dévouée et disponible pour les membres. FAQ a comme mission d'améliorer les conditions de vie des femmes, des enfants et des communautés. Il y a encore beaucoup à faire, ce à quoi elle s'emploiera, dans le but de réaliser un passage graduel vers la non-violence. Elle invite à faire connaître encore plus FAQ dans les communautés. FAQ, ce sont aussi toutes ses membres que Viviane invite à être actives dans leurs communautés.

## **AJOURNEMENT ET PRIÈRE DE FERMETURE**

Le rassemblement est ajourné à 16h15 pour reprendre le 4 décembre 2016, à 8h30.

La représentante aînée, Roseann Martin, s'adresse aux membres pour la prière de fermeture.

***Dimanche 4 décembre 2016***

### **PRIÈRE D'OUVERTURE**

La représentante aînée au conseil des élus de FAQ, Roseann Martin, fait la prière d'ouverture.

### **APPEL DES DÉLÉGUÉES**

La présidente d'assemblée procède à l'appel des déléguées.

### **LE RÔLE ET LA PLACE DES FEMMES ATIKAMEKW DANS LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES – PRÉSENTATION PAR SUZY BASILE**

Suzy Basile est professeure à l'École d'études autochtones au campus des Premiers peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Val-d'Or, et membre de la Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone. Elle est également la première personne de la Nation Atikamekw à obtenir un doctorat.

Les objectifs généraux de sa recherche ont consisté à :

- identifier le rôle des femmes autochtones sur le territoire et leur place dans la gouvernance;
- documenter leurs perceptions de l'état du territoire et leurs préoccupations face aux savoirs qui s'y rattachent.

« L'histoire des femmes Atikamekw a été peu ou pas racontée, leur place dans leur société peu documentée et leurs rôles dans la gouvernance du territoire, à toutes fins pratiques ignorés. »

L'étape de la pré-recherche a été importante pour les raisons suivantes :

- Une grande importance a été accordée au formulaire de consentement.
- L'occasion a été offerte aux femmes Atikamekw d'influencer l'approche de la recherche à laquelle elles allaient participer.
- La méthodologie a confirmé la pertinence des *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*.

Entre juin 2012 et juillet 2013, Suzy a réalisé 32 entrevues semi-dirigées dont 15 en langue Atikamekw. Voici quelques-unes des questions posées aux femmes Atikamekw interviewées :

- Quelle est la place du territoire dans la vie des femmes Atikamekw ?
- Quelles sont les perceptions du rôle historique et de la place actuelle des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources ?

- Comment les femmes sont-elles affectées par les activités d'exploitation du territoire et que faudrait-il faire pour pallier la situation ?
- Que signifie « gouvernance du territoire » pour les femmes Atikamekw ?

Suzy résume des résultats qu'elle a obtenus. En voici certains :

- ⇒ Les femmes Atikamekw sont conscientes de l'ampleur des transformations du territoire ancestral qu'elles qualifient de « pertes ».
- ⇒ Malgré ces bouleversements du *Nistakinan*, elles tiennent à assurer la conservation des savoirs et le développement de stratégies d'adaptation.
- ⇒ Elles sont préoccupées par l'occupation du territoire et l'avenir de la culture Atikamekw.
- ⇒ Elles éprouvent un sentiment d'insécurité. Suzy s'est inspirée du concept de « solastalgie » développé par des chercheurs australiens. Celui-ci se définit comme un sentiment d'impuissance ressenti par les personnes qui se retrouvent avec un mal du pays tout en étant toujours « chez eux ». La solastalgie peut être provoquée par des perturbations naturelles, par exemple un feu de forêt, ou anthropiques, par exemple des coupes forestières. Les personnes ressentent de l'impuissance à remédier à la situation d'où le sentiment d'insécurité territoriale et culturelle.
- ⇒ Mais elles ont la volonté de « retrouver l'équilibre ». Elles sont résilientes.
- ⇒ Les femmes Atikamekw demandent à être consultées davantage sur toutes les questions en lien avec *Nitaskinan*.

« Gérer le territoire, c'est aussi respecter ce que nos ancêtres nous ont laissé. »

En conclusion, Suzy souligne que les femmes autochtones prennent plus de place au sein de la gouvernance, qu'elles sont écoutées, consultées, entendues et veulent participer activement aux prises de décision et qu'elles partagent les mêmes préoccupations et aspirations. Elle termine sa présentation en remerciant les femmes Atikamekw parce que sans elles, elle n'aurait pu réaliser cette recherche.

## **PRÉSENTATION DES CANDIDATES POUR LE POSTE DE PRÉSIDENTE ET ALLOCUTION**

### **CHOIX D'UNE SCRUTATRICE PAR CANDIDATE**

### **VOTATION PAR NATION**

## **RÉSULTAT DU COMITÉ DES ÉLECTIONS ET ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE**

Viviane Michel a été élue par acclamation, le 3 décembre 2016 et elle a prononcé une allocution suite à son élection. La vice-présidente, April Dedam, lui rend hommage. Un chant est présenté en son honneur et en celui des femmes autochtones de Val-d'Or, par la représentante aînée, Roseann Martin.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU RASSEMBLEMENT ANNUEL DES MEMBRES DES 2 ET 3 AVRIL 2016**

Le procès-verbal du 42<sup>e</sup> rassemblement annuel de FAQ, ayant eu lieu les 2 et 3 avril 2016, est déposé (voir l'onglet 2).

Le comité composé de Donna Larivière et April Dedam fait rapport et il recommande les modifications suivantes :

### **Procès-verbal en français**

- À la page 2, le nom d'Émilie Brazeau (Nation Algonquine) est corrigé.
- À la page 3, le nom de Marie-Ange Malec doit apparaître dans la liste des observatrices plutôt que dans celle des déléguées Innu.
- Le nom de Roseann Martin (Nation Mi'gmaq) est corrigé.
- Le nom d'Elizabeth Mameanskum (Nation Naskapi) est corrigé et il est ajouté qu'elle était la représentante aînée.
- À la page 15, la mention « Voir suite à la page 22 » est ajoutée à la fin du point Résultats des élections.

### **Procès-verbal en anglais**

- Les modifications dans la version française s'appliquent également à celle en anglais.
- À la page 8, la résolution no. 2016-04-02 – 5 doit plutôt se lire (modification en souligné) : « It was moved to adopt... »

Il est mentionné que la qualité de la version anglaise du procès-verbal s'est beaucoup améliorée.

### **Résolution no 2016-12-04 – 10 – Adoption du procès-verbal**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du rassemblement annuel des membres de FAQ ayant eu lieu les 2 et 3 avril 2016, tel que modifié.

Proposée par Sylvia Barnaby

Appuyée par Naomi George

Adoptée à l'unanimité

Merci à Donna et April pour leur lecture attentive du procès-verbal!

## **RÉSOLUTIONS 2016-2017**

### **Conseil des jeunes – Développer une politique inclusive pour les membres LGBTQI+/bispirituelles de FAQ**

Attendu que les personnes autochtones LGBTQI+/bispirituelles vivent de multiples discriminations à la fois en raison de leur origine et de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre;

Attendu que FAQ est impliquée dans un projet de prévention de l'intimidation chez les jeunes qui a démontré que l'homophobie et la transphobie sont des facteurs importants d'intimidation;

Attendu que FAQ a organisé la conférence « Valoriser l'identité LGBTQI+/bispirituelle et combattre les préjugés » de laquelle sont ressorties des recommandations lançant un appel à l'action en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie;

Il est proposé que FAQ entreprenne des démarches afin de créer un comité consultatif qui aura pour objectif de développer une politique inclusive pour ses membres LGBTQI+/bispirituelles ainsi que de définir les orientations de l'organisation en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Proposée par Tania Larivière

Appuyée par Jessica Ann Watso

Adoptée à l'unanimité

### **Nation Mohawk – Soutenir les femmes dans leurs luttes contre le racisme, la violence et la discrimination**

Attendu que FAQ soutient les femmes autochtones dans leurs efforts pour améliorer les conditions de vie par la promotion de la justice, de la non-violence et de l'égalité;

Attendu que FAQ travaille à la reconnaissance de l'égalité des droits des femmes autochtones afin de leur assurer l'égalité, l'expression de leur identité et un plein exercice de leurs droits dans leur communauté;

Attendu que les femmes continuent de faire face à la discrimination et à la violence de la part de leur propre nation, puis se voient refuser l'accès à leurs droits inhérents à l'identité, au territoire et aux services;

Attendu que le racisme persiste et que les femmes continuent de lutter contre cette situation dans nos nations, alors que ce racisme est exercé sous forme de violence envers les femmes;

Il est proposé que FAQ soutienne, dans tous les aspects, les femmes qui sont confrontées à la discrimination sous la forme de menaces et de violence en plus de se voir refuser l'accès à leurs droits;

Il est également proposé que FAQ mette en œuvre un plan stratégique pour soutenir les femmes dans leurs luttes juridiques contre le racisme et les inégalités entre les sexes à l'intérieur et à l'extérieur des communautés;

Enfin, il est proposé que FAQ accomplisse ce travail par des campagnes de lettres, des pressions sur les gouvernements, et autres mesures proactives.

Proposée par Mary Hannaburg

Appuyée par Frances Hannaburg

Adoptée à l'unanimité

### **Nation Naskapi – Encourager les jeunes mères à obtenir leur diplôme d'étude**

Attendu que FAQ soutient les femmes dans leur engagement envers leurs communautés;

Attendu qu'un taux plus élevé de diplomation des femmes au sein des communautés serait d'une grande valeur pour nos Nations;

Attendu que la jeune maternité est fréquente dans nos communautés;  
Attendu que la jeune maternité freine les mères dans leur exercice d'obtention de leur diplôme;

Attendu qu'un diplôme d'études secondaires aiderait les jeunes femmes à rester à l'écart de la pauvreté, qui est un déterminant social de la santé;

Il est proposé que les services de garde donnent la priorité aux jeunes mères qui sont à l'école et qui veulent obtenir un diplôme.

Il est également proposé que la place de leurs enfants dans la garderie soit protégée tant que la mère reste à l'école.

Proposée par Edna Mameanskum  
Appuyée par Elizabeth Chemaganish  
Adoptée à l'unanimité

### **Nation Abénakise – Production de matériel éducatif à l'intention des jeunes femmes et mères autochtones**

Attendu que FAQ appuie les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie,

Attendu que FAQ cherche à répondre aux besoins spécifiques des jeunes femmes autochtones,

Attendu que FAQ travaille pour renforcer le sentiment d'appartenance en s'appuyant sur l'esprit et les valeurs de FAQ,

Il est proposé que FAQ prépare et produise un document éducatif à l'intention des jeunes femmes autochtones.

Il est également proposé que ce document attrayant et convivial serve à véhiculer les valeurs de FAQ, à éduquer les jeunes mères et à les intégrer en répondant à leurs préoccupations, à stimuler leur participation et leur engagement, à rallumer la flamme.

Proposée par Mandi Thompson  
Appuyée par Nicole O'Bomsawin  
Adoptée à l'unanimité

### **Nation Algonquine – Soutenir les Nations en matière de protection de la jeunesse et des services sociaux**

Attendu que FAQ appuie les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé;

Attendu que FAQ a pour objectif, notamment, la coordination des efforts afin de promouvoir les intérêts et les droits des femmes autochtones grâce à l'action collective;

Attendu qu'il existe encore beaucoup de méconnaissance des droits des parents au sein de la Nation Algonquine;

Attendu qu'il y a de l'abus de pouvoir de la part des prestataires de services sociaux;

Il est proposé que FAQ soutienne toutes les Nations au Québec dans leur recherche d'information et d'éducation quant aux services sociaux.

Proposée par Jacqueline Michel

Appuyée par Hellen Michel

Adoptée à l'unanimité

### **Nation Mi'gmaq – Création et animation d'ateliers de sensibilisation et d'éducation sur la protection de la jeunesse et les lois qui l'encadrent**

Attendu que la mission de FAQ privilégie une approche holistique;

Attendu que la mission de FAQ vise l'amélioration des conditions de vie des femmes autochtones par la promotion de la justice, de la santé, de la non-violence et de l'égalité ;

Attendu que plusieurs de nos Nations sont constamment confrontées aux impacts négatifs de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

Attendu que le système de protection de la jeunesse rappelle en plusieurs points le système de pensionnats indiens;

Il est proposé que FAQ donne des ateliers de sensibilisation et d'éducation dans les domaines de la protection de la jeunesse et de ses lois au sein des communautés de nos Nations.

Proposée par Karena Condo

Appuyée par Roseann Martin

Adoptée à l'unanimité

### **Milieu urbain – Augmentation du membership de FAQ et défi 100 recrutements par Nation**

Attendu que FAQ soutient les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté;

Attendu que FAQ vise notamment à coordonner les efforts en vue de promouvoir les intérêts et les droits des femmes autochtones grâce à l'action collective;

Attendu que l'existence de FAQ dépend du membership;

Attendu que la responsabilité du recrutement de nouveaux membres ne repose pas que sur la représentante des Nations et du Milieu urbain;

Attendu que chaque membre de FAQ partage cette responsabilité;

Il est proposé que les femmes autochtones du Milieu urbain lancent un défi aux Nations de recruter 100 nouvelles membres par Nation à compter d'aujourd'hui et d'ici son prochain conseil des Nations, pour en rendre compte au rassemblement annuel des membres de 2017.

Proposée par Tania Larivière

Appuyée par Annie Mestokosho

Adoptée à l'unanimité

### **Nation Innu – Formation sur les troubles concomitants**

Attendu que FAQ vise l'amélioration des conditions de vie des femmes;

Attendu que FAQ vise entre autres à entreprendre des activités d'éducation, de formation, de sensibilisation, de conscientisation et de mobilisation afin de stimuler l'intérêt et la

participation des femmes autochtones au maintien et au renforcement de leurs pratiques culturelles, et les aider à prendre leur place dans la société;

Il est proposé que FAQ crée un projet de formation sur les troubles concomitants afin d'outiller les familles;

Il est également proposé que FAQ soit en charge de trouver le financement nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Proposée par Marie-Josée Wapistan

Appuyée par Anita Rock

Adoptée à l'unanimité

### **Nation Atikamekw – Formation d'interprètes autochtones**

Attendu que FAQ veille à l'amélioration des conditions de vie, de la justice et de l'égalité des droits des femmes autochtones;

Attendu que FAQ a pour but notamment de défendre les intérêts et les droits de toutes les femmes autochtones au Québec;

Attendu qu'il y a trois fois plus d'enfants autochtones pris en charge par les institutions de l'État chargées de protéger la jeunesse que le nombre total d'enfants qui ont fréquenté les pensionnats indiens;

Attendu que 36 % de la population féminine en pénitencier est constituée de femmes autochtones;

Attendu que de nombreuses femmes autochtones ont leur langue autochtone comme langue maternelle et qu'elles ne maîtrisent pas toutes aisément le français ou l'anglais;

Attendu que la mauvaise communication et compréhension de nos langues autochtones par les intervenants de l'État crée une barrière entre nos peuples et l'État;

Attendu qu'il y a un besoin criant d'interprètes dans le système de la justice, de santé et de la protection de la jeunesse auprès des gouvernements;

Attendu que le système actuel n'est pas adapté aux réalités des peuples autochtones et que le manque important d'interprètes ne permet pas qu'il y ait un pont entre nos différentes réalités;

Il est proposé que FAQ mette sur pied des formations d'interprètes accréditées et reconnues par le système scolaire québécois accessibles en communauté et en milieu urbain pour toutes les Nations au Québec.

Proposée par Viviane Chilton

Appuyée par Mary Coon

Adoptée à l'unanimité

### **Conseil des élues – Établir un nouveau processus électoral pour les candidatures au poste de présidente de FAQ**

Attendu que FAQ a pour mission l'amélioration des conditions de vie des femmes autochtones par la promotion de la justice, de la santé et de la non-violence;

Attendu que FAQ est une référence en matière de réalités et de besoins des femmes autochtones au Québec;

Attendu que FAQ fait la promotion de l'égalité et du respect des droits de tous;

Attendu que FAQ désire offrir au plus grand nombre de femmes autochtones la possibilité de s'impliquer au sein de la structure administrative de son organisation;

Attendu que FAQ désire laisser le temps aux candidates à la présidence, puis aux déléguées de se préparer pour les élections de l'organisation;

Attendu que la présidente de FAQ a la tâche importante de représenter l'organisation sur le plan politique tant en communauté, qu'en milieu urbain et auprès de la société non autochtone, puis celle de diriger et d'orienter les actions et décisions de l'organisation en fonction des priorités énoncées par ses membres;

Attendu que tout changement à la constitution de FAQ doit faire l'objet d'un avis au rassemblement annuel des membres un an avant son application;

Il est proposé que le poste de présidente de FAQ fasse l'objet d'un processus véritablement démocratique, où les candidatures sont établies selon un délai et des critères spécifiques.

Il est également proposé que le conseil des élues de FAQ établisse un nouveau processus électoral pour la mise en candidature au poste de présidente de l'organisation et que ce processus soit présenté au rassemblement annuel des membres de 2017.

Proposée par Viviane Michel

Appuyée par Tania Larivière

Adoptée à l'unanimité

## **Nation Eeyou**

Les déléguées de la Nation Eeyou informent qu'elles ne proposeront pas de résolution de leur Nation. Elles sont rassemblées dans leur association qui a ses propres règlements. Cependant, elles appuient les résolutions adoptées provenant des autres Nations et elles souhaitent travailler en collaboration avec FAQ. Elles sont également prêtes à partager leurs ressources et leurs expériences. En conclusion, une femme Eeyou impliquée dans la spiritualité autochtone lit un poème.

## **SUIVI DES RÉOLUTIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES**

Carole Bussière et Donna Larivière font le suivi des résolutions adoptées par les membres réunies en rassemblement annuel des années 2012-2013 et 2013-2014.

### **Résolutions adoptées en 2012-2013**

- r **Nation Abénakise – Comité de travail sur le membership de FAQ** : une décision a été prise lors de la réunion du conseil des élues de juillet 2016 sur la cotisation. L'adhésion à FAQ est devenue gratuite pour les deux prochaines années. Un nouveau formulaire d'adhésion sera disponible dans les prochaines semaines et il est déjà possible d'adhérer en ligne.
- r **Nation Abénakise – Diffusion du *Mocassin Télégramme*** : FAQ ne reçoit plus le financement de Patrimoine Canada qui permettait de publier le *Mocassin Télégramme* deux fois par année et les recherches de financement sont demeurées

infructueuses pour continuer la publication. Par contre, à partir de janvier 2017, une infolettre sera publiée quatre fois par année et diffusée sur le site Internet de FAQ.

- r **Nation Algonquine – Appui à l’initiative de mise en place d’une maison d’hébergement pour femmes autochtones de la Nation Algonquine :** la représentante de la Nation Algonquine de l’époque, Jacqueline Kistabish, a été référée à la Maison Missinak pour bénéficier de leur expertise sur la mise en place d’une maison d’hébergement.
- r **Nation Algonquine – Appui à la formation d’un comité au sein de FAQ pour travailler sur l’estime de soi auprès des jeunes femmes autochtones :** le sujet de l’estime de soi est abordé dans plusieurs projets de FAQ, par exemple le projet de prévention de l’intimidation chez les jeunes, la formation sur le leadership lors des conseils des Nations. Une délégation de jeunes femmes autochtones organisée par FAQ a participé à un événement du Conseil des femmes élues de l’APNQL. Une table-ronde qui mettait de l’avant le leadership des jeunes femmes autochtones a eu lieu au Forum social mondial 2016 à Montréal.
- r **Nation Eeyou – Réseautage et partenariat entre les associations de femmes autochtones :** il existe déjà une collaboration entre l’Association des femmes Cri de l’Eeyou Istchee et FAQ. Il y a également des collaborations ponctuelles avec l’association des femmes Inuit Pauktuutit. De plus, FAQ est membre de l’Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et la présidente de FAQ fait partie de leur conseil d’administration. Par ailleurs, FAQ a aussi signé l’an dernier une nouvelle entente de solidarité avec la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et elle est très liée à Amnesty internationale, section canadienne francophone. Au niveau international, FAQ représente l’Amérique du Nord pour l’organisme Enlace.
- r **Nation Innu – Colloque sur la toxicomanie :** le colloque sur la toxicomanie n’a pu être organisé faute de ressources. À l’époque, un événement similaire, le Sommet sur les dépendances chez les Premières Nations, venait d’être organisé par la CSSSPNQL en collaboration avec l’APNQL. Cet événement avait réuni 425 participantes et participants.
- r **Nation Innu – Tournée des communautés sur le rôle traditionnel des femmes autochtones et le développement économique :** FAQ a réalisé une étude de faisabilité en 2013-2014 chez toutes les Nations pour vérifier l’intérêt des femmes autochtones à se partir en affaires et le rapport a démontré qu’il y avait un intérêt. Récemment, FAQ a rencontré la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) afin de devenir partenaire et il est possible qu’une coordonnatrice au développement économique puisse être engagée par FAQ. À suivre. De plus, cette année, une formation d’une journée et demie a été offerte sur le leadership lors de tous les conseils des Nations incluant celui du Milieu urbain.
- r **Nation Mi’gmaq – Appui à la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles :** un projet pilote sur la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles « Ma sexualité, c’est une question de respect : Brisons le silence! » a eu

lieu dans quatre Nations : Innu (Mashteuiatsh), Mohawk (Kahnawake), Algonquine (Kitsicakik) et Mi'gmaq (Listuguj). Les discussions se poursuivent pour reprendre cette campagne dans d'autres Nations en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- r **Milieu urbain – Modification à la Constitution de FAQ sur les organisations locales du Milieu urbain** : le financement de FAQ étant assuré, il est maintenant possible de défrayer les coûts des déléguées pour les conseils des Nations et du Milieu urbain.
- r **Milieu urbain – Formation d'un Groupe / Réseau de femmes autochtones survivantes des pensionnats** : FAQ a défrayé les coûts afin que 22 personnes assistent à la Commission de vérité et réconciliation à Montréal, du 24 au 27 avril 2013.
- r **Nation Mohawk – Demande de transparence dans le financement des nouveaux Indiens inscrits sous C-3** : le 3 avril 2012, une lettre a été envoyée au ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada de l'époque, John Duncan, l'informant des délais d'inscription et demandant un budget supplémentaire pour les nouveaux inscrits en vertu du projet de loi C-3. Une réponse est parvenue à la fin juin disant qu'après l'analyse des répercussions financières que pourrait avoir la Loi, il n'y aura pas une aussi grande incidence sur les programmes destinés aux résidents des réserves que sur les autres programmes et services offerts aux Indiens inscrits et que l'augmentation du nombre d'Indiens inscrits attribuable à ladite Loi dictera les décisions concernant le niveau de financement des programmes.
- r **Nation Mohawk – Coupures aux médicaments couverts par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada** : après plusieurs démarches, FAQ n'a pas obtenu de suites à ses demandes.

#### **Résolutions 2013-2014**

- r **Nation Abénakise – Augmentation du membership de FAQ** : voir la résolution de la Nation Abénakise de 2012-2013.
- r **Nation Atikamekw – Respect des rites traditionnels concernant les grossesses.**
- r **Conseil des jeunes – Projet vidéo jeunesse sur l'identité en partenariat avec le Wapikoni mobile** : une célébration commune FAQ et Wapikoni mobile a été organisée le 8 mars 2014 et un concours vidéo par la suite dont la gagnante, Debby Flamand, a été dévoilée lors du Forum des jeunes autochtones à Montréal, en mars 2015.
- r **Nation Innu – Promotion et prévention de la santé sexuelle** : la coordonnatrice santé de FAQ a offert des ateliers de sensibilisation sur les agressions sexuelles à plus de 336 personnes. La campagne « Ma sexualité, c'est une question de respect : Brisons le silence! » a fait l'objet d'un projet-pilote dans quatre Nations (voir la résolution 2012-2013 de la Nation Mi'gmaq). Cette campagne s'est encore une fois retrouvée parmi les finalistes du Prix Égalité 2014.

- ⌞ **Milieu urbain – Impacts environnementaux des projets de développement : FAQ** est à la recherche d'une nouvelle coordonnatrice environnement et développement durable. Une demande de financement a été présentée à l'été 2016 et une réponse est attendue d'ici la fin de 2016. Son mandat porterait sur les impacts des projets de développement sur les femmes et les familles autochtones.
- ⌞ **Nation Mi'gmaq – Révision et modification de la Constitution et des règlements de FAQ :** la Constitution a été mise à jour et les modifications adoptées par l'assemblée générale annuelle en 2014. D'autres modifications ont été apportées en 2015 et adoptées à l'AGA de 2015.
- ⌞ **Nation Mohawk – Enseignement de la langue traditionnelle dans les communautés pour les enfants et les adultes :** depuis septembre 2015, Montréal Autochtone offre des cours de langues Cri, Mohawk et Innu. À l'automne 2016, des cours d'Inuktitut, Anishnabe et Abénaki se sont ajoutés. La langue Huronne est aussi enseignée à Wendake.
- ⌞ **Nation Naskapi – Appuyer les communautés dans l'amélioration de leurs relations avec la Direction de la protection de la jeunesse afin de garder les enfants et les jeunes dans les communautés :** un mémoire a été écrit sur le projet de loi 99 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions – *Le droit à l'identité culturelle autochtone et la collaboration pour l'avenir de nos enfants et de nos futures générations*, en date du 5 octobre 2016.

Il est recommandé que lorsque FAQ n'a pas obtenu de résultats ou est d'avis que d'autres organismes devraient faire un suivi des résolutions, ces autres organismes soient sensibilisés et que des demandes leur soient présentées.

Merci au comité ayant travaillé sur le suivi des résolutions!

## **ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES DISPARUES OU ASSASSINÉES – PRÉSENTATION PAR ME ALAIN ARSENAULT ET ME FANNY WYLDE**

Me Alain Arsenault est procureur de la Commission et Me Fanny Wylde, membre du comité aviseur temporaire.

Le premier mandat de la Commission consiste à enquêter sur toutes les formes de violence incluant la violence sexuelle, à l'égard des femmes autochtones du Canada. La Commission aura deux ans pour remplir son mandat avec un budget de 53 millions de dollars. Des priorités devront être déterminées.

Le travail de la Commission comportera deux volets : des enquêtes sociologiques et d'autres juridiques. Des outils d'analyse seront développés pour rencontrer les personnes et enquêter sur les situations. Il ne sera pas possible d'arrêter des personnes, mais des techniques seront déployées pour questionner les institutions sur des cas spécifiques, dans le but de comprendre

des pratiques qui se répètent (*patterns*) et d'obtenir des réponses. Avant même le dépôt du rapport, des « lettres de directives » seront transmises aux institutions concernées.

Me Arsenault aborde le sujet de la demande d'une commission sur les abus policiers suite aux dénonciations de Val-d'Or. Le sujet intéresse la commission, mais celle-ci ne s'ingèrera pas dans les demandes au Québec. Cependant, il est fait remarquer qu'elle a émis un communiqué faisant part que les relations entre les Autochtones et la police feraient partie des sujets abordés par la commission. FAQ enverra une lettre pour demander qu'elle reste neutre. Me Arsenault affirme que la commission est tout-à-fait neutre, sans être indifférente. La commission fédérale étudierait très attentivement les recommandations d'une éventuelle commission au Québec.

Les autres préoccupations suivantes sont exprimées :

- ◇ Parmi le personnel embauché, au moins la moitié devrait être autochtone.
- ◇ Un protocole sera prévu pour assurer la sécurité des personnes qui témoigneront ainsi qu'une structure de suivi des familles et des survivantes et survivants. Des ressources seront prévues pour soutenir les personnes.
- ◇ Les femmes autochtones veulent que justice soit faite.
- ◇ L'obtention de la commission ne fait pas que le processus sera décolonisé nécessairement. On invite à porter attention à ce processus. Il n'est pas question de dossiers, mais de personnes. Les histoires, les témoignages devront être transmis avec l'essence des personnes, sinon le processus ne serait pas utile.
- ◇ Il existe encore beaucoup de non-dits, surtout lorsque les agresseurs occupent des postes de pouvoir.
- ◇ L'interprétation par les médias devrait être prise en compte. Les Autochtones qui recherchent la cohabitation avec le peuple québécois voient trop souvent leurs efforts minés par les médias.
- ◇ « Ne laissez pas de pierres qui ne soient pas retournées. »

Il est demandé à ce que les sujets suivants soient abordés par la commission :

- Les corps d'enfants autochtones enterrés dans des fosses communes.
- Les enfants disparus après que des femmes autochtones aient accouché.
- Le trafic de femmes autochtones disparues.

En conclusion, il est rappelé que FAQ et un grand nombre d'autres organisations demandent depuis très longtemps qu'une enquête soit tenue sur les femmes autochtones disparues ou assassinées. Elle a été obtenue. Les déléguées sont invitées à travailler avec la commission. Merci à celles qui ont travaillé fort pour obtenir la commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées!

## **COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES JEUNES**

Tania Larivière est la représentante jeune élue au conseil des élues de FAQ. Elle en est à la deuxième année de son mandat et rend compte de ses activités en 2016. En tant que

représentante jeune, elle s'est rendue entre autres à l'ONU pour une rencontre du Forum permanent des Peuples autochtones, ce qui lui a permis d'observer le processus qui ne lui aurait pas été accessible autrement. Elle a également participé à une table-ronde sur les réalités vécues par les femmes autochtones au Forum social mondial 2016, à Montréal. On fait appel à elle régulièrement pour donner des conférences sur divers sujets en lien avec les Autochtones (rôle des femmes, racisme systémique, etc.).

La coordonnatrice jeunesse de FAQ, Widia Larivière, présente les six déléguées jeunes au rassemblement annuel et mentionne que pour ce rassemblement, six Nations seulement ont élu une déléguée jeune.

## **VARIA**

### ***Médias***

Le traitement médiatique est décrié. Les Autochtones n'ont pas de contrôle sur le contenu, mais il les atteint. Il serait souhaitable d'avoir un mécanisme ou une personne qui puisse intervenir rapidement lorsque des paroles sont blessantes.

### ***« Penser, parler en forme de cercle »***

Une déléguée suggère qu'un mini-pow-wow soit organisé lors du prochain rassemblement annuel. Chaque danse, chaque chant, la place des aînés pourraient y être expliqués.

### ***Témoignage d'une femme Atikamekw***

Une femme Atikamekw témoigne de ce qu'elle a vécu depuis 2013, suite à un accident d'auto alors qu'elle a subi des traumatismes crâniens. Elle a été victime d'un homme qui l'a manipulée et a abusé de sa vulnérabilité. Elle a fait une tentative de suicide, a fini par réussir à l'expulser de sa maison et convaincre la police de retenir sa plainte. Elle s'est adressée à FAQ pour obtenir de l'aide, mais cela n'a pas été possible parce que FAQ n'a pas les ressources pour accompagner des femmes comme elle en aurait eu besoin. Cette femme est déléguée au rassemblement et a maintenant commencé à reprendre sa vie en mains.

Une collecte est réalisée au moment du rassemblement. Merci à chacune pour l'aide apportée!

### ***Protection de la jeunesse***

Les droits des enfants autochtones devraient être une priorité. « Si on ne sait pas s'en occuper, comment développer nos communautés ? » Toutes et tous devraient toujours être à l'écoute des enfants, réfléchir à ce qui pourrait être fait pour eux.

FAQ a déposé récemment un mémoire sur l'adoption coutumière. Les modifications au *Code civil du Québec* devraient atténuer les placements d'enfants. Des familles autochtones devraient pouvoir prendre en charge des enfants sans qu'elles n'aient à les adopter, en laissant le choix aux enfants de revenir ou non avec leurs parents ou l'un des deux.

### ***Santé mentale***

Il est suggéré que la coordonnatrice santé explore les possibilités de travailler sur le sujet de la santé mentale.

### ***150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération***

Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération aura lieu en 2017. Il est suggéré que des actions soient organisées pour démontrer que les Premières Nations sont toujours vivantes et que les femmes en sont le cœur. Un comité organisateur de ces actions pourrait être formé.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE DE FERMETURE**

L'assemblée se termine par une prière de fermeture et un chant par la déléguée aînée de la Nation Mohawk, Cécile Charles.

L'assemblée est levée à 16h00.



Viviane Michel, présidente

***Procès-verbal rédigé par Andrée Savard.***

# FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.



## CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

Avril 2016  
(RÉVISÉE)

Business Complex River Road, Case postale 1989, Kahnawake (Qc)  
Tel.: (450) 632-0088 - Fax: (450) 632-9280

## **F.A.Q – Q.N.W**

### **CONSTITUTIONS ET RÈGLEMENTS**

#### **Table des matières**

##### Chapitre 1 – Dispositions générales

1. Nom
2. Définitions
3. Mission
4. Objectifs
5. Territoire et provenance des membres
6. Siège social
7. Langues de travail
8. Organigramme

##### Chapitre 2 – Les membres

9. Catégories de membres
10. Droits des membres
11. Procédure d'adhésion
12. Cotisation

##### Chapitre 3 – Le conseil des élues

13. Pouvoirs et responsabilités
14. Composition du conseil des élues
15. Élections des représentantes et des représentantes adjointes
16. Mandat
17. Assemblées et avis
18. Quorum
19. Vote
20. Conflit d'intérêt
21. Résolutions écrites
22. Participation par téléphone ou par moyen électronique
23. Démission et retrait d'une membre du conseil des élues
24. Vacance
25. Destitution d'une membre du conseil des élues

##### Chapitre 4 – L'exécutif

26. Pouvoirs et responsabilités
27. Composition
28. Élections

- 29. Mandat
- 30. Assemblées et avis
- 31. Quorum
- 32. Responsabilités de la présidente
- 33. Responsabilités de la vice-présidente
- 34. Responsabilités de la secrétaire-trésorière

#### Chapitre 5 – Les représentantes au conseil des élues

- 35. Responsabilités

#### Chapitre 6 – Les rassemblements des membres

- 36. Rassemblement annuel des membres
- 37. Rassemblement spécial des membres
- 38. Avis d'assemblées
- 39. Déléguées
- 40. Quorum
- 41. Vote
- 42. Observatrices et employées

#### Chapitre 7 – Les conseils des Nations

- 43. Conseils des Nations
- 44. Vote
- 45. Observatrices
- 46. Avis
- 47. Ordre du jour
- 48. Élections
- 49. Quorum

#### Chapitre 8 – Le conseil des jeunes

- 50. Conseil des jeunes
- 51. Âge
- 52. Responsabilités de la représentante jeune
- 53. Responsabilités des déléguées jeunes

#### Chapitre 9 – Dispositions administratives

- 54. Modifications aux lettres patentes, à la Constitution et aux règlements
- 55. Pouvoirs bancaires
- 56. Signature et certification des documents
- 57. Pouvoirs d'emprunt
- 58. Exercice financier

	<b>Chapitre 1 – Dispositions générales</b>
<b>Article 1 – Nom</b>	L'Association se nomme QUEBEC NATIVE WOMEN INC. - FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC., ci-après appelée « l'Association ». Son acronyme est : FAQ-QNW.
<b>Article 2 – Définitions</b>	Dans la présente Constitution, les mots suivants sont employés pour désigner : <b>Conseil des élues</b> : auparavant le conseil d'administration. <b>Conseil d'une Nation ou d'un groupe</b> : auparavant le conseil général d'une Nation ou d'un groupe. <b>Groupe</b> : groupe constitué des jeunes, des aînées, des femmes autochtones vivant en milieu urbain ou des employées. <b>Nation</b> : Nation d'où proviennent les membres de FAQ : Abénakis, Algonquine, Atikamekw, Eeyou, Huronne-Wendat, Innu, Malécite, Mi'gmaq, Mohawk et Naskapi. <b>Rassemblement annuel des membres</b> : auparavant l'assemblée générale annuelle. <b>Rassemblement des membres</b> : toute assemblée générale des membres. <b>Représentante</b> : auparavant une directrice. <b>Représentante adjointe</b> : auparavant une directrice adjointe.
<b>Article 3 – Mission</b>	L'Association appuie les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé. L'Association soutient également les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté. L'Association se déclare non partisane dans ses activités.

<p><b>Article 4 – Objectifs</b></p>	<p>4.1 Défendre en toutes circonstances les intérêts et les droits de toutes les femmes autochtones au Québec et au Labrador soit : les femmes des Premières Nations, métisses et Inuit.</p> <p>4.2 Coordonner les efforts en vue de promouvoir les intérêts et les droits des femmes autochtones grâce à l'action collective.</p> <p>4.3 Poursuivre des recherches en permettant à l'Association de mieux s'acquitter de sa mission.</p> <p>4.4 Entreprendre des actions et des activités d'éducation, de formation, de sensibilisation, de conscientisation et de mobilisation afin de stimuler l'intérêt et la participation des femmes autochtones au maintien et au renforcement de leurs pratiques culturelles, et les aider à prendre leur place dans la société.</p> <p>4.5 Collaborer avec les autres organisations dont les objectifs rejoignent la mission de l'Association.</p> <p>4.6 Conclure des ententes ou conventions avec toute autorité gouvernementale en vue de la poursuite des objectifs de l'Association.</p> <p>4.7 Se procurer, pour les objets charitables décrits dans les lettres patentes de l'Association, des fonds et d'autres biens par voie de souscriptions publiques.</p> <p>4.8 Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour les objets charitables décrits dans les lettres patentes de l'Association.</p>
<p><b>Article 5 – Territoire et provenance des membres</b></p>	<p>Les activités de l'Association doivent s'exercer au Québec.</p> <p>Les membres proviennent des Nations Abénakis, Algonquine, Atikamekw, Eeyou, Huronne-Wendat, Innu, Malécite, Mi'gmaq, Mohawk et Naskapi. Elles peuvent résider dans leur communauté ou hors communauté, notamment en milieu urbain.</p>
<p><b>Article 6 – Siège social</b></p>	<p>Le siège social est situé à Kahnawake.</p>
<p><b>Article 7 – Langues de travail</b></p>	<p>L'Association est un organisme bilingue qui utilise les deux langues officielles au Canada, mais elle encourage ses membres à tenir les rencontres en utilisant une ou des langues autochtones.</p>

<b>Article 8 – Organigramme</b>	L'organigramme reproduit à la fin de la Constitution définit l'Association.
	<b>Chapitre 2 – Les membres</b>
<b>Article 9 – Catégories de membres</b>	<p><b>9.1 Membres</b> Toute femme de descendance autochtone, âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec. Cette catégorie de membres inclut les membres aînées, soit les femmes âgées de 55 ans et plus.</p> <p><b>9.2 Membres juniors</b> Toute femme de descendance autochtone, âgée de 16 à 18 ans, résidant au Québec.</p> <p><b>9.3 Membres à l'extérieur du Québec</b> Toute femme autochtone originaire du Québec, mais résidant à l'extérieur du Québec. Toutefois, elle ne peut être membre d'une autre organisation provinciale de femmes autochtones.</p> <p><b>9.4 Membres amies et amis</b> Toute femme ou homme ou encore tout organisme qui appuie la mission et les objectifs de l'Association.</p> <p><b>9.5 Membres honoraires</b> Les ex-présidentes de l'Association.</p>
<b>Article 10 – Droits des membres</b>	<p>Les membres, les membres aînées, les membres juniors, les membres à l'extérieur de la province et les membres honoraires disposent du droit de vote aux conseils des Nations.</p> <p>Toutes les membres, les membres aînées, les membres juniors, les membres à l'extérieur de la province et les membres honoraires disposent du droit de parole aux conseils des Nations.</p> <p>Elles peuvent également toutes se présenter pour être déléguées au rassemblement annuel des membres.</p> <p>Les membres, les membres aînées, les membres juniors, les membres à l'extérieur de la province et les membres honoraires qui ne sont pas déléguées au rassemblement annuel des membres disposent du droit de parole seulement. Seules les déléguées y ont droit de vote.</p> <p>Les membres amies et amis n'ont pas droit de parole ni droit de vote aux conseils des Nations ni aux rassemblement annuel des membres. Ils y sont observateurs.</p>

	<p>Tous les membres sont égaux et personne ne peut être discriminée en raison de son âge, de sa langue, de sa religion ou de son orientation sexuelle.</p> <p>Les catégories imposées par la <i>Loi sur les Indiens</i> auxquelles l'Association s'oppose, ne peuvent non plus servir à discriminer les membres.</p>
<b>Article 11 – Procédure d'adhésion</b>	<p>Pour toutes les catégories de membres, à l'exception des membres juniors, l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion se fait en présentant une demande.</p> <p>La demande d'adhésion des membres juniors doit également être accompagnée du consentement d'un des parents ou tuteurs légaux.</p> <p>Les membres obtiennent une carte de membre.</p>
<b>Article 12 – Cotisation</b>	<p>La cotisation est déterminée par le conseil des élues. Ce dernier peut également fixer le moment de son exigibilité.</p> <p>Elle est payable à l'Association, accompagnée du formulaire d'adhésion selon la catégorie de membres.</p> <p>La cotisation peut être payée annuellement ou pour quatre années consécutives.</p>
	<b>Chapitre 3 – Le conseil des élues</b>
<b>Article 13 – Pouvoirs et responsabilités</b>	<p>Le conseil des élues administre les affaires de l'Association.</p> <p>De façon générale, il exerce tous les pouvoirs, autres que ceux réservés aux membres, et pose tous les actes que l'Association est autorisée à poser conformément à la loi, à ses lettres patentes et à sa constitution.</p> <p>Plus particulièrement, le conseil des élues détient les pouvoirs et responsabilités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Conclure au nom de l'Association tous les contrats permis par la loi.</li> <li>b) Créer et abolir tout comité et en définir les mandats.</li> <li>c) Voir à ce que toutes les démarches nécessaires ou souhaitables soient entreprises pour obtenir des fonds afin de réaliser la mission et les objectifs de l'Association.</li> <li>d) Adopter les rapports financiers de l'Association.</li> <li>e) Recevoir les rapports écrits des membres de l'exécutif et de la directrice générale.</li> </ul>

	<p>f) S'assurer de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors du rassemblement annuel des membres.</p> <p>g) Adopter les modifications à la Constitution de l'Association et les soumettre au rassemblement annuel des membres pour ratification.</p> <p>h) Au besoin, fixer la rémunération de la présidente de l'Association par résolution.</p>
<b>Article 14 – Composition du conseil des élus</b>	<p>Le conseil des élus compte dix-sept (17) membres. Il est composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois (3) membres de l'exécutif : la présidente, la vice-présidente et la secrétaire-trésorière;</li> <li>• Neuf (9) représentantes des Nations, Abénakis, Algonquine, Atikamekw, Eeyou, Huronne-Wendat, Innu, Mi'gmaq, Mohawk et Naskapi;</li> <li>• Une (1) représentante des femmes autochtones vivant en milieu urbain;</li> <li>• Une (1) représentante des jeunes;</li> <li>• Une (1) représentante des aînées;</li> <li>• Une (1) représentante des employées;</li> <li>• La directrice générale.</li> </ul>
<b>Article 15 – Élections des représentantes et des représentantes adjointes</b>	<p>Les représentantes des Nations et du milieu urbain sont élues par les membres réunies en conseils des Nations.</p> <p>La représentante des jeunes est élue par les déléguées jeunes réunies en conseil des jeunes au moment du rassemblement annuel des membres.</p> <p>La représentante des aînées est élue par les déléguées aînées réunies au moment du rassemblement annuel des membres.</p> <p>Des représentantes adjointes sont élues à chacun des postes, y compris par les jeunes et par les aînées.</p> <p>La représentante des employées est élue par les employées.</p> <p>L'élection à ces postes est ratifiée lors du rassemblement annuel des membres.</p> <p>À l'exception de la représentante des employées, seules les membres en règle sont éligibles aux postes de représentantes et de représentantes adjointes.</p> <p>À l'exception de la représentante des employées, toute autre employée n'est pas éligible aux postes de représentantes et de représentantes adjointes.</p>
<b>Article 16 – Mandat</b>	<p>Les représentantes sont élues pour un mandat de deux (2) ans et pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.</p>

	<p>La moitié d'entre elles est élue chaque année.</p> <p>Les représentantes adjointes sont élues pour un mandat de deux (2) ans et pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.</p> <p>Une ex-membre du conseil des élues qui a complété quatre (4) mandats consécutifs de deux (2) ans devra laisser s'écouler deux (2) ans avant de se présenter à nouveau à tout poste au conseil des élues.</p>
<b>Article 17 – Assemblées et avis</b>	<p>Les assemblées du conseil des élues peuvent être convoquées par la présidente ou par une majorité de représentantes.</p> <p>Elles peuvent avoir lieu n'importe où au Québec. Un avis spécifiant l'endroit, le jour et l'heure de chaque assemblée devra être adressé à chacune des représentantes ou communiqué verbalement, au moins sept (7) jours avant la date fixée pour cette assemblée.</p> <p>L'avis de toute assemblée du conseil des élues doit inclure un ordre du jour provisoire.</p> <p>La présence d'une représentante équivaut à une renonciation à l'avis à moins qu'elle n'y soit pour contester la régularité de la convocation. Les représentantes peuvent aussi renoncer à l'avis, par écrit, avant ou après l'assemblée.</p> <p>Si toutes les représentantes y consentent par écrit ou par leur présence, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.</p> <p>Sous réserve du financement, le conseil des élues se rencontre au moins trois (3) fois par année.</p> <p>En cas d'absence d'une représentante, elle est remplacée automatiquement par son adjointe.</p>
<b>Article 18 – Quorum</b>	<p>La majorité des représentantes constitue le quorum requis pour une assemblée du conseil des élues.</p>
<b>Article 19 – Vote</b>	<p>Les questions soulevées lors de toute assemblée du conseil des élues sont décidées par un vote majoritaire des membres présentes. À l'exception de la représentante des employées, de la directrice générale et des représentantes adjointes, chaque membre du conseil des élues a droit à un vote.</p> <p>La représentante des employées, la directrice générale et les représentantes adjointes ont droit de parole.</p>
<b>Article 20 – Conflit d'intérêt</b>	<p>Aucune représentante ne peut confondre des biens de l'Association avec les siens ni utiliser à son profit ou au profit</p>

	<p>d'un tiers, des biens de l'Association ou l'information qu'elle obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée à le faire par résolution du conseil des élues.</p> <p>Les membres du conseil des élues doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leurs intérêts personnels et leurs obligations envers l'Association.</p> <p>Elles doivent sans délai dénoncer à l'Association tout intérêt qu'elles possèdent dans une entreprise ou une association susceptible de les placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'elle peut faire valoir contre l'Association en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.</p> <p>Une représentante peut même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens de l'Association ou contracter avec elle, pour autant qu'elle signale aussitôt ce fait à l'Association, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'elle acquiert, et qu'elle demande que ce fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil des élues.</p> <p>La représentante ainsi intéressée dans une acquisition de biens ou un contrat doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. Si elle vote, sa voix ne doit pas être comptée. Cette règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions concernant la rémunération de la représentante ou à ses conditions de travail.</p> <p>À la demande de la présidente ou de toute représentante, la personne intéressée doit quitter la réunion pendant que le conseil des élues délibère et vote sur l'acquisition ou le contrat en question.</p> <p>Ni l'Association ni l'une de ses membres ne pourront contester la validité d'une acquisition de biens ou d'un contrat impliquant, d'une part, l'Association et, d'autre part, directement ou indirectement une représentante, pour le seul motif que cette dernière y est partie ou intéressée, du moment qu'elle a procédé sans délai et correctement à la dénonciation mentionnée plus avant au présent règlement.</p>
<p><b>Article 21 – Résolutions écrites</b></p>	<p>Une résolution écrite portant la signature de toutes les membres du conseil des élues est valide et effective au même titre qu'une résolution passée à une assemblée du conseil des élues dûment convoquée et constituée.</p> <p>Une copie de ces résolutions est conservée avec les procès-verbaux des réunions du conseil des élues.</p>

<p><b>Article 22 – Participation par téléphone ou par moyen électronique</b></p>	<p>Les membres du conseil des élues, si toutes y consentent, peuvent participer à une assemblée à l'aide des moyens permettant à toutes de communiquer oralement entre elles, notamment par conférence téléphonique. Elles sont alors réputées avoir assisté à l'assemblée.</p>
<p><b>Article 23 – Démission et retrait d'une membre du conseil des élues</b></p>	<p>Cesse de faire partie du conseil des élues et d'occuper sa fonction, toute représentante qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Remet sa démission écrite à l'Association, au moment de la réception par l'Association;</li> <li>b) cesse d'être membre de l'Association;</li> <li>c) décède;</li> <li>d) est reconnue comme étant non saine d'esprit;</li> <li>e) manque deux (2) assemblées consécutives du conseil des élues (incluant les réunions par téléphone ou par tout moyen électronique), sans motif valable, malgré le fait que la représentante adjointe soit présente à une ou deux de ces assemblées. Le conseil des élues a le pouvoir de décider de la validité du motif;</li> <li>f) fait faillite;</li> <li>g) est condamnée pour un acte criminel ou de la fraude, sous réserve du type d'acte pour lequel elle a été condamnée. Le conseil des élues a le pouvoir de décider en fonction de l'acte pour lequel la représentante a été condamnée;</li> <li>h) est destituée selon la procédure de destitution prévue à l'article 25.</li> </ul> <p>Si l'un de ces motifs s'applique, la représentante remet sa démission. Sinon elle est destituée en vertu de la procédure applicable à l'article 25 sur la destitution.</p>
<p><b>Article 24 – Vacance</b></p>	<p>Toute représentante dont le poste est déclaré vacant peut être remplacée par résolution du conseil.</p> <p>Si une représentante adjointe a été élue et qu'elle accepte, elle est désignée par résolution pour occuper le poste vacant.</p> <p>Sinon le conseil peut désigner, en fonction du poste vacant, une autre membre de l'Association.</p> <p>Elle est en fonction jusqu'au prochain rassemblement des membres.</p>
<p><b>Article 25 – Destitution d'une membre du conseil des élues</b></p>	<p>Une représentante siégeant au conseil des élues peut en tout temps, pour cause, être démise de ses fonctions.</p> <p>La résolution de destitution doit être adoptée aux deux tiers</p>

	<p>(2/3) des voix des déléguées présentes à un rassemblement spécial convoqué à cette fin.</p> <p>Pour être valide, cette procédure doit assurer à la représentante visée le respect des règles de justice naturelle :</p> <p>a) Le droit d'être informée de la nature exacte de l'acte ou de l'omission reproché;</p> <p>b) Le droit d'être informée de la procédure en matière disciplinaire;</p> <p>c) Le droit d'avoir l'occasion de se faire entendre par l'instance compétente et de présenter une défense pleine et entière;</p> <p>d) Le droit à une décision prise avec impartialité;</p> <p>e) Le droit d'être informée de la décision et des motifs pour lesquels elle est fondée.</p>
	<p><b>Chapitre 4 – L'exécutif</b></p>
<p><b>Article 26 – Pouvoirs et responsabilités</b></p>	<p>L'exécutif est responsable de l'administration des affaires courantes et financières de l'Association.</p> <p>Sous réserve d'agir en conformité avec la convention collective et que les décisions soient prises conformément à cette dernière, l'exécutif peut engager tout le personnel qu'il considère nécessaire à l'exécution des affaires et des activités de l'Association, aux termes et aux conditions qu'il juge à propos, et peut effectuer à même les fonds de l'Association, tout paiement de salaire, frais et dépenses de ce personnel et des coûts opérationnels de l'Association.</p> <p>Le paiement de toutes dépenses, honoraires et frais divers de 5 000 \$ et plus doit être effectué conformément à une résolution de l'exécutif.</p> <p>Les trois membres de l'exécutif doivent soumettre des rapports écrits aux assemblées du conseil des élues, à l'exception de celle précédant le rassemblement annuel, ainsi qu'un rapport annuel écrit au rassemblement annuel des membres.</p> <p>Elles doivent également signer l'engagement de confidentialité et le code d'éthique de l'Association.</p> <p>De plus, elles s'engagent à ce que les discussions au sein du conseil des élues, de l'exécutif ou de toute autre instance de l'Association demeurent confidentielles, s'il y a lieu.</p>
<p><b>Article 27 – Composition</b></p>	<p>L'exécutif est composé de la présidente, de la vice-présidente et de la secrétaire-trésorière. Il est souhaitable que si la présidente est anglophone, la vice-présidente soit francophone ou bilingue, ou vice-versa. Advenant que la présidente soit bilingue, il n'y a</p>

	<p>aucun pré-requis linguistique souhaitable pour les candidates aux autres postes de l'exécutif.</p>
<b>Article 28 – Élections</b>	<p>Les candidatures sont déposées au moment du rassemblement annuel des membres. Les membres de l'exécutif sont élues lors du rassemblement annuel des membres par les déléguées présentes à cette assemblée.</p> <p>Les candidates doivent être membres en règle de l'Association et présentes à l'assemblée.</p> <p>Une représentante d'une Nation ou d'un groupe qui pose sa candidature à l'exécutif, doit présenter sa démission avant le dépôt de sa candidature. Elle est remplacée par la représentante adjointe. Si elle n'est pas élue, elle ne peut reprendre son poste de représentante d'une Nation ou d'un groupe.</p> <p>Une membre de l'exécutif qui pose sa candidature à un autre poste de l'exécutif doit également démissionner du premier poste qu'elle occupait. Si elle n'est pas élue, elle ne peut reprendre son premier poste.</p> <p>Une ex-membre de l'exécutif qui a complété quatre (4) mandats consécutifs de deux (2) ans devra laisser s'écouler deux (2) ans avant de se présenter à nouveau à un poste à l'exécutif ou, plus généralement, à un poste au conseil des élues.</p> <p>En cas de démission d'une membre de l'exécutif, les élections à ce poste auront lieu lors du prochain rassemblement annuel des membres pour un mandat d'une durée d'un (1) an ou pour un nouveau mandat.</p> <p>Une employée qui est membre peut poser sa candidature à un poste à l'exécutif.</p> <p>Pour le poste de présidente, l'employée doit être en congé sans solde un (1) mois avant le rassemblement annuel des membres où l'élection se tient. Si elle n'est pas élue, elle reprend le poste qu'elle occupait avant son congé. Si elle est élue, elle doit démissionner de son poste précédent pour occuper celui de présidente.</p> <p>Pour les postes de vice-présidente et de secrétaire-trésorière, l'employée doit aussi être en congé sans solde un (1) mois avant le rassemblement annuel des membres où l'élection se tient. Si elle n'est pas élue, elle reprend le poste qu'elle occupait avant son congé. Si elle est élue, elle doit démissionner de son poste précédent et cesser d'être à l'emploi de l'Association.</p>
<b>Article 29 – Mandat</b>	<p>Les membres de l'exécutif sont élues pour un mandat de deux</p>

	<p>(2) ans.</p> <p>Elles doivent se limiter à un maximum de quatre (4) mandats consécutifs de deux (2) ans.</p>
<b>Article 30 – Assemblées et avis</b>	<p>L'exécutif tient des assemblées à la date et à l'endroit qui sont déterminés par la présidente ou par deux (2) autres membres de l'exécutif.</p> <p>Les membres de l'exécutif doivent être avisés sept (7) jours à l'avance.</p>
<b>Article 31 – Quorum</b>	<p>La majorité de l'exécutif constitue le quorum lors d'une réunion de l'exécutif.</p>
<b>Article 32 – Responsabilités de la présidente</b>	<p>a) La présidente représente l'Association dans ses affaires courantes et concernant toute affaire qui peut lui être confiée par les membres ou par le conseil des élues. Elle est la porte-parole de l'Association.</p> <p>b) Elle est l'officière exécutive de l'Association.</p> <p>c) Elle s'assure de la réalisation des objectifs de l'Association.</p> <p>d) Elle s'assure que toutes les membres peuvent exprimer leurs demandes et leurs points de vue.</p> <p>e) Elle exécute ou s'assure de l'exécution des demandes spécifiques contenues dans les résolutions adoptées par l'Association lors du rassemblement annuel des membres.</p> <p>f) Elle exécute toute autre fonction qui peut lui être attribuée par le conseil des élues.</p> <p>g) Elle est membre d'office de tous les comités de l'Association.</p> <p>h) Elle préside les assemblées du conseil des élues.</p> <p>i) En collaboration avec la direction générale, elle en prépare les ordres du jour.</p> <p>j) Elle est signataire de tous les documents lorsque requis.</p> <p>k) Elle peut mandater une personne pour remplir l'une ou l'autre de ses responsabilités sauf celle de signer les documents requérant sa signature.</p> <p>La présidente est une personne salariée par l'Association.</p>
<b>Article 33 – Responsabilités de la vice-présidente</b>	<p>La vice-présidente exécute les fonctions de la présidente en l'absence de cette dernière, tel que jugé nécessaire.</p> <p>Elle exécute toute autre fonction qui peut lui être attribuée par l'exécutif ou le conseil des élues.</p>

<p><b>Article 34 – Responsabilités de la secrétaire-trésorière</b></p>	<p>a) La secrétaire-trésorière s’assure de la tenue du registre des membres.</p> <p>b) Elle s’assure de l’envoi des avis de convocation aux assemblées du conseil des élues, du rassemblement annuel des membres et de tout autre avis par l’Association.</p> <p>c) Elle signe et certifie les procès-verbaux de toutes les assemblées du conseil des élues et s’assure de la tenue du registre des procès-verbaux.</p> <p>d) Elle s’assure de la tenue des registres comptables sur lesquels sont portées les recettes, les dépenses et autres transactions financières effectuées par ou pour le compte de l’Association.</p> <p>e) Elle s’assure que lors du rassemblement annuel des membres ainsi qu’au conseil des élues, des états financiers vérifiés de l’année précédente soient présentés.</p> <p>f) Elle est signataire de tous les documents lorsque requis.</p> <p>g) Elle peut mandater une personne pour remplir l’une ou l’autre de ses responsabilités sauf celle de signer les documents requérant sa signature.</p> <p>h) Elle exécute les fonctions de la présidente ou de la vice-présidente lorsque l’une et l’autre ne sont pas disponibles, tel que jugé nécessaire.</p>
	<p><b>Chapitre 5 – Les représentantes au conseil des élues</b></p>
<p><b>Article 35 – Responsabilités</b></p>	<p>La représentante au conseil des élues représente sa Nation ou son groupe respectif (milieu urbain, jeunes, aînées ou employées). Elle doit :</p> <p>a) Assister aux assemblées du conseil des élues;</p> <p>b) assurer les liens entre le conseil des élues et les membres ou les employées;</p> <p>c) être responsable de l’organisation du conseil de sa Nation ou de son groupe;</p> <p>d) être responsable de convoquer les membres au conseil de la Nation ou du groupe, et de les sensibiliser à l’importance qu’elles y participent et s’impliquent;</p> <p>e) être responsable de présenter une résolution du conseil de sa Nation ou de son groupe au rassemblement annuel des membres;</p>

	<p>f) être responsable du suivi des activités de sa Nation ou du groupe qu'elle représente;</p> <p>g) présenter verbalement un rapport annuel de ses activités pour l'Association au conseil de sa Nation ou de son groupe, ainsi qu'au rassemblement annuel des membres si l'ordre du jour le permet;</p> <p>h) informer sur les activités dans sa communauté, sa Nation ou son groupe lors d'une des réunions au moins du conseil des élues;</p> <p>i) s'engager à ce que les discussions au sein du conseil des élues ou de toute autre instance de l'Association demeurent confidentielles, s'il y a lieu;</p> <p>j) signer l'engagement de confidentialité et le code d'éthique de l'Association;</p> <p>k) être responsable de défendre en toutes circonstances les intérêts et les droits de toutes les femmes de descendance autochtone au Québec.</p> <p>En les adaptant, les représentantes adjointes ont les mêmes responsabilités que celles énumérées précédemment.</p>
	<p><b>Chapitre 6 – Les rassemblements des membres</b></p>
<p><b>Article 36 – Rassemblement annuel des membres</b></p>	<p>Le rassemblement annuel des membres de l'Association a lieu au Québec, à l'endroit, la date et l'heure fixés par résolution du conseil des élues, afin de recevoir et d'examiner les états financiers et le rapport de la firme de vérification, de nommer la firme de vérification, de traiter et de disposer de toute autre affaire qui peut être appelée à être présentée.</p> <p>Tout rassemblement annuel des membres peut aussi constituer un rassemblement spécial aux fins de disposer de toute affaire à être traitée à une telle assemblée.</p>
<p><b>Article 37 – Rassemblement spécial des membres</b></p>	<p>Un rassemblement spécial des membres peut être convoqué en tout temps par le conseil des élues.</p> <p>Tout rassemblement spécial des membres a lieu au Québec, à l'endroit, la date et l'heure fixés par résolution du conseil des élues.</p> <p>Il incombera au conseil des élues de convoquer un rassemblement spécial des membres suite à une demande écrite des membres, stipulant la nature de l'affaire à être traitée à cette assemblée et signée par dix (10) pour cent au moins des</p>

	<p>membres de l'Association provenant de quatre (4) Nations différentes.</p> <p>L'affaire doit être rattachée à la mission de l'Association et relever de la compétence des membres.</p>
<b>Article 38 – Avis d'assemblées</b>	<p>Un avis pour chaque rassemblement annuel des membres doit être envoyé aux membres, incluant les déléguées, au moins quatre (4) semaines avant sa tenue.</p> <p>L'avis pour les rassemblements spéciaux est communiqué dans les délais fixés par le conseil des élues.</p>
<b>Article 39 – Déléguées</b>	<p>Les déléguées au rassemblement annuel des membres sont élues lors des conseils des Nations et du milieu urbain.</p> <p>La délégation de chaque conseil de Nation est composée de six (6) déléguées au rassemblement annuel des membres comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (1) jeune;</li> <li>• Une (1) aînée;</li> <li>• La représentante de la Nation au conseil des élues;</li> <li>• Trois (3) autres membres de la Nation.</li> </ul> <p>La délégation du conseil du milieu urbain est également composée six (6) déléguées au rassemblement annuel des membres comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (1) jeune;</li> <li>• Une (1) aînée;</li> <li>• La représentante du milieu urbain au conseil des élues;</li> <li>• Trois (3) autres membres en milieu urbain.</li> </ul> <p>Les déléguées au rassemblement annuel des membres peuvent assumer un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.</p> <p>La délégation à un rassemblement spécial des membres qui n'est pas jumelé à un rassemblement annuel, est composée de trois (3) déléguées : la représentante de la Nation ou du milieu urbain siégeant au conseil des élues ainsi que les déléguées jeune et aînée élues lors du conseil de Nation ou du milieu urbain précédent.</p>
<b>Article 40 – Quorum</b>	<p>La majorité des déléguées dûment élues et inscrites au rassemblement des membres constitue le quorum pour chaque rassemblement, annuel ou spécial.</p>
<b>Article 41 – Vote</b>	<p>À moins que la loi ne le prévoit autrement, à tout rassemblement des membres, afin qu'une résolution soit adoptée, elle devra recevoir l'assentiment d'au moins la majorité des déléguées présentes.</p>

	<p>Toute question soumise à un rassemblement des membres peut être décidée par un vote à main levée, par scrutin secret ou autrement, à la discrétion de la majorité des déléguées présentes à l'assemblée.</p> <p>Si à une assemblée donnée, un vote par scrutin secret doit être pris, il se fera de la manière que dicte l'assemblée. Le résultat d'un vote par scrutin secret sera réputé être la résolution de l'assemblée à laquelle le vote a eu lieu, qu'un vote à main levée ait été tenu ou non précédemment sur la même question.</p> <p>Lors de tout rassemblement des membres, chaque déléguée présente aura droit à un vote.</p> <p>Les représentantes jeune et aînée au conseil des élues ont également droit à un vote si l'une ou l'autre ne fait pas partie de la délégation d'une Nation ou du milieu urbain.</p> <p>La présidente d'assemblée, à tout rassemblement des membres, peut désigner un certain nombre de personnes afin qu'elles agissent à titre de scrutatrices.</p> <p>Avant de procéder aux élections, pendant le rassemblement, un comité des élections est constitué par les déléguées. Ce comité est composé de quatre (4) personnes, excluant les déléguées et les employées. Le comité se réfère aux Règlements des élections applicables au moment du rassemblement.</p>
<p><b>Article 42 – Observatrices et employées</b></p>	<p>Les déléguées décident au début de chaque rassemblement si les personnes observatrices ont droit de parole ou non lors de cette assemblée.</p> <p>Les employées, qu'elles soient membres ou non, ont toutes le droit de parole.</p>
	<p><b>Chapitre 7 – Les conseils des Nations</b></p>
<p><b>Article 43 – Conseils des Nations</b></p>	<p>Chaque année, avant le rassemblement annuel des membres, un conseil a lieu dans chacune des Nations et en milieu urbain.</p> <p>Les conseils des Nations réunissent les membres de l'Association par Nation. Les membres doivent avoir adhéré ou renouvelé leur adhésion avant la tenue du conseil de la Nation.</p> <p>Une membre d'une Nation peut participer au conseil d'une autre Nation, avec droit de parole, mais sans droit de vote. Cette membre ne peut être élue déléguée.</p> <p>Le conseil du milieu urbain réunit les membres vivant en milieu urbain.</p>

<p><b>Article 44 – Vote</b></p>	<p>À moins que la loi ne le prévoit autrement, à tous les conseils des Nations, pour qu'une résolution soit adoptée, elle devra recevoir l'assentiment d'au moins la majorité des membres présentes.</p> <p>Toute question soumise à un conseil de Nation peut être décidée par un vote à main levée, par scrutin secret ou autrement, à la discrétion de la majorité des membres présentes au conseil de la Nation.</p> <p>Si à un conseil de Nation, un vote par scrutin secret doit être pris, il se fera de la manière que dicte le conseil de Nation. Le résultat d'un vote par scrutin secret sera réputé être la résolution du conseil de Nation à laquelle le vote a eu lieu, qu'un vote à main levée ait été tenu ou non précédemment sur la même question.</p> <p>Lors de tout conseil de Nation, chaque membre de Nation présente a droit à un vote.</p> <p>La représentante de la Nation, à tout conseil de Nation, peut désigner un certain nombre de personnes afin qu'elles agissent à titre de scrutatrices.</p>
<p><b>Article 45 – Observatrices</b></p>	<p>Les membres présentes décident au début de chaque conseil de Nation si les observatrices ont droit de parole ou non à ce conseil.</p>
<p><b>Article 46 – Avis</b></p>	<p>Un avis pour chaque conseil de Nation est envoyé aux membres au moins trente (30) jours avant sa tenue.</p>
<p><b>Article 47 – Ordre du jour</b></p>	<p>Lors de chaque conseil de Nation, la représentante de la Nation présente verbalement un rapport de ses activités pour l'Association. De plus, les membres traitent de toute autre affaire qui peut être appelée à être présentée.</p> <p>Les membres doivent élire les déléguées de la Nation au rassemblement annuel des membres ainsi que la représentante et la représentante adjointe au conseil des élues.</p>
<p><b>Article 48 – Élections</b></p>	<p>Les élections ont lieu aux postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La représentante de la Nation ou du milieu urbain au conseil des élues;</li> <li>➤ La représentante adjointe de la Nation ou du milieu urbain au conseil des élues;</li> <li>➤ Les déléguées au rassemblement annuel des membres, incluant une déléguée jeune et une déléguée aînée.</li> </ul>

	<p>Trois (3) déléguées substitués sont également élus.</p> <p>La délégation au rassemblement annuel des membres est composée des six (6) membres suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La représentante de la Nation ou du milieu urbain au conseil des élus;</li> <li>➤ Une déléguée jeune;</li> <li>➤ Une déléguée aînée;</li> <li>➤ Trois (3) autres déléguées;</li> </ul> <p>Pour se porter candidate à un de ces postes, la personne doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être membre de l'Association;</li> <li>• être présente lorsque se tiennent les élections.</li> </ul> <p>Une membre qui est employée ne peut poser sa candidature à l'un de ces postes.</p>
<b>Article 49 - Quorum</b>	Les membres présentes constitue le quorum requis pour une assemblée des conseils des Nations ou du milieu urbain.
	<b>Chapitre 8 – Le conseil des jeunes</b>
<b>Article 50 – Conseil des jeunes</b>	<p>Le conseil des jeunes se réunit au moins une (1) fois l'an pendant le rassemblement annuel des membres.</p> <p>Les déléguées jeunes de chacune des Nations et du milieu urbain participent au rassemblement annuel des membres ainsi que la représentante jeune siégeant au conseil des élus.</p> <p>La représentante jeune et la représentante jeune adjointe y sont élus pour un mandat de deux (2) ans et pour un maximum de quatre (4) mandats consécutifs.</p>
<b>Article 51 – Âge</b>	L'âge requis pour être représentante jeune au conseil des élus ou déléguée jeune au rassemblement annuel des membres et au conseil des jeunes doit être entre 18 et 35 ans.
<b>Article 52 – Responsabilités de la représentante jeune</b>	<p>a) La représentante jeune est la porte-parole du conseil des jeunes et le représente.</p> <p>b) Elle est membre du conseil des élus de l'Association.</p> <p>c) Elle représente l'Association au conseil des jeunes de l'Association des femmes autochtones du Canada et au conseil des jeunes des Premières Nations du Québec et du Labrador.</p> <p>d) Elle peut déléguer l'une ou l'autre de ces représentations à une déléguée jeune.</p>

	<p>e) Elle travaille en étroite collaboration avec la coordonnatrice jeunesse.</p> <p>f) Elle s'assure de la diffusion de l'information qu'elle reçoit dans les différents lieux de représentation, aux déléguées jeunes.</p> <p>g) Elle consulte les déléguées jeunes.</p> <p>h) Elle remet annuellement un rapport de ses activités à titre de représentante jeune au conseil des jeunes.</p>
<p><b>Article 53 – Responsabilités des déléguées jeunes</b></p>	<p>a) Elle informe les jeunes femmes de sa Nation ou du milieu urbain sur les dossiers de l'Association, non seulement ce qui est spécifique aux jeunes, mais aussi de manière générale.</p> <p>b) Elle fait des liens avec les jeunes femmes membres dans chacune des communautés et si possible, forme un réseau dans chaque Nation, dans le but de renforcer les liens entre les jeunes femmes et entre les communautés d'une Nation.</p> <p>c) Elle utilise des personnes-ressources telles que, par exemple, la représentante de la Nation ou du milieu urbain, et les employées de FAQ.</p> <p>d) Elle encourage l'implication des jeunes femmes pour favoriser la participation aux activités.</p> <p>e) Elle remet un rapport d'activités annuel au conseil des jeunes.</p> <p>f) Elle participe aux comités ou groupes de travail du conseil des jeunes sur diverses activités.</p> <p>g) Elle travaille en étroite collaboration avec la représentante de la Nation ou du milieu urbain et avec la coordonnatrice jeunesse.</p>
	<p><b>Chapitre 9 - Dispositions administratives</b></p>
<p><b>Article 54 – Modifications aux lettres patentes, à la Constitution et aux règlements</b></p>	<p>Toute modification aux lettres patentes, à la Constitution ou aux règlements de l'Association doit être adoptée par le conseil des élus.</p> <p>Sauf exceptions, les modifications entrent en vigueur suite à leur adoption par le conseil des élus. Elles doivent ensuite être ratifiées par les déléguées réunies lors du rassemblement des membres.</p> <p>Les modifications exigeant la tenue d'un rassemblement spécial sont ratifiées aux deux tiers (2/3) des voix exprimées par les déléguées présentes et formant quorum.</p>

	<p>Les modifications n'exigeant pas la tenue d'un rassemblement spécial sont ratifiées à la majorité des voix.</p> <p>Les modifications exigeant la tenue d'un rassemblement spécial des membres et la ratification par les deux tiers (2/3) des voix portent principalement sur : les objets, le nom, la localité du siège social, le nombre d'administratrices et la destitution d'une administratrice.</p>
<b>Article 55 – Pouvoirs bancaires</b>	<p>Les comptes de banque peuvent être ouverts à toute banque à charte ou caisse populaire choisie par l'exécutif, suite à l'approbation par résolution du conseil des élues.</p> <p>Les retraits et toutes autres transactions concernant les comptes de banque de l'Association et requérant une signature, doivent être signés par au moins deux (2) personnes désignées comme signataires par le conseil des élues.</p>
<b>Article 56 – Signature et certification de documents</b>	<p>Les contrats et autres documents qui ne requièrent pas la signature d'une personne en particulier doivent être signés par l'une des personnes suivantes: la présidente, la directrice générale ou toute autre personne désignée par résolution du conseil des élues. Tous les contrats et autres documents ainsi signés lieront l'Association sans aucune autre autorisation ou formalité.</p>
<b>Article 57 – Pouvoirs d'emprunt</b>	<p>Le conseil des élues peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter une résolution pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de l'Association et donner en garantie sur ses biens, présents et à venir, du remboursement des emprunts;</li> <li>b) acheter, vendre et louer tout bien ou droit, au nom de l'Association;</li> <li>c) consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles, présents ou à venir, corporels ou incorporels.</li> </ul>
<b>Article 58 – Exercice financier</b>	<p>L'exercice financier de l'Association s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.</p>



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
 QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

# ORGANIGRAMME

